

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

COMpte RENDU INTEGRAL — 29° SEANCE

Séance du Samedi 25 Novembre 1978.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

1. — Procès-verbal (p. 3685).

2. — Loi de finances pour 1979. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3685).

Territoires d'outre-mer (p. 3686).

MM. René Jager, rapporteur spécial; Jacques Mossion, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques; Paul Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur; Daniel Millaud, Gilbert Belin, Charles Pasqua, Jean Garcia, Lionel Cherrier.

Adoption des crédits.

Suspension et reprise de la séance.

Départements d'outre-mer (p. 3697).

MM. René Jager, rapporteur spécial; Bernard Parmantier, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques; Paul Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur; Georges Dagonia, Edmond Valcin, Marcel Gargar, Roger Lise, Louis Virapoullé, Gilbert Belin, Georges Repiquet, Marcel Henry, Albert Pen, Charles Pasqua.

Suspension et reprise de la séance.

Sur les crédits (p. 3720).

Titre III de l'état B. — MM. Serge Boucheny, Charles Pasqua, Adolphe Chauvin, Paul Guillard, Jean Mézard, le secrétaire d'Etat. — Adoption au scrutin public.

Titre IV de l'état B. — Adoption.

Titre VI de l'état C. — Adoption.

Art. 76 bis. — Adoption (p. 3721).

Rectification de vote: M. Serge Boucheny.
Renvoi de la suite de la discussion.

3. — Dépôt d'une proposition de loi (p. 3722).

4. — Dépôt d'un rapport (p. 3722).

5. — Ordre du jour (p. 3722).

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à onze heures cinq minutes.

M. le président. la séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1979

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1979, adopté par l'Assemblée nationale. (N°s 73 et 74 [1978-1979].)

Territoires d'outre-mer.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les territoires d'outre-mer.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. René Jager, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget des territoires d'outre-mer, qui va faire l'objet de ce débat et que j'ai l'honneur de rapporter devant vous, s'élève, pour 1979, à 342 700 000 francs contre 342 900 000 francs pour l'exercice en cours.

La diminution des dotations déjà constatée au cours des années précédentes s'accroît en 1979 — elle est de 22,6 p. 100 — et s'explique aisément par le transfert de certains crédits de fonctionnement vers les budgets des ministères techniques.

Il s'agit, d'abord, des services de police nationale pris en charge par le ministère de l'intérieur avec une incidence budgétaire de moins 44 700 000 francs.

Il s'agit, ensuite, des corps de l'Etat affectés en Polynésie; ces agents seront pris en charge à 100 p. 100, au lieu de 80 p. 100 auparavant, par les administrations centrales.

Il s'agit, enfin, de crédits relatifs au territoire des Afars et des Issas devenu indépendant en 1977. Ainsi 554 emplois sont-ils transférés au budget de la coopération.

A l'inverse, on notera la création de 43 emplois de police administrative, avec une dotation de 7 200 000 francs.

Les subventions aux budgets locaux sont en augmentation de 10 millions de francs et atteignent 136 050 000 francs.

Face à la crise extrêmement grave que continue de traverser la Nouvelle-Calédonie et que nous évoquerons plus loin, un plan de relance à court terme se traduit par le doublement des crédits budgétaires en faveur de ce territoire.

Ce dispositif de relance est axé autour de deux priorités: d'une part, le désenclavement de l'intérieur de l'île, c'est-à-dire liaisons routières, équipement communal, encadrement technique des opérations du FADIL et de la réforme foncière; d'autre part, la lutte contre le chômage avec un programme de lancement de travaux publics à Nouméa, l'implantation d'activités industrielles, artisanales ou hôtelières et l'étude du développement touristique.

Moyennant quoi les dotations du FIDES en faveur de la Nouvelle-Calédonie sont exceptionnellement doublées et augmentées de 15 millions de francs.

Une subvention de 3 300 000 francs est prévue pour les budgets locaux et les prêts de la caisse centrale de coopération économique ainsi que de la caisse des dépôts passent de 1 450 000 francs en 1978 à 4 200 000 francs en 1979.

Outre ce programme de relance à court terme, M. le secrétaire d'Etat s'est proposé d'établir un projet de « contrat d'avenir » en vingt-six points, qui a pour objet, dans sa finalité, la réalisation d'une société calédonienne « plus juste et plus fraternelle au sein de la communauté française ». Mais, conformément à son statut, il dépend de la seule assemblée territoriale de s'en saisir, de décider de son contenu pratique et de son application, ce qui, hélas ! ne va pas tout seul.

Les dotations du FIDES non affectées à la Nouvelle-Calédonie seront pratiquement inchangées en 1979 et j'enregistre avec satisfaction qu'un certain effort ait pu être prévu pour Wallis et Futuna.

Je pense faire appel à vous, monsieur le secrétaire d'Etat, en faveur de ce territoire dont le représentant en cette enceinte n'atteindra le Sénat que demain matin, précisément en raison de la pénurie des liaisons aériennes.

Mais l'Assemblée nationale a voté un crédit de 200 000 francs qui apporte les apaisements souhaités.

Le budget des territoires d'outre-mer ne représente que 16,1 p. 100 des dépenses civiles et militaires en faveur de ces territoires. Celles-ci s'élèveront à 2 127 600 000 francs contre 1 978 millions de francs l'an dernier, soit près de 150 millions de francs de majoration.

Vous trouverez dans mon rapport écrit la répartition des crédits par ministère et, pour chaque ministère, leur affectation sur le terrain. Je n'insisterai donc pas sur ce point.

Je suis obligé d'apporter une légère correction à ce rapport car une erreur s'y est glissée. J'avais écrit, en effet, que le VRTS permettait désormais aux communes de Nouvelle-Calédonie de se substituer à l'intervention du FIP, le fonds intercommunal de péréquation. Mais, en aucun cas, il n'y a substitution; il s'agit d'une dotation complémentaire. Je tenais à rectifier cette erreur à la tribune.

Le long débat que nous avons eu le bonheur de consacrer récemment aux départements et territoires d'outre-mer me dispense aussi d'une affligeante redite et de considérations bien connues sur les évolutions dans les divers territoires.

Ceux-ci ont vu s'installer soit la crise économique, reflet ou conséquence de la crise mondiale, soit la crise politique, soit les deux à la fois, comme en Nouvelle-Calédonie où la crise du nickel a accentué le déséquilibre du budget territorial, a aggravé le chômage et a causé la récession dans d'autres secteurs de l'économie, d'où l'exceptionnel effort des pouvoirs publics en vue d'alléger cette situation et notamment l'instauration d'un plan conjoncturel de lutte contre le chômage qui a été mis en œuvre assez récemment et qui devrait porter ses fruits.

Dans l'œuvre de longue haleine engagée en faveur de la Nouvelle-Calédonie, on trouve à la fois une politique de réaménagement foncier, une réforme fiscale, qui a récemment débouché, votre volonté, monsieur le secrétaire d'Etat, de lui offrir, par le contrat d'avenir, les moyens de faire face à ses problèmes et de parvenir à une communauté vivante dans l'harmonie et la fraternité des ethnies.

Le Sénat s'interroge avec inquiétude et se demande si votre langage va être enfin compris. Le succès des réformes de structures hardies et réalistes que vous avez prônées ne saurait être que le fruit d'une indispensable stabilité politique. L'équilibre actuel est trop fragile pour durer, et si la France reste déterminée à apporter aux Calédoniens toutes les chances de s'en sortir, ces chances ne seront jouées que par des hommes du terrain, capables de prendre en charge leur avenir. Car nous écartons délibérément l'aventure indépendantiste qui, à terme, ne peut être qu'une opération suicide pour tous.

M. Lionel Cherrier. Très bien !

M. René Jager, rapporteur spécial. Reste donc à savoir quel sera, dans un proche avenir, le choix des moyens. Faut-il changer un statut qu'on dit mauvais et qu'on n'a pas réussi à faire fonctionner, ou faut-il changer les hommes en organisant une nouvelle consultation électorale ? Le débat demeure ouvert. Je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous vous interrogez comme nous le faisons.

En Polynésie, le statut de l'autonomie est appliqué; il a apporté un équilibre politique certain. Celui-ci devrait pouvoir être mis à profit pour résoudre les problèmes de cet immense territoire. Le ralentissement des activités du centre d'expérimentations du Pacifique a amené le reflux d'une économie artificielle: balance commerciale où le taux de couverture des exportations par les importations est devenu dérisoire, insignifiant, hypertrophie du secteur tertiaire, chute de la production du coprah, urbanisation sauvage de la capitale, difficultés des liaisons avec les archipels, stagnation du tourisme, sont, entre autres, les signes non équivoques d'une crise économique qui requiert notre vigilante attention et celle des pouvoirs publics.

Je vous remercie de bien vouloir envisager de créer en 1979 un fonds d'intervention pour les communes en Polynésie afin d'encourager le retour des exploitants dans les archipels les plus éloignés.

Vous avez, devant l'Assemblée nationale, annoncé toute une série de mesures en faveur des communes susceptibles de leur assurer un régime financier identique à celui qui sera prochainement en vigueur dans les communes de la métropole. Croyez, monsieur le secrétaire d'Etat, que le Sénat, non seulement est particulièrement sensible à cette proposition, mais encore se tiendra volontiers à vos côtés pour faciliter et améliorer, s'il se peut, sa réalisation. Car vous n'ignorez pas que les maires de Polynésie, comme ceux de Nouvelle-Calédonie, comptent sur vous et sur nous; ils sont finalement les meilleurs garants de l'équilibre politique et de la présence française dans ces territoires lointains. S'ils sont directement aidés ils sauront mieux que quiconque faire savoir à ces populations dispersées tout ce que la France fait pour elles !

Pour en terminer avec le chapitre des communes, je souhaite ardemment que vous répondiez à l'appel que, du haut de la tribune de l'Assemblée nationale, vous a adressé le député-maire de Papeete, qui sollicite un plan de reconstruction des quartiers insalubres de la zone urbaine de sa ville dont la beauté naturelle a un peu souffert de la profusion — j'allais dire de la profanation — architecturale européenne.

Quant au territoire de Wallis-et-Futuna, perdu dans l'immensité océane et tant attaché à la France, je souhaite, en l'absence de son sénateur, M. Papilio, m'en faire encore le porte-parole et vous remercier de l'effort budgétaire consenti en sa faveur pour 1979, qui va se prolonger — si j'en crois le récent communiqué du conseil des ministres — par la mise en œuvre d'un plan économique et social à long terme. C'est l'occasion pour le

Sénat de vous demander, monsieur le secrétaire d'Etat, quelques informations complémentaires sur les récentes décisions du conseil des ministres.

Le Gouvernement a inscrit 16,5 millions de francs au FIDES pour Wallis et Futuna et il subventionne le budget local à 45 p. 100. L'aide de la métropole, rapportée au nombre d'habitants, était de 30 p. 100 inférieure à celle que reçoivent les autres territoires. L'augmentation de 200 000 francs accordée au cours de la première délibération apporte la correction sollicitée.

Telles sont, en dehors des nombreuses observations, chiffres, tableaux et statistiques consignés dans mon rapport écrit, les remarques essentielles que j'entendais faire à la tribune du Sénat.

Le rapporteur se doit enfin d'enregistrer avec grande satisfaction trois importants événements que vous avez annoncés à l'Assemblée nationale et qui sont de nature à promouvoir, dans l'avenir, une expansion certaine au seul bénéfice des territoires d'outre-mer.

Pour la mise en valeur de quelque 10 millions de kilomètres carrés de zone économique marine, vous avez prévu la réunion d'une grande conférence de la mer avec toutes les autorités concernées, qui se tiendra vraisemblablement à Nouméa; c'est un événement très important.

Vous avez prévu également la réunion prochaine à Papeete d'une grande conférence sur le tourisme dans le Pacifique où sera évoqué, entre autres, le brûlant problème des dessertes aériennes et maritimes et des liaisons inter-îles.

Vous avez annoncé, enfin, une amplification des moyens de la recherche, avec le transfert des centres de l'ORSTOM de Madagascar et de Côte-d'Ivoire en Nouvelle-Calédonie.

Ce sont là, à l'évidence, des événements qui feront date et qui, mieux que tout, démontreront à nos populations d'outre-mer que la France ne sera jamais absente, qu'elle épouse leurs intérêts et qu'elle est prête à leur apporter les moyens les plus modernes et les plus efficaces pour tenter de leur réserver dans toute la mesure possible un avenir de paix et de bonheur au sein de la grande nation française.

Sous le bénéfice de ces observations, je vous demande, au nom de la commission des finances, d'approuver le budget pour 1979 des territoires d'outre-mer.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jacques Mossion, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il appartient pour la première fois à un membre de la commission des affaires économiques et du Plan d'établir un rapport pour avis sur le budget des territoires d'outre-mer.

Cette tâche, déjà redoutable pour un nouveau parlementaire qui n'a pas encore eu la possibilité de visiter ces pays de rêve, est encore compliquée par la brièveté du temps de parole qui m'est imparti : dix minutes.

Nos distingués collègues Gaston Flosse, Jacques Piot, Pierre Couderc, à l'Assemblée nationale, Jager au Sénat, ont traité avec moi de ce problème; comme moi, ils se sont appuyés sur les excellents rapports de l'institut d'émission d'outre-mer.

Je laisse le soin à la commission des finances de faire les analyses financières poussées et à la commission des lois les études des différents statuts, et je limite mon intervention aux seuls aspects qui intéressent notre commission : les problèmes économiques.

Quel magnifique rapport, qui nous permet d'un seul coup de nous transporter à près de 20 000 kilomètres de notre capitale, dans des territoires d'aspect et de dimension si différents, mais où très vite des points communs apparaissent.

Les problèmes communs aux îles sont : l'éloignement de la France et les problèmes de transports qui en découlent; la mixité des populations, les mêmes familles se retrouvant dans chaque pays; l'influence du climat, qui permet le développement du tourisme; une mono-culture et une faible productivité, qui ne permettent nulle part d'assurer l'équilibre des besoins des populations.

Voilà pour les traits communs entre les territoires de Polynésie, de Wallis et Futuna et de Nouvelle-Calédonie. Je pourrais y ajouter les Nouvelles-Hébrides, mais le condominium franco-britannique, qui doit très bientôt déboucher sur l'indépendance, leur donne, sur le plan des statuts, un caractère à part.

Je rappelle les deux facteurs particuliers qui différencient les territoires : le nickel pour la Nouvelle-Calédonie, l'implantation du centre d'expérimentations du Pacifique pour la Polynésie.

Pour le reste — les îles éparses de l'Océan Indien, les terres australes et antarctiques — le seul fait qu'aucune population n'y demeure en permanence et qu'ils ne sont visités que par des missions de chercheurs m'a conduit à les traiter à part et avec

une même idée : la recherche d'une exploitation, en mettant en valeur les vastes possibilités maritimes de ces régions, mais en équilibrant cette exploitation avec les difficultés d'éloignement, de liaison, de rentabilité, les quelques expériences passées montrant la difficulté du problème.

Je voudrais, en présentant ce rapport, rappeler les lignes définies par M. le secrétaire d'Etat devant notre commission. L'idée force est que la politique de la France n'est pas et ne sera pas une politique d'abandon.

Elle consiste en trois aspects : le renforcement des liens en confortant les sentiments; la reconnaissance de l'intérêt légitime des populations; l'attachement de nos populations à la France, qui doit être ressenti clairement, aussi bien par elle-même que par nos compatriotes métropolitains et par l'opinion publique internationale, comme l'expression constante d'un libre choix.

A quoi schématiquement doivent conduire ces mesures sur le plan économique ?

En Nouvelle-Calédonie, j'en parle en premier car c'est là que les problèmes, du fait de la crise du nickel, sont les plus graves et les plus urgents : relance des équipements et programme d'aménagement rural.

En Polynésie : développer le tourisme, mais aussi soutenir l'agriculture et la production du coprah dans les îles trop éloignées ou encore mal desservies.

A Wallis et Futuna : compenser l'influence de la crise de la Nouvelle-Calédonie directement ressentie par une population entièrement attachée à la France.

Partout, revoir les problèmes du coût des transports.

Enfin, pour tous ces territoires, prospecter et appliquer les décrets du 3 février 1978, exploiter la pêche en haute mer, en Polynésie, en Nouvelle-Calédonie, à Wallis et Futuna, prospecter et négocier en terres australes.

Le budget que nous étudions présente une difficulté : intégrer la juste part des territoires d'outre-mer parmi les budgets des ministères techniques. Cette remarque est faite malheureusement depuis de nombreuses années par les rapporteurs et aucun remède n'a jamais été apporté. Il apparaît toutefois, en recoupant les travaux de chacun, que le budget progresse dans l'ensemble d'un peu moins de 10 p. 100. C'est donc un budget de juste reconduction avec toutefois un effort d'investissement au niveau du FIDES, puisque les autorisations de programme — 90 millions de francs — progressent de 20 p. 100.

L'approche des besoins faite par tous les rapporteurs en accord avec les parlementaires des territoires concernés a été clairement définie, et le secrétaire d'Etat, en précisant les quatre points de sa politique à l'Assemblée nationale, a, à mon avis, parfaitement analysé la situation. Je souhaite, et cela sera ma conclusion, qu'il trouve dans ce budget les moyens financiers suffisants pour pouvoir mener son action à terme. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (Départements et territoires d'outre-mer). Mesdames, messieurs les sénateurs, c'est pour moi un très grand encouragement que d'avoir constaté la qualité exceptionnelle des rapports présentés par chacun de vos rapporteurs, M. Jager pour la commission des finances et M. Mossion pour la commission des affaires économiques et du Plan.

Je voudrais rendre hommage à la hauteur de vue et à la sagesse avec laquelle chacun a su analyser et juger l'effort que l'Etat se propose de poursuivre l'an prochain en faveur de l'outre-mer français.

J'ai eu récemment l'occasion de venir vous exposer les principaux points de l'action que le Gouvernement a engagée outre-mer et qu'il s'attache à développer. L'initiative de ce large débat était due à votre rapporteur de la commission des finances, M. Jager, ainsi qu'aux principaux représentants des départements et territoires d'outre-mer au Sénat.

J'avais pu alors exprimer la passion profonde qui anime le secrétaire d'Etat et le Gouvernement dans leur action destinée à aider, à servir et à faire progresser tous nos compatriotes dispersés à travers le monde. J'avais également, dans cet esprit, affirmé sans aucune équivoque que la politique de la France dans l'outre-mer ne sera pas une politique d'abandon, de repli, ou de défaite, ainsi que vient de le rappeler M. Mossion. Elle sera, au contraire, conformément à la volonté clairement exprimée de la grande majorité de nos concitoyens d'au-delà des mers, une politique de renforcement résolu des liens avec la métropole. Confortant ainsi les sentiments qui sont le fruit d'une longue histoire, cette politique est la seule qui permettra en même temps de satisfaire l'intérêt légitime des populations et de faire ressentir leur attachement à la métropole comme l'expression constante d'un libre choix.

Au terme de nos efforts se situera l'objectif qui doit par-dessus tout nous guider, et qui consiste à développer dans nos départements comme dans nos territoires d'outre-mer des sociétés françaises exemplaires, qui tiennent compte des spécificités locales et qui permettent le bonheur et l'épanouissement des individus.

Cet objectif est élevé, ambitieux, noble, et il exigera de la part du Gouvernement une action parfaitement déterminée, parfaitement solidaire, et aussi particulièrement ferme.

Le fait que le budget des territoires d'outre-mer et celui des départements d'outre-mer, comme l'ont souligné vos rapporteurs, ne rendent compte en réalité que d'une faible partie de l'intervention de l'Etat implique, vous le voyez, une coordination rigoureuse de l'intervention des différents ministères, que je me suis efforcé de réaliser dans les meilleures conditions possibles.

Pour ne pas revenir de manière trop fastidieuse sur notre débat du 17 octobre, je n'évoquerai pas tous les détails de la politique du Gouvernement dans tous les domaines qui intéressent l'outre-mer. Je me contenterai de vous exposer les cinq principaux axes de l'effort proposé à la nation pour l'outre-mer en 1979, qui correspondent aux orientations que j'ai déjà définies devant vous.

En premier lieu, il s'agira de donner la part la plus large à l'exercice des responsabilités locales.

Pour l'ensemble des territoires d'outre-mer — et pour la première fois d'ailleurs depuis qu'ils ont été créés — les communes bénéficieront d'un régime financier identique à celui qui sera prochainement en vigueur dans les communes de métropole. C'est ainsi que les communes de Polynésie et de Nouvelle-Calédonie, comme les circonscriptions de Wallis et Futuna, bénéficieront, en même temps que celles de la métropole, de la dotation globale de fonctionnement, qui doit remplacer l'actuel versement représentatif de la taxe sur les salaires. Cette aide nouvelle du budget de l'Etat, de l'ordre de 70 millions de francs, viendra accroître substantiellement les ressources, et donc les moyens d'action, de ces jeunes collectivités locales, dont le financement provient jusqu'ici d'un prélèvement sur les recettes fiscales des territoires, ainsi que le rappelait tout à l'heure M. Jager.

Dans le même esprit, sera mis en œuvre le troisième volet de la réforme communale qui prévoit un alignement aussi complet que possible du régime communal des territoires sur le régime métropolitain, en réalisant l'extension de la quasi-totalité du code des communes applicable en métropole.

Le renforcement des moyens des communes s'accompagnera de la mise en place d'une véritable politique d'aménagement rural et de développement agricole dans chaque territoire. Cette politique sera liée, en Nouvelle-Calédonie, à l'accélération des interventions du FADIL — le fonds d'aide au développement de l'intérieur et des îles — et à la poursuite de la réforme foncière qui permettra, à la fois, aux Mélanésiens de retrouver leurs racines ancestrales, et aux colons européens de conforter leurs droits à l'exploitation de la terre.

Elle se traduira, en Polynésie, ainsi que le rappelait tout à l'heure M. le sénateur Jager, par le lancement d'une action de revitalisation des archipels et des activités rurales de l'île de Tahiti, que l'Assemblée nationale a même voulu accentuer par rapport à mes propositions initiales, afin de faire le maximum pour permettre le maintien de la population dans son milieu originel.

Des propositions intéressantes de nature différente m'ont été faites aussi bien par M. le rapporteur Flosse que par M. le député Juventin. Elles rejoignent les préoccupations exprimées ici même dans votre assemblée par M. le sénateur Millaud. Le Gouvernement s'efforce de faire la synthèse et de trouver une solution qui permette d'atteindre l'objectif commun recherché.

Le second axe des actions que je vous propose consiste à amplifier l'effort d'équipement, aussi bien par l'intervention des ministères techniques que par l'accroissement des moyens propres au secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer.

Outre la prise en charge par les ministères techniquement compétents d'un montant croissant de crédits de fonctionnement pour la police, les corps d'Etat pour l'administration de la Polynésie française, le service des mines, les personnels scientifiques des Terres australes et antarctiques françaises, des programmes d'équipement importants seront engagés en 1979 dans divers domaines. C'est, bien entendu, d'abord l'action de soutien conjoncturel des activités économiques de la Nouvelle-Calédonie — elle a été rappelée tout à l'heure par le rapporteur de la commission des finances — qui sera poursuivie en 1979, par la relance effective des grands équipements publics d'infrastructure et la réalisation de travaux d'aménagement rural destinés à améliorer les conditions de vie des tribus mélanésiennes et des colons européens.

Mais c'est également, en Polynésie et à Wallis-et-Futuna, le lancement de programmes considérables dans les domaines de

la voirie, de l'assainissement, de l'aménagement rural, de l'infrastructure routière, des constructions scolaires et hospitalières, des équipements sportifs et socio-éducatifs.

Comme je l'indiquais, il y a quelques jours, aux députés, en 1979 le ministère de l'éducation sera, de très loin, le premier ministère à intervenir dans les territoires, ce qui marque ainsi l'effort tout particulier auquel la métropole contribue dans ce domaine.

De même, l'action du ministère de la santé doit plus que tripler en volume, comme celle du ministère de l'intérieur. Ce sont, je crois, des chiffres significatifs.

Des domaines aussi sensibles dans les territoires que l'environnement, les transports, les postes et télécommunications, bénéficieront aussi d'un montant d'intervention accru.

Je tiens également à souligner à nouveau l'engagement tout à fait déterminant du ministère de l'agriculture qui a, en trois ans, consacré plus de 20 millions de francs aux territoires du Pacifique, et qui poursuivra en 1979 la mise en œuvre d'une politique agricole moderne et active, à laquelle j'attache pour ma part une priorité absolue.

Parallèlement à cette intervention généralisée des ministères, les moyens d'action propres au secrétariat d'Etat en matière d'équipement seront également augmentés, ainsi que M. Mossion l'a rappelé tout à l'heure.

Les autorisations de programmes affectés au FIDES seront globalement augmentées de plus de 20 p. 100 par rapport à 1978, et dépasseront 90 millions de francs, alors que les dotations accordées à ce fonds avaient fortement régressé de 1977 à 1978.

Cette augmentation du FIDES permettra, en priorité, d'accroître les subventions d'équipement aux communes, de poursuivre les actions liées à la relance de l'économie de la Nouvelle-Calédonie — dont je viens de parler — de développer le FADIL en tant qu'instrument privilégié de formation et de promotion sociale des Mélanésiens, et de créer, en tout état de cause, le fonds de développement économique pour les îles en Polynésie française, afin d'encourager le retour des exploitants dans les archipels les plus éloignés, et de rééquilibrer ainsi progressivement la structure démographique du territoire.

Sur le plan de l'administration du fonds, la réforme intervenue en 1978 aura pour conséquence que, dès 1979, près de deux tiers des dotations du FIDES seront déconcentrées ou décentralisées. Un assouplissement des règles de contrôle technique et financier interviendra également pour les opérations communales.

Ainsi, tous ministères confondus, le montant total des interventions de l'Etat s'élèvera en 1979 à plus de 1 700 millions de francs, contre 1 592 millions de francs en 1978. Pour les seuls ministères civils, la progression de l'effort consenti en 1979 sera remarquable : de 665 à 928 millions de francs, soit un accroissement de près de 40 p. 100, ce qui est relativement important.

L'année 1979 marquera également le redressement réel du budget consacré aux territoires d'outre-mer par le secrétariat d'Etat, malgré la baisse apparente des dotations consécutive aux transferts de crédits à d'autres ministères : après réintégration de ces transferts, le budget des territoires d'outre-mer s'accroîtra de 17 p. 100 par rapport à 1978, alors que l'augmentation de 1978 par rapport à 1977 n'avait été que de 9 p. 100.

La troisième orientation que je vous soumets consiste à développer systématiquement les perspectives d'action à long terme dans tous les domaines de la vie économique, sociale et culturelle.

Aucun effort ponctuel ne saurait, en effet, se suffire à lui-même s'il n'est prolongé par une perspective à long terme.

Plusieurs domaines essentiels au développement et à la prospérité des territoires d'outre-mer font déjà l'objet, à mon initiative, d'études approfondies qui permettront de définir, dès 1979, les orientations d'une politique pluriannuelle cohérente.

C'est le cas du problème des communications, tout naturellement lié à celui de l'essor du tourisme, dont les données seront débattues prochainement, au début de février 1979, à l'occasion d'une grande conférence sur le tourisme que j'organiserai à Papeete, ainsi que l'a exposé tout à l'heure M. Jager, avec la participation du ministère des transports, du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs, des autorités territoriales concernées, des compagnies aériennes et des professionnels de l'action touristique.

C'est aussi le cas du plan à long terme pour Wallis-et-Futuna, qui doit effectivement donner à ce petit territoire profondément attaché à la France des perspectives de développement qui ne reposent pas simplement sur des aides annuelles non intégrées dans une perspective réelle de développement à long terme.

C'est le cas, également, ainsi que l'a rappelé M. Jager, des problèmes de la mer et de l'exploitation de ses ressources, pour laquelle un effort d'organisation et d'efficacité sera entrepris dès l'année prochaine. Devant l'importance primordiale que revêtira de plus en plus cette question, j'ai décidé de tenir,

vraisemblablement à Nouméa, vers la fin du premier trimestre 1979, une importante conférence de la mer, au cours de laquelle nous fixerons, avec toutes les autorités nationales et territoriales concernées, les principales orientations d'une mise en valeur ordonnée et efficace des quelque 10 millions de kilomètres carrés que recouvrent les zones économiques des TOM.

M. René Jager, rapporteur spécial. Très bien !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Le développement de la recherche constituera également une priorité importante pour le Gouvernement, car les TOM constituent un champ naturel et privilégié dans ce domaine. Conformément aux directives gouvernementales en cette matière, et pour répondre aux souhaits émis par les territoires, l'utilisation des crédits destinés aux activités scientifiques s'orientera de façon décisive à partir de 1979 vers la recherche appliquée.

Dans le domaine culturel aussi, je tiens tout spécialement à développer l'action engagée en faveur des cultures océaniques avec le concours, bien sûr, des départements ministériels intéressés.

J'évoquerai enfin l'ambition du grand projet à long terme de la société calédonienne française, que rappelait tout à l'heure M. le sénateur Jager. Il s'agira d'un véritable contrat d'avenir avec le territoire, qui servira de référence à l'œuvre nationale dans ce territoire au cours des prochaines années et qui permettra à nos concitoyens européens, mélanésiens, wallisiens et polynésiens de Nouvelle-Calédonie de bâtir eux-mêmes fraternellement la société calédonienne française harmonieuse à laquelle ils aspirent en réalité pour la grande majorité d'entre eux. J'en présenterai les grandes lignes aux responsables du territoire lors de mon prochain voyage dans la deuxième quinzaine de décembre. Il appartiendra à ces responsables de se déterminer par rapport à ce grand projet et d'engager ainsi très directement l'avenir de cette communauté humaine attachante.

En quatrième lieu, j'insisterai sur la nécessité de recourir, chaque fois que cela est nécessaire, à des mesures de rigueur et de remise en ordre.

Le développement d'une politique hardie, novatrice et généreuse ne peut, en effet, tolérer d'approximation ni de laxisme dans la gestion des moyens.

Il va bien falloir, dans ces conditions, mesurer l'effort particulier de redressement à accomplir dans la gestion du territoire des Terres australes et antarctiques françaises.

Ce dossier, je l'avais dit à l'Assemblée nationale, est évidemment complexe et les mesures de redressement à mettre en œuvre doivent encore être précisées. Mais il faut bien voir que la France, dans ce domaine, doit se doter d'une politique ambitieuse et réaliste afin de maîtriser et de valoriser cette zone essentielle du monde et ses vastes espaces maritimes aux richesses encore insoupçonnées.

Je m'appliquerai par conséquent, dans les mois qui viennent, à remettre en ordre avec toute la vigueur et toute la rigueur nécessaires la gestion du territoire, de manière à pouvoir, là aussi, proposer au Gouvernement une politique à long terme. Dès que cela me sera possible, je rendrai compte de mes efforts dans ce sens au Parlement.

Enfin, la dernière exigence à laquelle il nous faut, je crois, répondre, c'est la nécessité de confirmer l'image fraternelle et libérale de la France.

Vous m'avez déjà souvent entendu dire que la France ne pourra défendre, outre-mer, ni les privilèges accumulés, ni l'héritage des erreurs du passé. C'est effectivement l'une de mes préoccupations essentielles. Sans pouvoir, à l'occasion de notre débat, retracer devant vous tous les projets qui répondent à cet impératif indispensable, je voudrais tout de même évoquer quelques mesures qui, dans les territoires d'outre-mer, devraient rapidement être mises en œuvre.

Je suis, tout d'abord, très profondément attaché à une réforme profonde de la législation du travail.

Le code du travail outre-mer, dont les principales dispositions n'ont pas été actualisées depuis vingt-cinq ans, ignore tous les progrès intervenus récemment dans la législation métropolitaine en matière de droit du travail, de comités d'entreprise, de prud'hommes et de conventions collectives. Il convient, par conséquent, de la rénover afin de lui permettre de lutter contre certaines pratiques inadmissibles dans un territoire de la République.

Je suis en même temps persuadé qu'il faut porter une attention particulière à la formation des hommes. Ceux-ci, en effet, doivent se sentir socialement intégrés à la communauté française, dans le respect, bien sûr, de leurs traditions et de leur caractère.

Outre un effort dans le domaine des constructions scolaires et de l'adaptation de la pédagogie aux populations concernées, une amélioration des modalités de la formation professionnelle sera réalisée. Aux centres de formation déjà existants en Nouvelle-Calédonie viendra se joindre la création d'un centre en Polynésie, objet d'une convention qui sera prochainement signée avec le ministère du travail.

Enfin, avec les ministères concernés, j'entends procéder à un examen approfondi des problèmes du chômage et de la protection sociale, compte tenu de la situation de crise économique qui touche les territoires comme le reste de la communauté nationale. La responsabilité de l'Etat, certes, n'est pas engagée directement dans ce domaine qui, en principe, est réservé aux territoires par les statuts. Mais de trop graves lacunes existent dans les dispositifs de protection sociale qui laissent à l'écart une partie beaucoup trop importante de la population, en particulier la plus défavorisée. Il ne serait pas acceptable, dans ces conditions, de laisser les plus démunis subir gravement les conséquences de la conjoncture économique. Une politique sociale active doit être ainsi mise en œuvre, en regard des efforts déjà consentis au titre de la solidarité nationale.

Tels sont, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, les principaux thèmes d'action et de combat que je vous propose pour 1979 afin de marquer notre volonté de réaliser nos grandes ambitions pour nos territoires d'outre-mer, dans la cohérence de l'action prévue par le Gouvernement.

Je suis persuadé que la sollicitude particulière avec laquelle le Gouvernement veut aborder les problèmes difficiles du progrès économique et social dans l'outre-mer français attestera, dans votre esprit, ma détermination de bâtir véritablement la société française exemplaire à laquelle, j'en suis sûr, chacun de nos compatriotes de l'outre-mer aspire. (Applaudissements.)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 16 novembre 1978 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

- groupe socialiste : 8 minutes ;
- groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : 12 minutes ;
- groupe de l'union des républicains et des indépendants : 21 minutes ;
- groupe du rassemblement pour la République : 7 minutes ;
- groupe communiste : 6 minutes.

La parole est à M. Millaud.

M. Daniel Millaud. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, j'ai écouté avec attention nos deux rapporteurs et je tiens à les féliciter pour l'exposé qu'ils viennent de présenter à la tribune du Sénat. Je veux relever l'initiative positive prise par la Haute assemblée qui, pour la première fois, a confié à sa commission des affaires économiques et du Plan le soin de rapporter pour avis les budgets des départements et des territoires d'outre-mer. En effet, après le débat qui s'est tenu dans cette enceinte le 17 octobre dernier, il m'apparaît que, quelle que soit la nature juridique des collectivités concernées, c'est bien la dégradation de sa situation économique qui est le grand problème commun de l'outre-mer français et c'est à cette tâche commune que nous devons nous consacrer.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez voulu, par des contacts répétés avec les faits, avec les hommes et sur le terrain, rechercher les causes profondes de cette détérioration. La philosophie de votre budget, de même que la conviction de votre intervention, apportent des éléments importants de solution. Les uns sont classiques et consistent en des transferts publics, les autres consistent en des intentions dont la réalisation ne pourra s'inscrire dans les faits qu'avec le temps mais qui sont déjà le fruit de votre réflexion et de la concertation.

Comme l'ont relevé nos rapporteurs et comme vous l'avez précisé vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, les crédits représentés par les interventions de l'Etat en Polynésie française n'apparaissent pas tous, et de loin, dans le fascicule bleu consacré aux opérations effectives dont vous avez la responsabilité. Aussi faut-il s'intéresser au fascicule jaune, malheureusement peu explicite.

Je voudrais justement, monsieur le secrétaire d'Etat, m'arrêter un instant sur deux types d'intervention différents qui vous échappent et, à partir de ces deux exemples, vous faire part de mes observations.

En premier lieu, je ne suis pas certain que la prise en charge directe, par les ministères concernés, du corps des fonctionnaires de l'Etat ayant vocation à servir en Polynésie française s'accom-

plisse dans l'esprit et dans la lettre de la loi de 1966. Votre secrétariat d'Etat en avait, dans les années passées, la charge sinon l'administration. Or, il ne semble pas que l'ensemble des postes dotés qui concernaient les CEAPF à votre budget, se retrouvent aujourd'hui dans les différents ministères de tutelle.

Il semble également que l'automatisme des recrutements nouveaux n'apparaisse pas clairement auprès de certains départements, notamment celui de l'éducation. Je suis convaincu que nos jeunes normaliens, qui ont reçu une formation présentant toutes les garanties professionnelles et qui ne sont pas titularisés aujourd'hui, comparent avec mélancolie leur situation avec les avantages de la stabilité offerte à leurs collègues des enseignements confessionnels.

Je sais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous intervenez à ce sujet et que vous comprenez l'importance que revêt, pour l'instruction et l'éducation des enfants des archipels, un nombre suffisant d'instituteurs de qualité. Mais sans doute l'exécution de la convention pour la prise en charge de l'Ecole normale résoudra-t-elle le problème des futures promotions ?

Très précisément, monsieur le secrétaire d'Etat, la question des conventions constituera le deuxième volet de mon intervention. La loi du 12 juillet 1977, dans ses articles 69 et 70, a, en quelque sorte, « légalisé », au bénéfice de la Polynésie française, les décisions du conseil interministériel de juillet 1975 sur l'intervention des ministères techniques dans les territoires d'outre-mer. Il ne s'agit, bien sûr, ni d'un droit pour ceux-ci ni d'une obligation pour les autres : c'est le principe même de la convention.

En revanche, il est indispensable que les partenaires, en concourant à un certain nombre d'opérations déterminées, y trouvent un intérêt. C'est le cas, par exemple, de la convention qui lie le territoire, le CEA et la direction des énergies nouvelles en vue d'expérimenter la fiabilité des matériels français appliqués à l'énergie solaire et à l'énergie éolienne dans de dures conditions climatiques.

Certes, je cite là, je vous l'accorde, un exemple facile. Je crois néanmoins que, progressivement, les ministères qui hésitent encore à s'engager dans cette voie réaliseront l'intérêt de ces actions ponctuelles. Grâce à votre intervention, monsieur le secrétaire d'Etat, la mission d'élus polynésiens qui vient de séjourner à Paris est repartie avec des espérances qui, je l'espère, se concrétiseront rapidement dans les faits.

Toute différente est l'action directe de votre secrétariat d'Etat qui s'exprime, à mes yeux, par les interventions du FIDES. Ce fonds est intervenu d'une façon bénéfique dans les territoires d'outre-mer, complétant heureusement les actions des budgets locaux.

Toutefois, si l'on effectue une comparaison portant sur plusieurs années, on constate que les actions de ce fonds se sclérosent lentement — du moins jusqu'à ces derniers jours — en raison de la dévaluation de la monnaie et malgré l'augmentation prévue cette année.

Vous avez pu, en effet, monsieur le secrétaire d'Etat, faire la synthèse des problèmes qui étaient posés par la diminution de la production du coprah. Vous n'avez pas accepté un soutien direct de cette production parce que nous avons réussi à vous convaincre que la fluctuation des cours amènerait très certainement, dans la période de hausse de ces cours, une suppression de la subvention. Il fallait donc faire suite aux requêtes du vice-président du conseil de Gouvernement, M. Sanford, et créer, dans les îles, un fonds d'intervention propre à arrêter leur désertification.

Il serait souhaitable, toutefois, que cette nouvelle dotation soit gérée suivant une procédure déconcentrée et décentralisée, comme, du reste, le comité directeur du FIDES l'a proposé pour d'autres opérations.

Vous avez également évoqué, comme M. Jager tout à l'heure, la dotation globale de fonctionnement dont le Sénat vient d'admettre le principe. Elle permettra, bien entendu, aux communes les plus pauvres de s'équiper progressivement. Mais il vous reste à résoudre, monsieur le secrétaire d'Etat, le délicat problème du décret d'application qui devra déterminer les modalités de répartition, car s'il existe, comme partout, des communes pauvres, celles qui sont urbanisées et qui disposent d'un potentiel fiscal sont également désargentées et ne peuvent, comme ailleurs, contrôler l'inflation de leurs dépenses.

J'ignore, par ailleurs, si le Parlement aura la possibilité, au cours de la présente session, d'étendre aux communes de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française les dispositions des titres II, III et IV du code des communes. Je le regrette car il s'agit d'une œuvre qui a été commencée en 1969 pour la Nouvelle-Calédonie et en 1971 pour la Polynésie française.

Il est urgent, aujourd'hui, de donner à nos maires les instruments législatifs qui leur permettront d'administrer convenablement leur commune.

Au début de mon propos, je notais, monsieur le secrétaire d'Etat, que votre intervention comportait un certain nombre d'intentions. Je n'en retiendrai que trois qui m'apparaissent prioritaires mais qui demandent, en plus de votre impulsion, l'accord de tous les ministères concernés.

Vous avez provoqué, nous avez-vous dit, une étude scientifique sur les transports aériens car ceux-ci sont à la base du développement touristique des territoires d'outre-mer. Je sais que les conclusions de cette étude sont attendues avec impatience non seulement par les autorités locales et par les professions concernées, mais aussi par la seule compagnie française intéressée aujourd'hui. Je rappelle que le système actuel des transports aériens est le fruit d'accords bilatéraux, conclus de gouvernement à gouvernement pour la concession des droits d'atterrissage dont plusieurs ne sont même pas exploités à l'heure actuelle. Nous trouvons, nous, représentants de la Polynésie française, particulièrement déplaisant de voir notre territoire servir de monnaie d'échange sans être même consultés.

Dans la mesure du possible, il faut chercher à résoudre le phénomène des échanges dans le cadre de cette vaste région Pacifique avec les puissances et les Etats qui sont directement intéressés.

C'est dans cet esprit, monsieur le secrétaire d'Etat, que devraient être revus les accords de Lomé dans les nouveaux rapports avec la Communauté économique européenne. Je l'ai déjà dit à cette tribune : autant je me sens Européen quand je suis à Paris, autant cette notion m'apparaît antinomique quand je suis à Tahiti. En revanche, le Gouvernement, puisque la France est présente, pourrait prendre l'initiative d'un Marché commun du Pacifique. Pourquoi pas puisqu'il existe déjà la commission du Pacifique Sud ? Nous avons des fournisseurs qui sont proches ; ils peuvent également devenir des clients et des clients de produits français.

Du reste, des liens économiques s'ébauchent, à propos de l'exploitation de la zone des 200 milles, avec ces puissances du Pacifique. Je veux parler notamment du Japon et de la Corée. C'est à partir de cette collaboration que l'on pourra permettre au territoire, à des entreprises locales, à des entreprises métropolitaines d'exploiter, dans le futur, ce potentiel considérable.

Il faudra du temps ; il faut de l'espérance. Mais le troisième millénaire, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est demain. Je sais que les moyens dont vous disposez ne sont pas à la mesure de cette ambition, mais nous savons votre conviction. Elle est partagée — je veux en être convaincu — au Sénat comme à l'Assemblée nationale ; il vous appartient de la faire partager à vos collègues du Gouvernement.

La situation est déjà grave en Nouvelle-Calédonie et elle peut le devenir en Polynésie française. Nous avons une jeunesse nombreuse. Cette jeunesse est généreuse, elle est exigeante ; c'est elle qui demain, en l'an 2000, aura la responsabilité politique.

Cette jeunesse ne se contente pas d'intentions, monsieur le secrétaire d'Etat ; elle jugera le Parlement, le Gouvernement, ses propres représentants sur les réalisations que nous aurons pu dans un temps très rapide effectuer. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Belin.

M. Gilbert Belin. Monsieur le secrétaire d'Etat, il est indiscutable que, du point de vue politique et économique, la situation des territoires d'outre-mer est incertaine et grave et le budget qui nous est proposé est loin de vous donner les moyens de parvenir à des solutions satisfaisantes.

On ne retrouve dans le budget consacré aux territoires d'outre-mer que le quart des dépenses civiles que l'Etat affecte à ces territoires. Les quelque 342 millions de francs de votre budget, dont à peine 46 millions sont consacrés à des dépenses en capital, élément moteur d'une politique économique, ne reflètent tout au plus que la gestion de l'intendance alors qu'ils devraient être les moyens de mettre en place votre politique.

Toutes vos déclarations, dont, en tant que socialiste, j'apprécie le courage, ne peuvent que rester lettre morte en l'absence d'une détermination véritable du Gouvernement et par là d'un budget spécifique de l'outre-mer.

De plus, le rideau de fumée qui entoure la politique d'intervention des ministères techniques la rend parfois suspecte, incontrôlable, en tout cas difficile à pratiquer.

En parcourant les divers rapports, on ne trouve que les titres suivants : crise, récession, instabilité, recul de l'activité, chute de la production, stagnation du tourisme ; la liste est encore longue, malheureusement.

Les finances publiques de la Nouvelle-Calédonie frisent la banqueroute. Le déséquilibre du commerce extérieur de la Polynésie, dont les exportations ne couvrent pas 5 p. 100 des importations, devient de plus en plus préoccupant.

Face à cette situation catastrophique, votre budget n'offre pas les moyens d'un redressement.

Nous, socialistes, nous persistons à dire que les problèmes de l'outre-mer doivent être exposés en toute clarté en métropole devant le Parlement et devant le peuple de France, que nous devons accepter la solidarité nationale et exiger que s'instaure une plus grande égalité par l'établissement d'une fiscalité sur le revenu et d'un contrôle des changes, qui obligera à investir sur place plutôt qu'en Australie ou aux Etats-Unis, par exemple.

Ensuite, des compagnies d'Etat doivent assurer les liaisons avec les territoires d'outre-mer si l'on veut établir des relations normales et favoriser le tourisme.

Il convient, enfin, d'établir et de financer des plans de développement en rapport avec les richesses locales.

Bien peu de ces orientations figurent dans vos plans. En tout cas, votre budget ne vous en donne pas les moyens. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste ne le votera pas. (*Applaudissements sur les travées socialistes et sur certaines travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Pasqua.

M. Charles Pasqua. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, j'interviens au nom de notre collègue M. Papilio, retenu à Wallis pour participer à la réunion de l'assemblée territoriale. M. Papilio avait, en effet, prévu d'assister au débat. La modification de l'ordre du jour intervenue voilà une dizaine de jours ne lui a pas permis d'être présent. Il m'a donc chargé de formuler un certain nombre d'observations à propos du budget qui nous est soumis.

Ce budget prend indiscutablement en compte certaines des demandes des Wallisiens. L'hôpital de Sia devrait être achevé en 1979. Des crédits sont prévus pour le commencement des réfections du warf de Futuna, en si mauvais état ; le service de la jeunesse et des sports va, enfin, après une longue attente et maintes demandes de l'assemblée territoriale, être pris en charge financière par l'Etat.

Il est prévu d'édifier un dépôt d'hydrocarbures qui mettra le territoire à l'abri des aléas d'un approvisionnement par bateau, souvent incertain ; pour la première fois en 1979, Wallis devrait être desservie en radio par FR 3.

Relevons enfin cet important amendement voté par l'Assemblée nationale, qui apporte au territoire 200 000 francs environ pour la promotion de l'artisanat.

Cette énumération, monsieur le secrétaire d'Etat, correspond à la réalisation des vœux souvent formulés par les Wallisiens. Ils vous en remercient.

Mais il reste encore un certain nombre de points noirs que je me dois de rappeler et pour lesquels je voudrais que vous preniez des engagements.

Il s'agit d'abord de la desserte aérienne entre Wallis et Futuna. Vous savez que cette navette aérienne est déficitaire et que U.T.A. envisage très sérieusement la suppression de cette ligne. Or, il s'agit d'un service public et il est inconcevable que Futuna en revienne à l'isolement qu'elle a connu autrefois.

Je vous demande donc, monsieur le secrétaire d'Etat, les engagements très fermes que les Wallisiens attendent pour le maintien de cette desserte.

L'autre problème sur lequel je veux attirer votre attention est celui de l'enseignement à Wallis, bien que je sache, monsieur le secrétaire d'Etat, que ce domaine est plutôt celui de votre collègue de l'éducation que le vôtre. Actuellement, les jeunes Wallisiens qui veulent poursuivre leurs études au-delà de la classe de troisième doivent aller en Nouvelle-Calédonie. Vous imaginez le frein considérable que cette contrainte impose au bon déroulement de l'éducation des jeunes. Rares sont ceux qui peuvent aller en Nouvelle-Calédonie, simplement pour poursuivre des études qui ne sont que du secondaire. Le droit à l'éducation est un droit primordial, monsieur le secrétaire d'Etat. Il faut en tirer les conséquences, notamment financières.

Encore une fois, tout en reconnaissant ce qui a déjà été fait pour ce lointain territoire, je vous demande de fermes engagements pour ce qui reste à faire.

Je voudrais profiter de vos temps de parole qui me restent pour formuler, au nom du groupe du rassemblement pour la République, quelques observations concernant la situation de deux territoires : la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie.

La Nouvelle-Calédonie connaît actuellement une crise politique et une crise économique. Je passerai rapidement sur la crise politique. A la suite de manœuvres que je ne qualifierai

pas, on est arrivé au peu brillant résultat d'avoir un conseil de Gouvernement qui ne correspond pas à la majorité de l'assemblée. Or, indiscutablement, lors des dernières élections législatives, le territoire avait manifesté d'une façon éclatante sa volonté de voir maintenus les liens étroits qui le rattachent à la République. Il ne faudrait pas que subsiste quelque équivoque que ce soit à la suite de cette situation nouvelle.

Je vous demanderai également de bien vouloir indiquer au Sénat où en est la réalisation du plan de relance et de diversification de l'activité économique. Vous savez que, lors de son passage dans ce territoire, notre ami Jacques Chirac l'avait proposé au même moment où vous l'aviez décidé vous-même et où le Premier ministre en avait garanti l'exécution.

Or, dans le cadre de ce plan, le développement de l'agriculture et de l'élevage passe par la réforme foncière dont mon ami M. Jacques Lafleur avait lancé l'idée. Cette idée chemine et vous l'avez faite vôtre, monsieur le secrétaire d'Etat, ce dont nous vous remercions. Cette réforme, accomplie avec le doigté qui s'impose, est nécessaire pour l'affermissement et le développement de la fraternité entre tous les Calédoniens que nous souhaitons.

Mais, pour accomplir cette réforme, il faudra que le Gouvernement accorde au territoire les moyens financiers nécessaires, et ce dans les délais les plus brefs.

Or, dans le projet de budget qui nous est soumis, nous ne trouvons pas l'expression financière de la volonté politique affirmée sur ce point par le Gouvernement.

Aussi, pour borner mon intervention à l'essentiel, vous demanderai-je de prendre les dispositions nécessaires afin de faciliter le retour à l'équilibre des finances territoriales et, en particulier, de décider dès maintenant la prise en charge par l'Etat de l'enseignement primaire public. Cette décision mettrait fin, en outre, à une situation paradoxale qui fait qu'en Nouvelle-Calédonie l'enseignement privé est pris en charge par l'Etat à tous les degrés selon les dispositions de la loi Debré, que l'enseignement public est financé par l'Etat pour le second degré, mais que l'enseignement public élémentaire reste entièrement à la charge du territoire.

Je voudrais, de façon générale, appeler l'attention du Gouvernement et de notre assemblée sur la situation dramatique de l'économie calédonienne. Pour le rassemblement pour la République, le redressement de cette situation, l'effacement de ses conséquences humaines les plus douloureuses doivent être une des propriétés de l'action gouvernementale, faute de quoi — je le dis en pesant mes mots — le territoire risque d'être le théâtre de graves événements sociaux et politiques dont on ne saurait *a priori* exclure des affrontements entre communautés. Il est encore temps, il est tout juste temps d'agir.

C'est dans une solidarité accrue avec la métropole et c'est avec des institutions stables et efficaces fondées sur un scrutin majoritaire qui évite l'atomisation de la représentation territoriale que la Nouvelle-Calédonie pourra, avec le courage bien connu de tous ses habitants, surmonter les dures épreuves auxquelles elle est aujourd'hui confrontée.

De son côté, la Polynésie française demande de la part de la métropole — c'est bien évident — une action résolue, spécifique et diversifiée, qui ne me paraît pas vraiment engagée au travers du projet de budget dont nous discutons.

Je voudrais d'abord savoir, s'agissant de la protection sociale des producteurs indépendants, où en sont les études qu'a demandées M. Flosse, député du territoire, en vue d'instituer la sécurité sociale pour les agriculteurs, éleveurs, pêcheurs.

Pour l'agriculture également, je souhaiterais que soit envisagée l'extension aux îles hautes de l'archipel la législation dont bénéficient en métropole les zones de montagne.

Enfin, je serais heureux que vous vouliez bien me confirmer les propos tenus par le ministre du budget au cours de la troisième séance de l'Assemblée nationale du 17 novembre 1978 et par lesquels M. Papon a précisé, en réponse à M. Flosse, que le crédit supplémentaire de 9 millions de francs français, que le Gouvernement a inscrit au chapitre 68-90 du FIDES, section générale, est bien destiné exclusivement à permettre d'augmenter, par un versement direct et jusqu'à concurrence de 2,20 francs le kilogramme, le revenu des producteurs de coprah. En effet, vos propres déclarations laissaient subsister, avant l'intervention du ministre, une certaine ambiguïté sur la destination de ces crédits et en particulier sur l'éventuelle création d'un fonds de soutien des archipels.

Nous sommes, bien entendu, favorables à une politique d'aide à l'activité économique dans les archipels, mais elle doit passer par des actions précises et ponctuelles et non pas se perdre dans un fonds dont l'expérience démontre que l'utilisation finale est souvent fort éloignée de l'objectif initialement poursuivi.

Je rappellerai ensuite que nous avons demandé, d'une part, la mise en place en Polynésie d'une grande université de la mer et, d'autre part, la mise en œuvre d'une politique des trans-

ports aériens à l'intérieur et à l'extérieur du territoire, dans laquelle l'Etat intervient, conformément aux impératifs du développement touristique et des liaisons interinsulaires.

Enfin, je souhaiterais que vous nous donniez des assurances sur la solution rapide d'un problème que je me permettrai de qualifier d'ubuesque. Où en sont les créations de postes budgétaires qui permettront à 255 diplômés de l'école normale d'instituteurs d'être titularisés dans l'enseignement territorial ? Je précise, en effet, pour l'information de nos collègues, que ces jeunes enseignants, qui ont accédé à la fonction publique en entrant à l'école normale, sont maintenant, faute de postes budgétaires, redevenus de simples contractuels.

Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, ce que, au nom du groupe RPR, je vous demande. Mon groupe attache trop d'importance à ces questions d'intérêt national pour qu'il ne détermine pas son vote d'après le contenu des réponses que vous nous apporterez.

M. le président. La parole est à M. Garcia.

M. Jean Garcia. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, notre groupe a décidé de laisser le maximum de temps de parole à notre collègue Marcel Gargar, sénateur de la Guadeloupe, apparenté au groupe communiste, qui développera avec la connaissance et la pratique qu'il en a les problèmes évoqués aujourd'hui dans notre assemblée.

Je voudrais, pour ma part, dire dans ce débat, au nom du groupe communiste, que votre budget reflète bien la continuité de la politique coloniale menée à l'égard des territoires d'outre-mer.

A l'Assemblée nationale, nos collègues communistes ont déjà noté que ce budget se caractérise par la part primordiale accordée aux dépenses de fonctionnement, car, sur un montant total de 342,7 millions de francs de crédits de paiement, 112,5 millions de francs seulement sont consacrés aux dépenses d'investissement. L'augmentation des dotations n'est que de 3,5 p. 100, alors que, selon les chiffres officiels, l'inflation atteint 10 p. 100.

Derrière de belles paroles, des intentions proclamées, le fait colonial s'exprime dans ces territoires à travers une réalité politique, économique, sociale et culturelle.

Cette politique ne répond pas, à nos yeux, à l'intérêt des populations locales. Le sous-développement, le chômage chronique, le maintien de la monoproduction, s'accompagnent de facilités accordées aux groupes industriels et financiers à la recherche de profits maximaux telles la société Le Nickel, les firmes japonaises et nord-américaines.

Cette politique conduit nombre d'habitants de ces territoires à quitter le pays où ils sont nés, où ils ont vécu, où il ferait bon vivre, pour trouver un hypothétique travail en France, où ils subissent, bien souvent, des vexations, le racisme, des mesures autoritaires. Tel est le cas de la décision du Gouvernement français de fermer le foyer calédonien à Paris et le refus de trouver une solution à ce problème sur la base des propositions formulées par les résidents.

Notre parti préconise, pour ces territoires, une tout autre politique, une politique de développement économique, social et culturel, le développement des libertés démocratiques. Cette politique reconnaît le droit à l'autodétermination dans le cadre de la République française des populations des territoires, comme d'ailleurs des départements d'outre-mer, et le préconise.

Monsieur le secrétaire d'Etat, nous considérons que votre budget est un budget d'assistance. Il ne contribue pas à apporter une solution aux problèmes graves que connaissent ces territoires en crise profonde. Notre groupe refusera donc d'y apporter sa voix. (*M. Gargar applaudit.*)

M. le président. La parole est à M. Cherrier.

M. Lionel Cherrier. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le 17 octobre dernier, au cours d'un large débat réservé à l'outre-mer français, j'ai eu l'occasion d'évoquer à nouveau les principales difficultés que rencontre la Nouvelle-Calédonie et de suggérer un certain nombre de mesures susceptibles d'y remédier.

Pour certaines d'entre elles, et je vous en remercie, monsieur le ministre, vous m'avez apporté des réponses claires et sans équivoque. Je dois en particulier vous dire que les précisions que vous m'avez données sur le problème de la réforme foncière et le plan de relance ont été de nature à rassurer mes compatriotes et à leur redonner la confiance pour l'avenir.

Je ne reviendrai donc pas aujourd'hui sur ces mêmes problèmes, désireux que je suis de réserver mon temps de parole à des questions d'actualité qui me paraissent particulièrement préoccupantes.

Nos excellents collègues MM. Jager et Mossion ont fait une analyse extrêmement précise et détaillée dans leurs rapports respectifs des crédits des territoires d'outre-mer.

Je me bornerai simplement, monsieur le ministre, à vous dire ma satisfaction de constater, d'une part, que pour la Nouvelle-Calédonie, les crédits du FIDES doubleront en 1979 par rapport à 1978 et, d'autre part, qu'il est envisagé une intervention de plus en plus importante des ministères techniques dans le cadre d'une participation à nos dépenses de fonctionnement.

Je dois, en revanche, vous faire part de mon inquiétude, pour ne pas dire de mon étonnement, devant le montant excessivement faible de la subvention budgétaire prévue pour la Nouvelle-Calédonie qui a été limité à 3 308 276 francs, soit un peu plus de 60 millions de francs CFP.

Comme vous le savez, le déficit budgétaire cumulé des années antérieures, de 1972 à 1977, atteignait au 1^{er} janvier 1978 1 700 millions de francs CFP.

En ce qui concerne l'exercice 1978, la balance des recettes douanières et des droits de consommation, arrêtée au 30 septembre, fait déjà apparaître un déficit de 1 070 millions de francs, ce qui laisse augurer un déficit global de l'ordre de 1 300 millions de francs pour cet exercice.

Au 31 décembre 1978, le déficit global cumulé s'élèvera donc à près de 3 milliards de francs CFP, déficit qui sera pris en charge par le budget de 1979, dont l'équilibre apparaît déjà bien compromis.

Vous le reconnaissez, le montant de la subvention accordée, soit 60 millions de francs CFP, apparaît bien modeste par rapport aux 3 milliards de déficit qui viendront s'imputer sur l'exercice 1979.

Je dois également rappeler que, compte tenu de cette situation budgétaire catastrophique, le territoire, depuis le début de l'année, n'a pu faire face à ses obligations financières que grâce à une avance de trésorerie de l'Etat d'un montant de 80 millions de francs, soit 1 454 millions de francs CFP. Cette avance devra impérativement être remboursée au 31 décembre 1978.

C'est vous dire qu'au 1^{er} janvier 1979, le territoire sera quasiment en état de cessation de paiement. Cela me conduit, monsieur le ministre, à vous poser deux questions précises : en dehors des 60 millions de francs CFP de subvention prévus, quel sera le montant de la participation de l'Etat à notre budget territorial, du fait de l'intervention des ministères techniques ? Envisagez-vous, dès le début de 1979, une reconduction de l'avance de trésorerie de 80 millions de francs qui avait été accordée en 1978 ?

Après ces différents commentaires sur les crédits des territoires d'outre-mer et sur la situation budgétaire de la Nouvelle-Calédonie, je souhaiterais maintenant évoquer un certain nombre de problèmes spécifiques concernant mon territoire.

Tout d'abord, monsieur le ministre, je voudrais vous dire l'émotion qu'a suscitée récemment l'annonce, en Nouvelle-Calédonie, de l'accord de pêche qui aurait été arrêté le 8 novembre entre la délégation française et la délégation japonaise, lors de la deuxième phase des négociations.

Cet accord, qui a, semble-t-il, paru acceptable au chef de la délégation française, prévoit, en ce qui concerne la pêche dans la zone économique calédonienne, que, pour un tonnage de prises de 3 375 tonnes par an, la redevance serait fixée à 0,15 franc par kilo, ce qui correspondrait à un montant total des redevances annuelles de 9 200 000 francs CFP, alors que, parallèlement, en ce qui concerne la Polynésie française, pour un tonnage des prises à peine supérieur, soit 3 750 tonnes, cette redevance serait de 0,27 franc par kilo, le montant des redevances annuelles atteignant ainsi le chiffre de 18 400 000 francs CFP, c'est-à-dire le double.

Mon collègue et ami M. Millaud me permettra de vous poser simplement cette question : pourquoi cette discrimination entre nos deux territoires qui, il faut le rappeler, sont pratiquement à égale distance du Japon ?

Le 11 août dernier, lors de votre passage à Nouméa, vous aviez précisé, monsieur le ministre, les grandes lignes du plan d'action à long terme et défini les vingt-cinq objectifs de ce plan.

Un de ces objectifs, le huitième, je le rappelle ici, prévoit qu'il faut orienter résolument la Nouvelle-Calédonie vers l'utilisation de ses ressources maritimes : la mer, l'agriculture, la pêche, notre territoire ayant, sur ce plan, une importante vocation.

Vous étiez sur ce point en parfait accord avec tous nos élus et responsables territoriaux qui ont toujours considéré l'exploitation de la zone économique comme un des facteurs essentiels du développement et de la diversification de l'économie calédonienne.

Mais, pour nous, l'essentiel de la négociation qui devait être menée tant auprès des Japonais que des Coréens, des Formosans et des Américains ne devait pas uniquement consister à trouver un accord sur le taux des redevances afférentes aux poissons pêchés, mais devait principalement consister à rechercher la conclusion d'accords permettant de promouvoir des investissements induits, productifs d'emplois dans le territoire : stockage, congélation, éventuellement transformation des produits de la mer, avitaillement, entretien et réparation des navires de pêche.

De même, en ce qui concerne le Japon, il apparaissait utile de conditionner ces accords de pêche à l'engagement d'achats annuels d'une certaine quantité de minerai de nickel. Il n'en a malheureusement pas été ainsi, et cela est bien regrettable.

Jose espérer, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il vous sera possible d'intervenir pour que ces accords soient reconsidérés dans un sens plus favorable à l'économie calédonienne, car vous reconnaîtrez avec moi qu'obtenir neuf millions de francs CFP de redevances annuelles alors qu'une mission journalière de surveillance de l'aéronavale représente un coût de l'ordre de deux millions de francs CFP, cela apparaît vraiment dérisoire.

De nouvelles discussions avec les Coréens viennent de s'engager à Paris au début de cette semaine, au ministère des affaires étrangères. Je vous demande d'être vigilant sur le déroulement de ces négociations.

Evoquant les problèmes de la mer, je voudrais une nouvelle fois mettre l'accent sur l'évolution des tarifs du fret maritime et sur ses incidences sur le coût de la vie en Nouvelle-Calédonie.

Notre territoire, en effet, paie fortement le poids de son insularité et de son éloignement. Cela se traduit par une augmentation considérable du coût des marchandises et des matières premières, la valeur du fret dépassant souvent plus de 100 p. 100 de la valeur de la marchandise.

Depuis 1969, l'augmentation des taux des frets pratiqués a été de 140 p. 100 et, pour 1978, le pourcentage de variation directe sur le montant de la masse salariale sera de plus de 4,50 p. 100.

Pour la Corse, ce problème a été résolu par un ensemble de mesures financières permettant d'assurer ce que l'on a appelé la « continuité territoriale » et un chapitre budgétaire spécial a été créé à cet effet. Pour 1977, les crédits affectés à ce chapitre se sont élevés à 4 400 millions de francs CFP et ont été reconduits à ce même niveau en 1978.

Lors de son récent voyage à Ajaccio, le 3 juin dernier, le Président de la République a confirmé que de nouveaux efforts financiers seront consentis par l'Etat pour améliorer la desserte maritime et aérienne de cette île. Des mesures analogues pourraient être étudiées pour diminuer le coût des transports dans les départements et territoires d'outre-mer.

En ce qui concerne les liaisons aériennes, le problème est identique et les Français du Pacifique paient leurs billets d'avion 60 p. 100 plus chers que les étrangers. C'est là, vous en conviendrez, une situation anormale.

Lors du récent débat du 17 octobre, j'avais attiré votre attention sur la nécessité d'une approbation de la loi du 3 janvier 1969, dite loi Billotte, laquelle demeure un des principaux griefs des Calédoniens vis-à-vis de l'Etat.

En avril 1977, le ministre de l'industrie, qui était alors M. Monory, m'avait affirmé qu'une réforme de cette loi allait être étudiée et qu'en attendant, une circulaire ministérielle serait publiée qui permettrait d'atténuer les effets excessivement centralisateurs et paraisants de cette loi.

Tout récemment, il m'a été confirmé au ministère de l'industrie que cette importante question avait fait l'objet d'un examen très attentif et que le ministre de l'industrie envisageait une véritable réforme de la procédure d'application de cette loi, dans le sens d'une très large décentralisation, tant au niveau de l'exploitation minière qu'à celui de la commercialisation des minerais, donnant les plus larges prérogatives au haut-commissaire et au conseil de gouvernement.

Il m'a été également confirmé qu'un document très complet concernant cette réforme avait été communiqué à vos services en août dernier. Pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, me dire à quel stade en est l'étude de cette réforme que les Calédoniens réclament inlassablement depuis dix ans ?

L'an dernier, lors de la discussion du budget des territoires d'outre-mer, j'avais évoqué les difficultés de plus en plus graves rencontrées par notre industrie du bâtiment, dont les effectifs salariés étaient passés de 7 188 en 1970 à 3 893 en 1976. J'avais suggéré que soit à nouveau envisagée l'extension en Nouvelle-Calédonie du régime d'épargne-logement.

Un tel projet de loi, je le rappelle, avait été déposé par le Gouvernement et adopté par l'Assemblée nationale le 26 mai 1971, puis transmis au Sénat quelques jours plus tard, où il demeura en instance. Par la suite, le Gouvernement avait

envisagé de demander la discussion de ce projet au cours de la session d'octobre 1975. Puis, pour des raisons que j'ignore, celui-ci fut retiré de l'ordre du jour.

Compte tenu de la crise sévère que traverse l'industrie du bâtiment, l'extension de ce régime en Nouvelle-Calédonie serait hautement souhaitable. Il présenterait, en outre, l'avantage de drainer une fraction importante de l'épargne calédonienne, laquelle demeure en grande partie improductive, alors qu'elle atteignait, en août 1978 — caisse d'épargne et comptes de dépôts bancaires réunis — un montant global de 22 839 millions de francs CFP.

Je souhaite, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous puissiez obtenir du Gouvernement que ce projet de loi soit très prochainement examiné par le Sénat.

De même, je dois appeler votre attention sur le fait que les décrets d'application relatifs à la loi n° 77-444 du 8 juillet 1977 modifiant le régime communal dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et à la loi n° 77-1412 du 23 décembre 1977 portant intégration des fonctionnaires du cadre de complément de la police de Nouvelle-Calédonie dans la police nationale n'ont pas encore été publiés.

Nos maires comme nos fonctionnaires de la police souhaitent vivement que ces décrets soient publiés le plus rapidement possible.

En ce qui concerne la police, l'extension à notre territoire du code de procédure pénale, qui a été mis en application en métropole le 2 mars 1959, apparaît urgente, alors que nous demeurons encore sous le régime du code napoléonien de 1809. Il m'a été confirmé qu'un tel projet de loi était en cours d'étude à la chancellerie, en collaboration avec la direction de la réglementation de la police nationale. Je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, d'intervenir pour que ce projet de loi soit rapidement déposé devant le Parlement.

En ce qui concerne nos communes, j'ai noté avec satisfaction que les communes des territoires d'outre-mer pourront désormais bénéficier d'une quote-part sur la dotation globale attribuée aux collectivités locales métropolitaines. Le projet de loi contenant cette disposition nouvelle a été adopté par le Sénat le 17 novembre écoulé. Je souhaite que le décret d'application prévu à l'article 9 de ce projet puisse être rapidement publié car, comme vous le savez, nos communes connaissent actuellement les plus graves difficultés financières.

Selon les renseignements que m'a fournis notre rapporteur, M. Jager, le montant de cette dotation pourrait atteindre, en 1979, 75 millions de francs pour les trois territoires du Pacifique. Pourriez-vous d'ores et déjà me dire de quelle péréquation la Nouvelle-Calédonie pourra bénéficier ?

Enfin, et nos maires le regrettent, il apparaît peu probable que le dernier projet de réforme, qui porte pour l'essentiel sur l'extension aux communes de Nouvelle-Calédonie de la presque totalité des livres II, III et IV du code des communes, soit examiné au cours de la présente session. J'ose espérer qu'un texte définitif pourra être présenté à notre prochaine session.

De même, une réforme du code du travail est souhaitable depuis de nombreuses années. Issu de la loi de décembre 1952, le texte en vigueur mérite d'être actualisé et complété, en les adaptant, par toutes les nouvelles dispositions intervenues dans la législation métropolitaine du travail depuis près de vingt-six ans, en particulier en ce qui concerne la procédure en cas de conflit collectif, les comités d'entreprise, les conseils de prud'hommes et les délégués du personnel, pour n'en citer que quelques-unes.

En ce qui concerne, par exemple, les fonctions de responsable syndical — secrétaire général ou président — il est aberrant de constater que, dans le cadre de la législation en vigueur, les conditions requises pour être éligibles sont beaucoup plus sévères que celles qui sont exigibles pour être conseiller territorial ou parlementaire.

Au plan social, un certain nombre de mesures récemment appliquées en métropole devraient pouvoir être adaptées à notre territoire. Je pense, en particulier, à l'aide à l'installation des artisans et à la formation professionnelle.

De même, dans le cadre de la réforme foncière et du plan de relance rural, un régime de protection sociale devrait permettre de venir en aide aux plus défavorisés. Dans cet ordre d'idées, le décret n° 78-1062 du 2 novembre 1978, récemment publié, et qui concerne l'octroi d'une indemnité viagère de départ aux chefs d'exploitation âgés cessant leurs activités dans les départements des Antilles, de la Guyane et de la Réunion, pourrait être adapté aux territoires d'outre-mer.

Pour terminer, je voudrais évoquer un problème qui m'est cher et sur lequel je suis maintes fois intervenu : celui de la création de l'université calédonienne, appelée à devenir très vite un véritable centre de rayonnement de la culture française dans le Pacifique.

Déjà en 1966, au cours de son voyage à Nouméa, le général de Gaulle avait annoncé la création de cette université. Lors du conseil restreint du 10 juillet 1975, le Président de la République prenait la décision de principe de la créer à Nouméa. Depuis, différentes missions se sont rendues dans le territoire et, dans un premier temps, le centre du conservatoire national des arts et métiers, qui doit servir de base à la mise en place d'un premier cycle d'études supérieures scientifiques et techniques, a été renforcé.

Puis les choses sont restées en l'état. Il paraît aujourd'hui nécessaire de réactiver ce projet. Dans un premier temps, cela entraînera l'élaboration d'un projet de loi étendant aux territoires d'outre-mer la loi d'orientation de l'enseignement supérieur. Il faudra ensuite, après un choix sérieux, déterminer quelques filières de premier cycle qui pourront conduire à des professions de niveau « bac + 2 » et qui permettront de poursuivre des études dans un domaine utile, la création d'un troisième cycle pouvant être envisagée dans le cadre du centre de l'office de la recherche scientifique et technique outre-mer de Nouméa. Parallèlement, devrait être annexé un centre de formation de professeurs d'enseignement général de collège.

Il faudra également tenir compte de la participation importante des étudiants étrangers des pays voisins qui souhaitent, pour beaucoup, approfondir la culture française.

Tout cela doit se faire sans perdre de vue le principal, à savoir que l'université sera un instrument indispensable pour l'affirmation de la présence française et le développement des relations de tous ordres — y compris industrielles et commerciales — de nos territoires du Pacifique et de Nouméa en particulier.

Dans cet ordre d'idées, la puissance de diffusion de notre radio et de notre télévision devrait être notablement accrue, nos voisins les plus proches, Australiens et Néo-Zélandais, déplorant de ne pouvoir capter les émissions de la Voix de la France dans le Pacifique.

Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, un certain nombre de problèmes que je voulais évoquer et certains souhaits que je désirais formuler à l'occasion de ce débat réservé à l'examen des crédits des territoires d'outre-mer.

Mais avant de terminer, je vous serais reconnaissant si vous vouliez bien, à l'intention de mes compatriotes, faire le point sur la mise en œuvre du plan de relance et sur l'état d'élaboration du plan à long terme qui constituera le grand projet de la France et de la Nouvelle-Calédonie.

Je souhaiterais, à cette occasion, que vous puissiez réaffirmer solennellement devant le Sénat que le Gouvernement entend bien conserver à la Nouvelle-Calédonie le statut de territoire d'outre-mer de la République et respecter ainsi l'option constitutionnelle que les Calédoniens ont librement choisie en 1958.

Enfin, dans le cadre de la réforme foncière envisagée, certains irresponsables s'emploient à semer le trouble dans l'esprit de nos compatriotes qui vivent en brousse, créant un climat de suspicion entre les différentes ethnies.

D'autres, plus ou moins extrémistes, préconisent la violence, l'occupation illégale de certaines exploitations. C'est ainsi que, tout récemment, quelques agitateurs ont incendié l'habitation d'un vieux colon de modeste condition âgé de soixante-douze ans, geste criminel qui a provoqué l'indignation des autorités coutumières mélanésiennes du lieu, lesquelles ont décidé d'intervenir elles-mêmes dans le règlement de cette affaire. Il vous appartient, monsieur le secrétaire d'Etat, de prendre toutes les mesures nécessaires pour que de tels actes criminels ne se reproduisent plus.

Certes, et tout le monde en est convaincu, cette réforme foncière est capitale pour l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, mais elle doit se faire dans l'ordre, dans la paix et dans la compréhension réciproque des ethnies.

Les terres disponibles ou susceptibles de le devenir existent en grand nombre et leur répartition entre les tribus, entre les clans ou entre ceux qui veulent accéder à la propriété individuelle ne doit poser aucun problème insurmontable dès lors que l'on s'attèle à cette tâche avec un esprit de bonne volonté et dans un climat de confiance.

Tout au plus faudra-t-il redonner aux autorités coutumières leur véritable pouvoir hiérarchique et reconnaître le droit coutumier dans le cadre du règlement des problèmes spécifiquement mélanésien.

Vous avez le devoir, monsieur le secrétaire d'Etat, de rassurer nos compatriotes à ce sujet et d'affirmer que la volonté du Gouvernement est que cette réforme foncière se fasse dans l'ordre et dans la légalité, dans un esprit de justice et d'apaisement qui soit digne de la France. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les sénateurs, je vais m'efforcer de répondre aux importantes questions qui m'ont été posées par les divers intervenants en leur demandant à l'avance de bien vouloir m'excuser de ne pas le faire aussi complètement que je l'aurais souhaité pour ne pas prolonger un débat qui a déjà été très substantiel. Tous les points sur lesquels je ne répondrai pas aujourd'hui seront évoqués en d'autres circonstances, au cours d'entretiens que je ne manquerai pas d'avoir avec les sénateurs qui s'intéressent de très près aux problèmes concernant l'outre-mer.

M. Millaud a parlé de la situation économique difficile de la Polynésie et des territoires d'outre-mer en général. Il est essentiel, ainsi que vous l'avez dit, monsieur le sénateur, que la jeunesse de Polynésie, fort nombreuse, ambitieuse, soucieuse et inquiète, trouve une réponse à ses aspirations.

Voilà quelques années, le droit au travail n'était pas ce qu'il est devenu aujourd'hui. La vie moderne, industrielle et commerciale, a peu à peu envahi nos territoires jusque-là alanguis dans le calme et le bonheur, d'ailleurs quelquefois équivoque, de la vie insulaire. Il faut donc donner aux jeunes la possibilité de vivre de façon moderne. Mais cela ne pourra pas se faire en quelques années, vous le savez bien. D'où la nécessité de mettre en œuvre la politique et les actions à long terme dont nous avons si souvent parlé, de bien préciser la vocation de la Polynésie et les créneaux de développement possible.

Certes le centre d'expérimentations du Pacifique et les aides diverses déjà attribuées par la métropole à la Polynésie ont permis d'accomplir des progrès très importants. Il suffit d'aller à Tahiti pour se rendre compte que le progrès économique, avec ce qu'il a de bon mais aussi de mauvais, a déjà envahi votre territoire.

Demain, il faudra s'appuyer — je crois — sur d'autres potentialités plus importantes et plus conformes aux espérances de la jeunesse. Je veux parler, notamment, du tourisme, qui sera l'objet de nos préoccupations dès le début de l'an prochain, et de l'agriculture insulaire. A ce sujet, nous souhaitons que les zones agricoles et rurales de Tahiti, dont nous aurons également l'occasion de reparler et pour lesquelles le Gouvernement, vous le savez, fait preuve d'une sollicitude particulière, puissent profiter de mesures semblables à celles dont ont bénéficié certaines communes rurales défavorisées de la métropole. J'évoque ici la politique de rénovation rurale en montagne dont j'ai pu constater les effets dans mon département d'origine.

Parmi ces potentialités figure aussi l'exploitation des ressources de la mer, qui est assurée en Polynésie d'un avenir certain et qui fera l'objet d'une étude au cours de l'année prochaine.

Je voudrais brièvement dépeindre la situation devant laquelle nous nous trouvons. La Polynésie a connu une première étape de développement qui met en évidence la nécessité d'aller maintenant beaucoup plus loin et beaucoup plus au fond des choses. C'est ce que le Gouvernement s'efforce de faire en plein accord avec les autorités du territoire.

Vous avez évoqué, monsieur Millaud, ainsi que M. le sénateur Pasqua, la situation de fonctionnaires appartenant au CEAPF. Il y a là un problème très réel. La liste des postes qui ont été repris dans les budgets des ministères a été établie à partir d'une liste de postes effectivement ouverts et pourvus en 1978. On a ensuite constaté qu'un certain nombre de postes avaient été créés en dehors de cette liste, le plus souvent par le territoire lui-même. Ils n'ont donc pas été pris en compte. C'est notamment le cas pour un certain nombre de postes d'instituteur.

A la demande des responsables du territoire, cette anomalie a été signalée au ministère de l'éducation, qui est compétent en la matière, mais qui se heurte à de nombreuses contraintes budgétaires. Jusqu'à maintenant il n'a pas été répondu favorablement à ma requête. J'ai cependant bon espoir, ayant soumis le problème à M. le Premier ministre, qu'une solution, ainsi que vous le souhaitez, monsieur le sénateur, pourra être trouvée rapidement et avant le début de l'année 1979.

Vous avez évoqué la politique des conventions; je la crois susceptible d'un très grand développement. C'est sur la base de ces conventions que s'organisera peu à peu une bonne collaboration entre les responsables de la réussite et du développement de l'autonomie locale et le Gouvernement, qui souhaite vous encourager, monsieur le sénateur, à tirer le meilleur parti de toutes vos possibilités.

Vous avez abordé, et après vous M. Pasqua, le problème de la production du coprah. Vous m'en aviez déjà entretenu au cours du débat du 17 octobre. C'est un sujet important, mais il ne faut pas lui donner un aspect passionnel.

Il existe déjà, bien évidemment, un dispositif de soutien au coprah qui est efficace et qui a amené le prix de cette matière à un niveau très élevé.

Il faut agir avec prudence en ce domaine et non pas, ainsi que l'a dit M. Millaud, prendre le risque de voir détourner cette aide de son véritable objet. D'où l'idée, avancée par un certain nombre d'élus au cours du débat à l'Assemblée nationale comme de celui qui a eu lieu devant le Sénat, de rechercher une formule qui serait plus proche de la rénovation rurale en montagne, en métropole, par exemple, et qui consisterait à apporter une aide à la production du coprah. A ce propos, je peux vous assurer, monsieur Pasqua, que l'aide ainsi dégagée ira bien d'abord à la production du coprah, mais il faudra, dans le même temps, rechercher comment d'autres actions pourraient être menées en zones rurales en faveur d'autres catégories d'activités tout aussi intéressantes que l'agriculture et liées, par exemple, à la pêche, à l'aménagement des villages ou au bâtiment dans les îles, afin de revitaliser les archipels les plus éloignés, de permettre à des jeunes de rester sur place et à des familles parties vivre à Tahiti de revenir dans ces archipels.

Tel est l'esprit qui a conduit à la création de ce fonds d'intervention dans les îles dont une part importante ira au développement, à l'assainissement et à l'amélioration des conditions de production et de commercialisation du coprah, mais qui permettra aussi d'autres réalisations, qui seront étudiées au cours de l'année par le FIDES, où siègent MM. les députés Flosse et Juventin.

Vous avez évoqué le problème des transports aériens qui est fondamental pour le territoire, difficile à résoudre, et qui donne lieu à une controverse car il touche à des intérêts très importants. Nous en parlerons à partir du mois de janvier en nous fondant sur des études scientifiques et chiffrées qui permettront d'étudier la situation et d'en tirer des conséquences pratiques.

Il faut s'orienter dans des directions nouvelles, aboutir à une libéralisation du trafic aérien sans prendre le risque de voir disparaître toutes les actions, très importantes, qui sont liées au service public et qu'on assume jusqu'à maintenant l'UTA. Là aussi, il faut faire preuve d'équilibre et de sagesse.

En ce qui concerne les négociations de Lomé, nous avons demandé à nos partenaires une négociation particulière pour les territoires d'outre-mer; nous avons en outre souhaité que ceux-ci participent à cette négociation.

Nous avons demandé également un rééquilibrage des dotations du fonds européen de développement pour tenir compte du fait que les territoires d'outre-mer sont des pays d'exportations pour la Communauté économique européenne.

Telles sont les directions dans lesquelles nous travaillons, monsieur Millaud, et j'aurai, dans d'autres circonstances, l'occasion d'aborder un peu plus dans le détail les différents points que vous avez examinés au cours de votre intervention.

M. Belin a formulé des inquiétudes sur l'effort financier qui sous-tend la politique que j'ai engagée et dont il a bien voulu souligner le caractère généreux et résolu.

J'entends moi-même faire preuve de réalisme et je recherche, avec les divers ministères techniques, comment bénéficier de tous les concours nécessaires à cette politique. En effet, rien ne serait plus absurde et dangereux que de laisser espérer une transformation de la vie dans les territoires d'outre-mer et de ne pas tenir ensuite les promesses faites.

A cet égard, bien des progrès ont été enregistrés. En Nouvelle-Calédonie, pour la voirie et l'assainissement, par exemple, entre 1977 et 1979, l'effort du ministère de l'intérieur a été multiplié par trois et pour l'aménagement rural, l'effort du ministère de l'agriculture a quintuplé.

En Polynésie l'effort du ministère de l'intérieur, moins important que pour la Nouvelle-Calédonie, augmente de 50 p. 100; pour l'agriculture, l'effort a été multiplié par cinq.

La convention mentionnée par M. Millaud en matière d'énergie nouvelle doit permettre de dépenser 9 millions de francs en trois ans à ce titre. Par conséquent, un effort est consenti par les ministères intéressés et les moyens de l'action existent.

J'aurai l'occasion de reparler du plan de relance en Nouvelle-Calédonie. C'est un effort très substantiel qui engage l'Etat pour des sommes considérables. On ne peut donc pas dire que la politique menée par les pouvoirs publics se borne à de bonnes intentions.

Il convient de le noter, monsieur Belin, l'effort de tous les ministères techniques dans les territoires d'outre-mer augmente de 40 p. 100 cette année. Cette progression ne semble pas courante, comparée à celle des dotations budgétaires d'autres ministères.

M. Pasqua a souligné, à propos de Wallis et Futuna, que les principaux soucis des populations de cet archipel, auxquelles nous sommes très attachés, avaient été apaisés. C'est vrai. Nous tiendrons, à cet égard, nos engagements.

Il a évoqué deux problèmes précis et difficiles. Le premier est le maintien de la desserte aérienne entre Wallis et Futuna. L'effort nécessaire peut être évalué à environ 170 000 francs, pour une population relativement faible. C'est donc un effort supplémentaire très important qui nous est demandé, mais, s'agissant d'un service public, si les demandes d'UTA sont confirmées, nous le ferons, cela va de soi.

Le second point de son intervention concernait l'enseignement. C'est un problème difficile auquel nous cherchons une solution, car, actuellement, l'effort en matière d'équipement dans l'enseignement primaire est très lourd dans ce territoire d'outre-mer, bien qu'il soit peu peuplé.

Une partie importante de la population wallisienne vit à Nouméa. Cette situation explique indéniablement les réticences du ministère de l'éducation à aller plus loin, mais nous poursuivons nos démarches.

M. Pasqua a rappelé ensuite l'attachement de la Nouvelle-Calédonie à la France. C'est aussi ma conviction.

Il est nécessaire de répondre à cet attachement des Calédoniens à la France et de donner à ce territoire une véritable espérance. Tel est l'objet de ce plan à long terme, de ce « contrat d'avenir », que j'ai proposé lors de ma première visite dans ce territoire et qui sera présenté à l'Assemblée territoriale à la fin du mois de décembre, lorsque je m'y rendrai de nouveau.

Le plan de relance pour la Nouvelle-Calédonie, je le répète, est très substantiel. Je citerai quelques chiffres pour vous permettre de mesurer l'effort déjà accompli par l'Etat.

Globalement, c'est près de 500 millions de francs de dotations échelonnées sur les années 1978 et 1979, qui viennent d'être affectés: doublement de la dotation attribuée au titre du FIDES (40 millions de francs) et effort presque équivalent de la part des autres ministères. Les prêts seront de l'ordre de 265 millions de francs en provenance de la caisse centrale et de 160 millions de francs en provenance de la Caisse des dépôts.

Cela permettra de réaliser près de 500 millions de francs de travaux pendant ces deux années et de compenser très largement les sommes qui ne seront pas distribuées par l'industrie du nickel, comme c'était le cas les années précédentes.

Le plan de relance est donc très substantiel. Je peux, sur ce point, apporter tous apaisements, d'autant plus que, si des difficultés administratives étaient apparues du fait des lenteurs et de la réticence de certains quant à la mise en place des décisions prises par le Gouvernement, les démarches, que j'ai engagées à cet égard et qui ont été très fermement menées, me donnent la conviction que, lors de mon prochain voyage, je pourrai mesurer le chemin déjà parcouru et visiter les nouveaux chantiers lancés dans le cadre du plan de relance. A ce sujet, monsieur Pasqua, vous pouvez être tout à fait rassuré.

J'ai pris note avec beaucoup d'attention, monsieur le sénateur, de l'intérêt porté par M. le député Lafleur à la réforme foncière entreprise en Nouvelle-Calédonie.

M. Lafleur ne l'avait jamais déclaré avec autant de force, et je suis heureux que vous l'ayez fait en son nom aujourd'hui, monsieur le sénateur. Il est bon qu'il soutienne la réforme foncière que nous avons engagée, car elle doit aboutir à donner aux Mélanésiens plus de dignité et une place plus grande dans ce territoire où ils se sont sentis souvent, jusqu'à maintenant, un peu isolés et frustrés. Mais il va de soi, comme vous-même et M. Cherrier l'avez souligné, que nous avons le devoir de rassurer pleinement nos compatriotes européens qui vivent en brousse. Au même titre que les Mélanésiens, ils ont le droit de vivre en Nouvelle-Calédonie. Le droit à la terre est sacré et doit être garanti, pour eux comme pour les Mélanésiens.

Il n'y a pas incompatibilité entre ces deux affirmations.

Un équilibre nécessaire est à trouver. Je suis persuadé que la sagesse des hommes permettra de parvenir à ce compromis et que nous pourrons alors bâtir en Nouvelle-Calédonie une société plus fraternelle.

La Polynésie a fait l'objet de beaucoup de promesses qui coûtent cher. Nous ne pourrons honorer que les engagements pris par les gouvernements français, qu'il s'agisse de l'actuel ou de ceux qui l'ont précédé.

Dans beaucoup de domaines, l'effort est de la compétence territoriale, et nous n'entendons pas nous y substituer, sauf lorsque nous sommes l'objet d'une demande de convention avec le territoire.

Je vous ai répondu tout à l'heure sur le coprah. L'essentiel de notre action portera sur la rationalisation de sa production, de notre action portera sur sa production et sa rationalisation, mais les efforts seront également engagés en faveur d'activités qui intéressent d'autres catégories de la population insulaire avec le souci, ainsi que vous l'avez affirmé vous-même, que ces actions n'aient pas un caractère dispersé, mais soient de véritables actions de rénovation rurale contenues dans un plan à long terme et correspondant à une véritable volonté du développement des îles.

Je ne répondrai pas longuement à M. Garcia, car son exposé était, en fait, une énumération d'idées générales, beaucoup trop générales pour que je puisse y puiser un quelconque enseignement dans l'action que je mène.

Il comportait en outre toute une série d'affirmations gratuites sur le colonialisme français. Je crois inutile d'exposer mon sentiment qui est très différent de ce point de vue. Nous ne considérons pas les choses de la même façon.

M. Cherrier a exprimé, avec beaucoup de chaleur, ce dont je le remercie, sa confiance dans l'action que j'ai engagée dans son territoire, au nom du Gouvernement. Votre confiance, monsieur le sénateur, est le reflet de celle des Néo-Calédoniens.

Ceux-ci, malgré les rumeurs et les inquiétudes que l'on suscite ou qu'on laisse se développer dans les communautés qui composent la Nouvelle-Calédonie, conservent leur confiance dans le Président de la République, dans le Gouvernement et dans le secrétaire d'Etat.

C'est vrai des Européens qui, à Nouméa, voient entrer peu à peu dans les faits, beaucoup plus rapidement qu'ils ne l'avaient prévu, cette relance économique que j'avais annoncée et qui est concrétisée de la part du Gouvernement — ainsi que je le disais tout à l'heure à M. Pasqua — par des moyens financiers très importants, tout à fait nouveaux dans ce territoire.

M. René Jager, rapporteur spécial. C'est exact !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. C'est vrai aussi des colons de la brousse qui considèrent la réforme foncière comme leur meilleure chance de pouvoir rester dans la ferme où ils sont nés, de travailler sur les terres qui sont les leurs, et qui cherchent à avoir, avec les Mélanésiens, les bonnes relations de voisinage et de fraternité que j'ai si souvent évoquées.

A ces colons de la brousse, nous devons dire la vérité, à savoir que de la fraternité et de la bonne cohabitation dépend l'avenir de leurs enfants, et que nous devons ensemble le construire.

C'est vrai encore des communautés wallisiennes et tahitiennes qui vivent là, qui font partie du territoire et qui souhaitent nous entendre garantir clairement qu'ils ont leur place en Nouvelle-Calédonie.

Ils doivent y vivre, y être heureux, avoir la possibilité d'acheter de la terre et de trouver peu à peu leur équilibre dans ce territoire qui a besoin de tous ses enfants, et d'autres enfants aussi, car il est très vaste et fort peu peuplé.

C'est vrai, enfin, des Mélanésiens qui ont compris le respect que je porte à leurs coutumes, à leur civilisation, à leur culture, et que l'intérêt que je porte à leur avenir et à tout ce qu'ils apportent à ce territoire doit me conduire à une politique résolument généreuse en leur faveur.

Pour toutes ces catégories de la population, la confiance dans le Gouvernement et dans le secrétaire d'Etat est une chose acquise, et je m'efforcerais, ainsi que vous me l'avez demandé, de ne pas les décevoir.

Vous avez évoqué également les problèmes de trésorerie du territoire ; ils sont effectivement très importants. Une gestion qui ne fut pas toujours prudente et un effort fiscal qui demeure insuffisant ont, jusqu'à maintenant, empêché la Nouvelle-Calédonie de trouver son équilibre financier. Il faut pourtant qu'elle y parvienne, et elle le peut, car elle peut disposer des ressources nécessaires.

La mission que j'avais envoyée en Nouvelle-Calédonie a fait un certain nombre de constatations sur lesquelles nous nous appuierons pour déterminer ce que doivent être les actions de l'Etat. Il est bien certain que les mesures que nous avons arrêtées pour 1978 constituent un effort substantiel ; s'il se révélait insuffisant, nous irions plus loin et nous ferions de même en 1979.

Mais il va de soi que cet effort de la métropole doit s'accompagner d'une remise en ordre des finances du territoire. Je reviendrai sur le problème des ressources à l'occasion des conversations qui vont s'engager prochainement avec le nouveau conseil de gouvernement.

Vous avez évoqué l'accord récent sur la pêche signé avec les Japonais et les négociations avec les Coréens. Cet accord n'est valable que pour neuf mois ; nous aurons donc la possibilité de le revoir dans le détail. Il répondait, de la part du territoire,

au souci de voir se réaliser une série d'équipements à terre, beaucoup plus qu'à une volonté d'obtenir une redevance très importante. Sur ce plan, les Japonais se sont engagés à faire l'effort nécessaire.

Je voudrais souligner que la principale difficulté a tenu au fait qu'il n'y avait pas, à ce moment-là, de représentants vraiment qualifiés du territoire. Les négociations se sont déroulées pendant une période troublée de la vie politique du territoire. La stabilité politique retrouvée nous permettra d'appuyer ce genre de négociations sur une volonté locale précise.

S'agissant des tarifs de frêt, le sujet est délicat. Vous savez ce que coûtent les transports maritimes. Nous nous efforçons de modérer les hausses, mais nos échanges à cet égard avec le ministère des transports sont difficiles, compte tenu des charges qui pèsent sur les moyens de transport.

S'agissant de la loi Billotte, je ne reprendrai pas dans le détail les arguments qui l'ont justifiée. Quelques assouplissements me paraissent nécessaires. Un certain nombre sont en cours, notamment pour les petites concessions. Mais les difficultés actuelles du nickel sont la preuve qu'on ne peut pas s'en remettre aux aléas de la politique locale pour des décisions aussi fondamentales que l'implantation de grandes entreprises ou de grands moyens de recherche minière.

C'est à l'Etat, en dernière analyse, de prendre la décision, même si celle-ci doit être préparée en étroite concertation avec les autorités du territoire.

Monsieur le sénateur, vous avez parlé du logement. Vous savez que l'épargne-logement devrait être prochainement étendue aux territoires d'outre-mer. Le projet est en instance.

Vous avez signalé l'importance de l'épargne calédonienne. Cela m'amène à vous préciser, ainsi qu'à M. Pasqua, que le Gouvernement a autorisé le territoire à engager un emprunt de un milliard de francs CFP, soit 50 millions de francs métropolitains, pour son équipement. Ce sera là un élément fondamental de la relance. Nous allons mobiliser l'épargne locale ; cela est très positif et méritait d'être rappelé.

Vous avez présenté toute une série d'observations sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. Je serai amené, dans quelques jours, à m'adresser de nouveau aux Calédoniens pour leur préciser dans quelles perspectives et selon quel chemin je vois l'avenir de ce territoire.

Les événements politiques récents qui s'y sont déroulés montrent qu'il est nécessaire que la France précise sans équivoque l'objectif qu'elle poursuit en Nouvelle-Calédonie. Il ne s'agit pas, pour le Gouvernement de la France, de se situer pour ou contre tel conseil de Gouvernement. Il s'agit, pour lui, de savoir comment se situe, à l'égard de la politique que nous avons engagée, tel ou tel conseil de Gouvernement. C'est à partir des réactions et des choix des uns et des autres que nous bâtirons demain cette collaboration qui permettra le renouveau indispensable des institutions et des hommes.

Il est essentiel, tant en Nouvelle-Calédonie qu'en Polynésie — et ce sera ma conclusion — que la politique de la France soit menée avec clarté et avec fermeté. C'est à cela, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, que je travaille, avec le concours de tous mes collègues du Gouvernement et, croyez-le bien, avec le soutien du Premier ministre, sous la haute autorité du Président de la République. (*Applaudissements.*)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant les territoires d'outre-mer et figurant aux états B et C.

Le groupe communiste et le groupe socialiste ont annoncé leur vote défavorable.

ETAT B

M. le président. « Titre III : moins 126 079 563 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le crédit du titre III.

(*Ce crédit est adopté.*)

M. le président. « Titre IV : plus 10 244 774 francs. » — (*Adopté.*)

ETAT C

M. le président. « Titre V : autorisations de programme : 4 760 000 francs. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement : 2 853 000 francs. » — (*Adopté.*)

« Titre VI : autorisations de programme : 108 330 000 francs. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement : 63 620 000 francs. » — (*Adopté.*)

Nous allons maintenant interrompre nos travaux ; nous les reprendrons à quinze heures quinze minutes.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à une heure cinq minutes, est reprise à quinze heures vingt minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion du projet de loi de finances pour 1979.

Départements d'outre-mer.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les départements d'outre-mer.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. René Jager, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le secrétaire d'Etat, un très ample débat consacré aux départements et territoires d'outre-mer, qui a fait honneur à notre assemblée, s'est déroulé le 17 octobre dernier. Tant dans un exposé complet que dans vos réponses aux sénateurs qui les représentent, vous aviez pu définir la philosophie de l'action qui vous inspire et qui vous guidera pour faire face aux problèmes souvent spécifiques que ces territoires connaissent quand ils ne sont pas encore départementalisés ou qu'ils sont en voie de l'être. Ce débat, joint au rapport budgétaire qui est entre vos mains, me dispensera, mes chers collègues, de vous présenter une analyse détaillée du budget des départements d'outre-mer, auquel la commission des finances a donné son approbation sans aucune réserve, eu égard aux circonstances difficiles que traverse notre pays.

Au premier abord, on est bien surpris de voir d'un exercice à l'autre votre budget, qui se monte à 530,7 millions de francs, diminuer de 72 millions de francs par rapport au budget de 1978, mais le transfert progressif des crédits dans les budgets des ministères techniques, précisément dans l'optique de la départementalisation économique et sociale, fera se rétrécir d'année en année le budget de votre ministère, auquel est d'ores et déjà dévolu, comme vous l'avez défini devant l'Assemblée nationale, le rôle de coordination, d'animation et d'impulsion. Cela vous a conduit, monsieur le secrétaire d'Etat, à cette constatation quelque peu mélancolique de voir les ministères techniques félicités pour leurs interventions spécifiques et de vous voir à tous les coups traîné devant le banc d'accusation, mais qui ne saurait être d'infamie, chaque fois qu'obligé de dire « non » on vous fait porter à tort la responsabilité des échecs et des déceptions. Je tenais à le souligner devant mes collègues.

Mais votre foi et votre enthousiasme dans votre mission sont de nature à supporter les « coups », car nous savons tous que — comme vous l'avez souligné — votre mission est parfois difficile et souvent fort ingrate. Il s'agit d'assurer la présence française et l'affection de la métropole pour les départements lointains avec la détermination et la rigueur imposées sans distinction à tous les départements de la métropole.

Que nous apprennent les dispositions budgétaires ? Pour 1979 le budget des départements d'outre-mer ne représente plus que 6,2 p. 100 des crédits consacrés à ces départements et 0,1 p. 100 du budget de l'Etat.

Les dépenses de fonctionnement sont fortement diminuées par suite du transfert au budget du ministère de l'intérieur des crédits de la police nationale et de la création de 107 postes nouveaux destinés à renforcer la sécurité de ces départements. Les crédits du service militaire adapté augmentent de 9 p. 100 et atteignent 133,3 millions de francs.

Les dépenses de fonctionnement de l'administration centrale et des préfetures s'accroissent de 13 p. 100 et s'élèvent à 64,5 millions de francs.

Au total, les dépenses de fonctionnement des services diminuent de 27,9 p. 100 ; en l'absence du transfert des services de police nationale, ces dépenses se seraient accrues de 10,9 p. 100 et l'ensemble du budget des départements d'outre-mer aurait augmenté de 4,8 p. 100.

Les subventions de fonctionnement évoluent de façon disparate. Elles sont, dans leur ensemble, en recul de 4,9 p. 100 par rapport à 1978. Mais au sein de cette masse, il convient de distinguer l'aide aux collectivités locales qui diminue de 10,4 p. 100, soit 8 millions de francs, diminution due à des causes purement techniques : annulation d'une provision pour le rappel de traitement des fonctionnaires de l'Etat à Saint-Pierre-et-Miquelon — moins 2 millions — et prise en charge par EDF et les communes de Saint-Pierre-et-Miquelon des personnels payés jusqu'alors par l'Etat, moins 6 millions de francs.

En évoquant l'aide aux collectivités locales des départements d'outre-mer — j'y inclus également, pour ne pas y revenir, les collectivités locales des territoires d'outre-mer — je dirai

que l'on peut et doit remercier aussi ici notre excellent collègue M. Louis Virapoullé de l'extraordinaire habileté manœuvrière qu'il a su déployer en obtenant, lors du débat du 17 novembre, sans amendement, mais avec l'assentiment du ministre et du Sénat, le bénéfice de la dotation forfaitaire en faveur des communes des DOM.

J'enregistre, avec la même satisfaction, les attributions consenties par le même texte, dit de la dotation globale de fonctionnement des collectivités locales, en faveur des communes des territoires d'outre-mer. L'effort consenti n'est pas parfait, mais c'est un pas de plus vers la reconnaissance effective du caractère de ces communes auxquelles les lois de 1969 et 1971 avaient conféré officiellement le statut de collectivité territoriale de la République à part entière et dont notre collègue M. Daniel Millaud lors de ce débat s'était fait l'ardent défenseur.

J'en reviens à mon sujet. Le financement de la migration organisée par le Bumidom progresse de 8 p. 100, passant de 29,8 millions de francs à 39,2 millions de francs.

Enfin, les subventions d'équipement sont marquées par une assez forte progression des dotations du FIDOM dont a été annoncée la profonde réforme dès l'an prochain, laquelle consiste en une séparation bien marquée entre l'intervention directe de l'Etat et les crédits qui sont mis, par le comité directeur du Fonds, à la disposition des départements et sur l'affectation desquels les conseils généraux ou régionaux seront appelés à se prononcer librement.

Pour 1979, les crédits budgétaires destinés au FIDOM se montent à 142,08 millions de francs pour la section générale et à 102,50 millions de francs pour la section locale. J'ai précisé dans mon rapport écrit leur répartition pour 1978 et je n'y reviendrai pas.

L'aide à la recherche scientifique reçoit sensiblement les mêmes crédits que l'an dernier. Ils sont affectés au G.E.R.D.A.T., le groupe d'études et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale, à l'O.R.S.T.O.M., l'office de recherches scientifiques et techniques d'outre-mer et à l'I.S.T.P.M., l'institut scientifique et technique des pêches maritimes. Je pense personnellement, monsieur le secrétaire d'Etat, que, si la France doit, dans les années à venir, intensifier l'exploration et l'exploitation des fonds marins, et au premier chef le développement de l'aquaculture et dans un stade ultérieur sans doute l'étude des fonds marins pour l'exploitation des nodules polymétalliques sur laquelle se penchent déjà un certain nombre de grands pays, il conviendrait de réviser fondamentalement les aides de l'Etat à nos organismes scientifiques, qui, par la valeur des hommes et leurs techniques déjà connues, permettent de dégager une politique océane nouvelle et profitable à toutes nos populations insulaires.

L'aide des ministères techniques dans le cadre de la départementalisation économique et sociale entreprise depuis 1975 augmente d'année en année et s'élèvera, en 1979, à 8 256 millions de francs.

Je n'analyserai pas la répartition par ministère, dont je me réjouis, de la majoration importante que connaissent l'éducation, le travail et la santé. La crise économique frappant autant, mais souvent autrement, les départements d'outre-mer que ceux de la métropole, c'est de toute évidence la formation professionnelle et l'emploi qui ont rang privilégié dans les soucis du Gouvernement. Je signale aussi que la défense absorbe 11 p. 100 des crédits.

Dans mon rapport, j'ai cru devoir analyser, de façon détaillée, les principaux programmes d'investissements financés en 1977-1978 et ceux qui sont envisagés pour 1979 par les départements ministériels autres que celui des D.O.M.-T.O.M. Mais je ne voudrais pas présenter au Sénat une énumération longue et fastidieuse. Je dirai que cette analyse démontre à l'envi la présence bien affirmée de la France sur le terrain avec, chaque année, de nouvelles initiatives et de nouveaux efforts pour faire parvenir nos départements d'outre-mer à la parité de situation avec la métropole. C'est la tâche, le devoir, l'engagement de dix-sept ministères. C'est en quelque sorte le contrat tacite mais éloquent de l'Etat avec nos six départements d'outre-mer.

Lors de la discussion du budget devant la commission des finances, quatre problèmes, liés à l'essor des départements d'outre-mer, ont plus particulièrement retenu l'attention de mes collègues, à commencer par le problème de l'emploi dont la gravité est particulièrement ressentie à la Réunion.

A propos de la Réunion, j'ouvre une parenthèse, monsieur le secrétaire d'Etat, pour vous remercier d'avoir bien voulu faciliter désormais l'accès des ressortissants français à l'île sans présentation de carte de débarquement.

Le problème de l'emploi à la Réunion est particulièrement grave, disais-je, non seulement du fait de l'exceptionnelle fécondité de la population, mais aussi du fait, d'une part, des fortes hausses de salaire qui obligent les entreprises industrielles à se moderniser et à rationaliser leur production et, d'autre part, du retard de la rénovation agricole et rurale. Les emplois agricoles marquent, en effet, une régression de 30 p. 100 de 1967 à 1974, tandis que les emplois dans le secteur tertiaire sont en voie de saturation. La conjonction de ces facteurs crée une situation très médiocre de l'emploi et l'on ne voit pas bien comment y remédier.

La Réunion, la Martinique et la Guadeloupe totalisent près de 70 000 chômeurs, soit 20 p. 100 par rapport aux actifs, ce chômage affectant principalement les jeunes et les femmes.

Bien sûr, les pouvoirs publics ne sont pas restés inactifs. Ils se sont efforcés, et s'efforceront encore, d'atténuer cette situation. Parmi les mesures prises, notons celles qui sont liées au « pacte national pour l'emploi » ; celles qui concernent les chantiers de développement financés sur fonds publics et qui permettent d'employer les travailleurs privés d'emploi moyennant une rémunération égale au SMIC et, enfin, le service militaire adapté, formule originale et d'une efficacité certaine pour lutter contre le chômage et, mieux encore, pour promouvoir la formation professionnelle. Depuis sa création, 1 900 jeunes gens ont obtenu le CAP et 12 000 le certificat pratique de spécialité.

Toutes ces mesures ne suffiront pas pour résorber le chômage car, chaque année, 30 000 jeunes arrivent sur le marché de l'emploi ; voilà pourquoi, longtemps encore, l'émigration restera une nécessité. J'ai cru devoir consigner dans un tableau l'origine géographique et l'affectation des migrants, avec l'augmentation régulière du mouvement de regroupement familial qui confirme la bonne adaptation de la majorité des migrants implantés.

Après avoir salué comme il se doit la réforme du FIDOM et la méthode de redistribution des crédits, d'ailleurs majorés, les membres de la commission des finances se sont intéressés au problème en suspens de Mayotte et ont constaté, comme vous, monsieur le secrétaire d'Etat, que la véritable question était de savoir comment l'île doit être administrée.

Personne ne met en cause l'appartenance des Mahorais à la grande communauté française mais quand, dans une île aussi lointaine, avec une population si attachante, pratiquement tout reste à faire ou à reprendre dans tous les domaines, c'est un cadre judicieusement adapté qu'il y a lieu de trouver. Je rejoins, ô combien ! monsieur le secrétaire d'Etat, votre proposition d'envoyer rapidement à Mayotte une mission spéciale issue des deux commissions des lois du Sénat et de l'Assemblée nationale afin d'examiner sur place la véritable situation et d'apporter au Gouvernement l'information la plus sûre et la plus objective en vue du choix de la solution la meilleure sur laquelle, finalement, les Mahorais seront appelés à se prononcer eux-mêmes.

Fut également évoqué le plan de développement de la Guyane où la démographie, comme à la Réunion, reste forte et où la politique d'exploitation forestière, fort encourageante, semble marquer le pas du fait de l'impossibilité d'exploiter commercialement la production. Qu'est-il envisagé actuellement pour l'avenir de ce département ?

Nous avons ensuite évoqué la crise de la production qui frappe l'industrie sucrière aux Antilles, à la Martinique en particulier. Il convient que cette crise soit résorbée et son incidence sociale fermement limitée.

Enfin, l'application de la législation européenne aux départements d'outre-mer ne va pas sans poser aux milieux professionnels de ces départements de sérieux problèmes d'adaptation.

Certes, la CEE leur apporte le régime de garantie du prix du FEOGA ainsi que les aides financières de ses divers fonds. Les interventions de la section « garantie » ont été progressivement étendues aux principales productions agricoles : le sucre en 1968, le tabac en 1970, les conserves d'ananas en 1976, les céréales en 1977.

Depuis 1977, ont eu lieu également les premières interventions de la section « orientation » du fonds. Elles ont porté sur les travaux d'infrastructure rurale. Le fonds européen de développement régional et le fonds européen de développement sont intervenus avec des crédits substantiels pour des travaux d'irrigation et la création de deux fermes expérimentales en Guyane.

Les aides européennes sont donc appréciables, mais elles ont malheureusement des contreparties assez mal supportées par les milieux économiques locaux.

Les départements d'outre-mer sont, en effet, soumis aux règles douanières de la CEE dont ils font partie intégrante et ils ne peuvent, en particulier, pratiquer des hausses sélectives de droits de douane pour protéger leurs industries.

Même situation défavorable par rapport aux pays signataires de la convention de Lomé dont les produits, souvent concurrents directs de ceux des départements d'outre-mer, peuvent entrer librement dans la CEE. Tel est le cas, par exemple, de la Réunion qui subit la concurrence de l'île Maurice dans ses exportations de sucre et de textiles vers l'Europe. Quoi qu'il en soit, la CEE apparaît comme une chance extraordinaire pour les départements d'outre-mer.

J'arrête là mon exposé, volontairement non exhaustif et sommaire, d'une part, parce que ces questions ont été abordées dans mon rapport écrit mais aussi, d'autre part, parce qu'il rejoint quelques-unes des quinze lignes d'action que vous avez déjà exposées devant l'Assemblée nationale, monsieur le secrétaire d'Etat, et qui répondent à l'essentiel de nos préoccupations.

L'objectif est net, le dessein est clair. Ces jours derniers, je lisais, dans un bulletin d'information, le texte suivant : « La France d'outre-mer est la France. Les Français d'outre-mer doivent pouvoir vivre dans les mêmes conditions économiques et sociales mais aussi dans les mêmes conditions de dignité et de liberté que leurs compatriotes métropolitains. La démocratie française ne doit pas s'arrêter aux limites de l'hexagone. » C'est la conviction du Sénat tout entier.

Sous le bénéfice de ces observations, la commission des finances vous propose, mes chers collègues, d'adopter le budget des départements d'outre-mer soumis à votre appréciation, à votre discussion et à votre décision. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Bernard Parmantier, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, mes chers collègues, la discussion budgétaire fournit pour la première fois à votre commission des affaires économiques et du Plan l'opportunité d'examiner la situation économique et sociale des départements d'outre-mer et d'apprécier la contribution apportée par les finances publiques à leur développement.

Examinant tout d'abord les problèmes communs à la plupart des départements d'outre-mer, votre rapporteur constate que l'expansion démographique reste vigoureuse — 3,2 p. 100 à Mayotte et 1,83 p. 100 à la Martinique où elle manifeste une légère baisse — et que la population est extrêmement jeune : 52 p. 100 de moins de vingt ans aux Antilles et à la Réunion.

L'arrivée des classes jeunes à l'âge de la procréation permet de prévoir que les mesures prises en faveur de la limitation des naissances et l'encouragement aux migrations ne suffiront ni à maîtriser l'expansion démographique, ni à améliorer la situation de l'emploi qui reste très préoccupante.

Les migrations, par les carences locales qu'elles révèlent et par les difficultés psychologiques ou sociologiques qu'elles provoquent, ne sauraient être considérées comme des palliatifs aux insuffisances économiques de ces départements.

C'est en effet une autre politique qu'il faut rechercher et promouvoir, une politique qui accepterait de considérer la jeunesse comme le facteur principal du développement et non comme un handicap.

La politique de mise en valeur des ressources agricoles est dominée par deux ordres de préoccupations complémentaires : d'une part, assurer l'écoulement des productions destinées à l'exportation — sucre, cultures tropicales, agrumes — et, d'autre part, renforcer la diversification des productions agricoles en vue d'accroître l'autonomie alimentaire de ces territoires.

Les cultures destinées à être écoulées sur le marché national ou européen font l'objet d'une organisation communautaire pour ce qui concerne le sucre, l'ananas de conserve et le tabac et d'une organisation nationale du marché pour le rhum et les bananes.

Ces organisations de marchés se révèlent particulièrement favorables pour la production sucrière, puisqu'elles offrent une garantie intégrale de prix et de commercialisation sur un quota qui, pour les DOM, s'élève à 466 000 tonnes de sucre. Les prix d'intervention sur le quota A ont été fixés, dans les DOM, à 27,53 unités de compte pour la campagne 1977-1978.

Le développement de la production sucrière mondiale intervenu à la suite de la pénurie des années 1972-1973 a engendré une tendance au plafonnement des cours mondiaux. Afin de ne pas concourir à l'abaissement des prix du sucre, la Communauté européenne s'est engagée à réduire le volume de ses exportations.

Cette autorégulation des exportations par la Communauté a entraîné une limitation de la production sucrière dans les départements d'outre-mer et, par suite, une tendance à la stabilisation du prix du sucre dans ces zones.

Cette caractéristique trouve cependant une compensation appréciable dans la garantie d'écoulement et de prix offerte par l'organisation communautaire.

Malgré les perspectives de saturation du marché mondial, la production sucrière dans les départements d'outre-mer continue à constituer l'une des bases de l'industrie agro-alimentaire.

Le caractère décisif de cette production dans l'économie de la Réunion justifie la poursuite de la mise en œuvre du plan de modernisation de l'économie sucrière lancé en 1974 mais ne résoud pas pour autant les problèmes de production en Guadeloupe et les problèmes de transformation en Martinique.

L'organisation du marché du rhum constitue le corollaire des dispositions prises en faveur de la production sucrière. Le régime contingentaire, reconduit jusqu'au 31 décembre 1979 par la loi de finances pour 1977, offre aux producteurs de rhum les garanties d'écoulement et de prix pour une part importante de leur production. Mais la diminution de la consommation de rhum constatée en métropole, qui est de l'ordre de 20 p. 100 par an, nécessite évidemment la recherche de débouchés nouveaux.

La production de bananes connaît un accroissement régulier en Martinique.

La production de bananes connaît un accroissement régulier à la Martinique. En 1977, elle a marqué une légère baisse à la Guadeloupe où, en revanche, les exportations d'aubergine vers la métropole ont sensiblement augmenté.

À la Guadeloupe, l'implantation de la compagnie fruitière qui, à 3 000 hectares de canne à sucre, a substitué 1 000 hectares de bananes et 2 000 hectares d'ananas, provoque des remous. Votre commission, ayant besoin d'un complément d'information à ce sujet, se limite au constat.

À noter encore que l'ananas de conserve connaît, de son côté, un déclin préoccupant.

Parmi les autres cultures, citons le tabac et la vanille dont la production est satisfaisante à la Réunion alors que les cultures maraichères et fruitières, pourtant susceptibles de développement, subissent une concurrence aiguë de la part d'autres producteurs.

Toutefois, il apparaît globalement que, malgré des efforts de diversification de la production agricole — production que vous considérez, monsieur le secrétaire d'Etat, comme prioritaire — des blocages se produisent encore en ce domaine.

Toujours dans le cadre des efforts en vue de l'accroissement de l'autonomie alimentaire des départements d'outre-mer, le développement de l'élevage bovin et porcin fait l'objet de programmes mis en œuvre en Guyane, aux Antilles et à la Réunion, s'intégrant à la réalisation du programme d'actions prioritaire n° 7 du VII^e Plan. Les premiers résultats, qui semblent encourageants à la Réunion, font néanmoins ressortir la difficulté que présente la diffusion de l'élevage dans les départements d'outre-mer. C'est un autre blocage.

En Guyane, la forêt représente la ressource principale, malgré la faiblesse du peuplement et l'insuffisance des infrastructures qui freinent son exploitation. Les prévisions ont subi une révision en hausse. Le volume de la production de grumes est passé de 35 400 mètres cubes en 1976 à 49 200 mètres cubes en 1977. Par ailleurs, l'effort accompli dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage donne des résultats encourageants.

Dans ces départements insulaires ou côtiers, la mer constitue un potentiel de ressources importantes. Celles que procure la pêche sont encore limitées. À Saint-Pierre-et-Miquelon, 8 400 tonnes de poisson ont été pêchées en 1976 et la quasi-totalité de cette production transformée en filets ou quartiers congelés écoulés sur le marché de Boston. La pêche et les industries de transformation qui lui sont liées occupent environ 240 personnes à Saint-Pierre-et-Miquelon.

L'évolution de cette activité est toutefois subordonnée aux conclusions des négociations en cours entre la France et le Canada concernant le droit de pêche dans la zone économique canadienne. Notre collègue M. Pen nous parlera d'ailleurs plus en détail de ce problème tout à l'heure.

Dans les autres départements, malgré les aides publiques accordées, les ressources de la pêche restent largement inexploitées. Là aussi, il faut constater un blocage.

La situation de l'emploi est particulièrement préoccupante. Malgré le recours à l'émigration, le chômage est la caractéristique permanente de la situation économique des départements d'outre-mer. À la Guadeloupe, à la Réunion et à la Martinique, on compte 70 000 chômeurs pour une population active de 334 000 personnes.

Le régime d'aide publique aux chômeurs et de l'assurance chômage ne s'applique pas dans les départements d'outre-mer. L'indemnisation du chômage prend la forme de rémunérations égales au Smic, versées aux licenciés demandeurs d'emploi employés sur des chantiers publics, les travailleurs licenciés pour cause économique bénéficiant d'une priorité d'embauche sur les chantiers de développement local et percevant une indemnité horaire égale au montant du Smic local majoré de 10 p. 100. Sur ce problème préoccupant, j'aimerais, monsieur le secrétaire d'Etat, avoir votre sentiment.

Quant aux actions en faveur de la création d'emplois, elles sont constituées par l'extension aux départements d'outre-mer des dispositions du pacte national pour l'emploi, des mesures en faveur des investisseurs créateurs d'emplois et en faveur de l'emploi des jeunes ainsi que par des aides directes à l'industrialisation.

En 1977, le total des aides budgétaires s'est élevé à 41 200 000 francs et la prime d'équipement a représenté un montant de subventions de 53 millions pour un investissement de 263 600 000 francs permettant la création de 1 775 emplois.

La confrontation du nombre des chômeurs — environ 75 000 — avec le nombre des emplois créés par suite de l'attribution d'aides publiques — de l'ordre de 5 500 — montre le caractère encore très marginal de cette action.

C'est encore un blocage particulièrement grave, qui confirme, monsieur le secrétaire d'Etat, la nécessité de la poursuite d'une politique de développement des activités économiques fondée sur l'ensemble des potentialités locales.

Parmi ces potentialités, le tourisme constitue une ressource encore insuffisamment utilisée.

Les Antilles présentent une vocation touristique particulièrement affirmée. C'est la seconde branche d'activité procurant environ 2 500 emplois directs et 3 000 à 4 000 emplois indirects dans chacune des deux îles.

À ce point de vue, j'aimerais poser les questions suivantes : quelle est la formation ? Où se fait cette formation ? Quelle est la qualification des personnels employés et où sont formés les cadres ?

Mais, comme les autres départements d'outre-mer, les Antilles subissent les mêmes contraintes extérieures ; je veux parler du transport aérien. L'éloignement de la métropole et le coût des transports affectent tous les échanges, avec des différences certes, mais tous les départements d'outre-mer ont besoin d'être désenclavés, notamment Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, et je ne pourrais oublier la Réunion, qui a su, grâce à l'action d'une association d'usagers, attirer l'attention des pouvoirs publics et de notre compagnie nationale sur le problème des tarifs, de leur diversité et surtout de leur hauteur, si je puis dire. Une table ronde vient de se tenir à Saint-Denis et, en attendant ses résultats, notre commission émet le vœu que, pour être cohérent avec la départementalisation, il conviendrait d'établir entre la métropole et ses départements d'outre-mer un véritable service public avec des tarifs correspondant à cette qualification.

Le problème est identique avec le transport maritime dont les coûts ont subi, entre janvier 1977 et avril 1978, une hausse de 22,5 p. 100 sur la liaison métropole—Réunion et de 33 p. 100 sur la liaison métropole—Antilles.

Puisque j'ai parlé de départementalisation, je voudrais attirer votre attention sur deux points.

Tout d'abord, sur la départementalisation sociale, au sujet de laquelle, dans notre rapport écrit, vous trouverez la récapitulation des mesures de protection sociale étendues aux départements d'outre-mer depuis 1977 — prestations familiales, assurances sociales, aide sociale, santé publique, travail et emploi — et les mesures en préparation : allocation de logement, assurance maladie des travailleurs indépendants et généralisation des prestations familiales.

Je voudrais ensuite évoquer la mission des membres de la commission des affaires économiques et du Plan à Saint-Pierre-et-Miquelon, l'été dernier, et attirer à nouveau votre attention sur ses conclusions, monsieur le secrétaire d'Etat, sans pour autant d'ailleurs vouloir anticiper sur ce que M. Pen pourra dire à ce sujet, mais pour vous préciser qu'il est nécessaire de parvenir à une application adaptée du statut départemental. Entre ce que revendique notre collègue de Saint-Pierre-et-Miquelon et ce que demande notre collègue de Mayotte, la différence n'est peut-être pas aussi grande que vous vouliez bien le laisser entendre naguère.

Pour terminer ce tour d'horizon bien incomplet, je veux mentionner l'intégration des départements et territoires d'outre-mer dans la Communauté européenne pour souligner que, malgré les adaptations particulières, la mise en œuvre de la conven-

tion de Lomé a entraîné une aggravation des conditions de la concurrence pour les productions des DOM, dont les prix de revient sont souvent plus élevés que ceux du tiers monde.

La convention de Lomé, signée pour cinq ans, doit être renouvelée aux termes de négociations ouvertes le 24 juillet 1978. Il importe que le Gouvernement français fasse montre d'une fermeté suffisante pour amener les autorités communautaires à prendre en compte la situation et les intérêts spécifiques aux départements d'outre-mer. La clause de sauvegarde et les dispositions particulières relatives aux marchés des bananes et du rhum devront impérativement être maintenues.

J'en arrive maintenant à la présentation du budget, tâche qui vient de m'être grandement facilitée par l'intervention de notre rapporteur, M. Jager, à qui je sais gré d'avoir particulièrement détaillé un domaine auquel nous sommes particulièrement attachés. Nous savons, en effet, quel est son rôle dans le développement ; je veux parler de la recherche scientifique.

Je rappellerai néanmoins très brièvement que le montant total des dépenses consacrées par l'Etat aux départements d'outre-mer sera de 8 525 900 000 francs en 1979 contre 7 694 500 000 francs en 1978, soit une progression de 10,8 p. 100. Sur cette masse budgétaire globale, les crédits gérés par le secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer et alloués aux départements s'élèveront à 530 700 000 francs, au lieu de 602 700 000 francs l'année précédente, présentant une diminution de 8,8 p. 100. La départementalisation des DOM a pour conséquence une intégration régulière des crédits dont bénéficient ces départements dans les lignes budgétaires des autres ministères. Cette caractéristique explique que le budget des DOM ne représente que 6,2 p. 100 des dépenses consacrées par l'Etat aux départements d'outre-mer.

Au terme de cette brève analyse des crédits consacrés par l'Etat aux départements d'outre-mer, trois observations peuvent être avancées.

Premièrement, la dispersion des dépenses publiques entre le budget du secrétariat d'Etat et celui des autres ministères rend aléatoire l'appréciation susceptible d'être portée sur l'évolution des crédits dont bénéficient les départements d'outre-mer.

En dépit des transferts intervenant sur les chapitres budgétaires du ministère de l'intérieur, la progression des dépenses publiques de l'ordre de 5 p. 100 indique une diminution en francs constants de l'effort budgétaire consenti en 1979 en faveur du développement économique et de la promotion sociale dans les départements d'outre-mer.

La réforme de la structure du FIDOM marque un progrès indéniable dans le sens d'une décentralisation des conditions d'utilisation des crédits d'investissement sans cependant priver l'Etat de son rôle d'orientation en faveur des secteurs prioritaires.

Tout au long de cette étude, monsieur le secrétaire d'Etat, le rapporteur s'est surtout attaché à dresser un constat de situation portant à la fois sur les principales données de la politique suivie dans les départements d'outre-mer et sur l'évolution en cours, approchée très rapidement, grâce à des exemples choisis parmi les différents départements. Cette méthode que nous avons utilisée et qui consiste à nous limiter au constat est due au fait que nous avons été chargé de ce rapport très tardivement et que, étant donné le nombre des problèmes qui se posent dans les départements et les difficultés que les uns et les autres constatent, il nous a paru opportun, pour cette première démarche, de nous limiter essentiellement à ce dont nous étions parfaitement sûrs, ce qui vaut engagement de poursuivre au-delà de ces discussions budgétaires nos investigations, nos recherches et nos informations.

Cette description que nous avons faite a été complétée et actualisée par les interventions des représentants des départements d'outre-mer dans le cadre du débat dont on a parlé tout à l'heure.

Aussi, parvenu au terme de sa démarche, votre rapporteur se bornera-t-il à assortir ce constat de quelques observations portant sur les principaux obstacles qui freinent le développement économique des départements d'outre-mer.

Il apparaît en premier lieu que la départementalisation et, avec elle, l'intégration des départements d'outre-mer à la Communauté européenne remet profondément en cause les bases d'économies encore marquées par le passé colonial.

L'amélioration de la condition sociale des populations d'outre-mer, en termes aussi bien de revenus que de protection sociale, constituée, c'est vrai, la manifestation la plus concrète de la départementalisation.

Mais, dans la situation présente, ces avantages sociaux pèsent sur les prix des productions locales et contribuent à priver celles-ci de la compétitivité nécessaire au développement des exportations. Ce n'est pas un regret que j'exprime. J'attire

simplement l'attention sur le fait que les interventions nationales ou communautaires en faveur du soutien des marchés de ces productions s'avèrent, dès lors et jusqu'à ce que la situation économique de ces départements soit profondément modifiée, des aides indispensables pour assurer la commercialisation.

Les transferts sociaux et l'injection de revenus due en particulier aux rémunérations de la fonction publique peuvent, dans une certaine mesure, contrarier les possibilités d'un développement économique autonome fondé sur la mise en valeur des ressources locales. Cela, c'est aussi un problème et une contradiction car, évidemment, nul ne songe à émettre un avis défavorable à l'augmentation des rémunérations.

La décentralisation des responsabilités en faveur des départements d'outre-mer et des communes s'impose si l'on veut parvenir à une meilleure adaptation des mesures en faveur du développement économique et de l'aménagement du territoire. Toutefois, la puissance de structures sociales marquées par leurs origines coloniales conduit l'Etat à renforcer ses missions d'orientation et d'arbitrage.

Ces contradictions paraissent inhérentes à la situation de double appartenance politique et économique des départements d'outre-mer au monde développé et au tiers monde. Ce n'est que dans la mesure où elle parviendrait à dépasser ces contradictions par d'autres moyens que le seul recours à l'assistance que la politique menée par les pouvoirs publics permettra de rendre compatible la départementalisation avec un développement économique plus autonome.

La commission a adopté à l'unanimité les conclusions de votre rapporteur. Celui-ci s'en est remis à la décision de la commission pour l'avis sur le budget. La commission a donné un avis favorable à l'adoption des crédits des DOM.

Arrivé au terme de ce trop bref exposé, dont je perçois les importantes lacunes, monsieur le secrétaire d'Etat, je ne serais pas choqué si vous me renouveliez l'observation que vous avez déjà présentée récemment. « Ce qui me frappe, disiez-vous, c'est la difficulté à laquelle nous nous heurtons pour aller au-delà de la constatation et du diagnostic. » Je viens encore d'en apporter une preuve supplémentaire. Cette remarque ne me choquerait nullement parce qu'elle prouve que vous aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, vous observez des blocages derrière lesquels, me semble-t-il, apparaît la persistance de structures héritées du passé : l'insuffisance de formation des travailleurs et peut-être surtout l'inadéquation de cette formation, une agriculture dominée, si je puis dire, par deux monocultures — c'est une situation qu'il sera bien difficile de surmonter — des intérêts puissants, des rentes de situation, des privilèges. Je crois que nous sommes tous d'accord sur ce constat puisque vous l'avez fait et dénoncé vous-même.

Dans mes propos, ne voyez pas l'ombre d'un procès d'intention, mais permettez-moi de vous poser cette question, à vous qui êtes le secrétaire d'Etat coordonnateur de l'action des ministères concernés : qu'allez-vous faire avec les 6,2 p. 100 de crédits consacrés aux départements d'outre-mer que, très certainement, le Sénat va vous accorder. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur (Départements et territoires d'outre-mer). Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je suis heureux avant toute autre chose de remercier à nouveau M. le sénateur Jager de nous avoir présenté, au nom de la commission des finances, des observations très complètes et très précises sur les orientations que le Gouvernement propose de donner à l'action de l'Etat dans les départements d'outre-mer en 1979. Monsieur le rapporteur, vous avez, à juste titre, posé un certain nombre de questions fondamentales auxquelles je vais m'efforcer de répondre de mon mieux en attendant de le faire, le cas échéant, de façon plus complète en d'autres circonstances. Il est clair que des réponses que l'Etat donnera aux questions fondamentales que vous avez posées dépendront très largement le développement et le progrès de nos départements d'outre-mer.

Je remercie aussi M. le sénateur Parmantier, rapporteur, pour la première fois, au nom de la commission des affaires économiques, qui a effectivement bien pris conscience, à mes yeux, des chances et des difficultés de nos départements d'outre-mer.

Ainsi que vous l'avez vous-même exprimé, monsieur le rapporteur pour avis, le constat est essentiel mais les solutions sont particulièrement difficiles à trouver. Au hasard des travaux de votre commission, que je souhaite, bien sûr, nombreux et profitables, vous allez constater combien les efforts de l'Etat sont déjà importants dans ce secteur, mais vous allez constater aussi combien les résultats sont fragiles, combien les obstacles qui restent à surmonter sont importants.

Rien n'est simple dans l'outre-mer. Il est trop facile de dire : « Il n'y aurait qu'à... ». La réalité est hélas ! plus complexe. Comme dans les territoires d'outre-mer, l'action que l'Etat a entreprise dans les départements d'outre-mer répond résolument aux mêmes idéaux de générosité, de fraternité et de libéralisme.

Plus encore que partout ailleurs, il appartient au Gouvernement de continuer à bâtir vraiment la France dans les départements d'outre-mer.

Certes, dans cette voie, beaucoup a déjà été fait. Mais il ne faut pas se dissimuler que si, de nombreux égards, les départements d'outre-mer sont d'ores et déjà de dignes reflets de la société française véritable, il reste encore de trop importantes lacunes dans trop de domaines, et que les derniers obstacles à franchir, précisément parce qu'ils sont les derniers, seront les plus difficiles, ainsi que vous l'avez vous-même exprimé, monsieur le rapporteur.

S'agissant des départements d'outre-mer, l'exigence de fermeté et de détermination que j'évoquais lors de mon intervention sur les territoires d'outre-mer se révèle, par conséquent, plus que jamais nécessaire. Soyez-en certains, cette fermeté et cette détermination caractériseront bien l'action du Gouvernement qui sera empreinte en permanence de la volonté vigoureuse de faire progresser chacun de nos départements d'outre-mer vers plus de justice et plus de fraternité, sans aucune considération pour les intérêts sectoriels qui pourraient s'y opposer.

Ces départements lointains, qui peuvent s'enorgueillir, à juste titre, de l'ancienneté de leur appartenance à la communauté nationale, sont destinés à être pleinement la France, avec toutes les conséquences que cela comporte pour leur organisation administrative, économique et sociale.

C'est là, très clairement, l'ambition à la fois généreuse et exigeante que nous a tracée le Président de la République et que le Gouvernement tout entier, sous l'impulsion du Premier ministre, lui-même issu de l'un de nos départements d'outre-mer, s'attache à réaliser.

Comme je l'ai fait tout à l'heure au moment de la discussion du budget des territoires d'outre-mer, je vous présenterai cinq orientations générales de la politique que je me propose de mettre en œuvre en 1979, afin de répondre clairement aux impératifs que nous devons nous fixer et que j'ai eu l'occasion de vous exposer le 17 octobre dernier. J'évoquerai également, en sixième lieu, les perspectives de développement en 1979 de la collectivité territoriale de Mayotte — qui pose, nous le savons, des problèmes particuliers — à laquelle nous sommes profondément attachés.

En premier lieu, je vous propose de poursuivre et d'accentuer en 1979 le rattrapage économique de nos départements d'outre-mer pour les infrastructures et les secteurs de base, en y associant davantage les responsables locaux.

A cet égard, conformément aux décisions du Gouvernement prises à la fin de l'année 1977, comme le rappelait M. Jager, la réforme du F. I. D. O. M. sera effective en 1979. La nouvelle « section générale » du F. I. D. O. M. regroupera les opérations relevant de l'action directe de l'Etat, ou liées à des décisions gouvernementales, ou intéressant l'ensemble des départements d'outre-mer.

Elle prendra notamment en charge la totalité du financement du programme d'action prioritaire n° 7, aussi bien pour les aménagements hydro-agricoles à la Guadeloupe, à la Martinique, à la Réunion, que pour le plan de développement agricole de la Guyane.

La nouvelle « section départementale » sera répartie entre les six parties prenantes par le comité directeur du fonds. Dans chaque département, la dotation globale sera affectée par délibération du conseil général.

Afin de respecter les directives données par le Président de la République — c'est une nouveauté pour cette année — les crédits affectés aux opérations mises en œuvre par l'Etat, et ceux mis à la disposition des assemblées locales seront identiques : 102 500 000 francs dans chaque cas. Ainsi la dotation globale que les conseils généraux répartiront, cette année, sans intervention du comité directeur du F. I. D. O. M. sera plus que doublée par rapport à 1978, où elle n'était que de 48 300 000 francs. C'est, je crois, un effort substantiel auquel le Sénat doit être particulièrement sensible.

Globalement, la dotation du FIDOM s'élève à 244 500 000 francs, soit une augmentation de 14 p. 100 par rapport à celle de 1978.

En dehors du FIDOM, la promotion de l'ensemble du milieu rural sera poursuivie l'an prochain. L'application de l'indemnité viagère de départ amorcée dans les départements d'outre-mer une politique d'aide aux personnes âgées qui quittent l'agriculture, en incitant parallèlement à la restructuration des exploitations agricoles. En même temps, l'attribution de la dotation aux jeunes

agriculteurs, qui sera décidée d'ici à la fin de l'année, entre dans le même cadre et renforcera les moyens de la politique de développement de l'agriculture de nos départements d'outre-mer.

Par ailleurs, la politique des plans de développement régionaux sera poursuivie et élargie. Le programme d'action prioritaire n° 7 — que j'ai déjà évoqué voilà un instant — qui prévoit l'irrigation de 9 000 hectares à la Guadeloupe, à la Martinique et à la Réunion, et qui organise le développement de l'agriculture de la Guyane, sera sensiblement accéléré, puisqu'il sera doté de 39 500 000 francs au lieu de 21 700 000 francs en 1978, ce qui représente une augmentation de 81 p. 100. D'ores et déjà, son taux de réalisation est supérieur à 75 p. 100. En outre, l'action de rénovation rurale entreprise à la Réunion en 1978, avec la participation du fonds de rénovation rurale, prendra naturellement sa pleine dimension dès 1979.

Déjà, des actions inspirées du même principe peuvent être envisagées à la Guadeloupe, notamment pour la côte Sous-le-Vent, et aussi à la Martinique.

J'estime, en second lieu, qu'il faut donner leur pleine valeur aux atouts économiques naturels des départements d'outre-mer. C'est ce qu'ont exprimé tout à l'heure les rapporteurs de vos deux commissions.

Pour la Réunion, la Guadeloupe et la Martinique, une vigoureuse relance de l'industrie sucrière est prévue en 1979. L'aide au sucre, désormais individualisée, connaîtra un accroissement considérable, en fonction des efforts de restructuration de l'industrie sucrière entrepris par les professionnels, d'abord à la Réunion, puis à la Guadeloupe et à la Martinique. Il doit permettre de garantir aux planteurs de cannes une augmentation sensible de leur niveau de rémunération — particulièrement aux petits planteurs bénéficiant de l'aide sociale — et d'assurer une meilleure rentabilité des usines sucrières. Ainsi une vocation essentielle de l'économie agricole des trois départements se trouvera-t-elle considérablement consolidée et développée.

A Saint-Pierre-et-Miquelon et en Guyane, le soutien de la pêche industrielle continuera à être assuré et encouragé, de même que le développement des activités de pêche traditionnelle dans tous les départements. A cet égard, la mise en place des zones économiques de 200 milles, tant dans les départements d'outre-mer que dans les pays voisins, impliquera une vigilance toute particulière que les pouvoirs publics ont l'intention d'opérer lors des opérations de délimitation de ces zones.

Dans l'ensemble des départements d'outre-mer, la poursuite du développement du tourisme fera l'objet d'une réflexion nouvelle. L'augmentation de l'infrastructure hôtelière, en particulier aux Antilles, a été spectaculaire au cours des années 1975 et 1976. Une certaine pause a été constatée en 1977 et 1978. Il conviendra maintenant, d'une part, de favoriser les nouveaux projets dans la petite et la moyenne hôtellerie et, d'autre part, de faciliter la rentabilité des hôtels existants par une action persévérante pour l'amélioration de l'environnement, le développement des infrastructures liées à l'hôtellerie proprement dite, la propagande en métropole et à l'étranger, ainsi que par la limitation du prix des transports aériens. Une action plus particulière sera étudiée en faveur des départements qui ont connu le développement touristique le moins marqué, comme la Réunion et Saint-Pierre-et-Miquelon.

La troisième orientation prioritaire que je vous propose consiste à rechercher résolument le développement d'activités nouvelles dans les départements d'outre-mer.

A cet effet, une amélioration du régime des incitations aux investissements productifs sera entreprise en vue de permettre le développement des petites et moyennes industries capables d'assurer une production qui se substituerait aux importations et de développer l'emploi. En même temps, une réorganisation des actions du commissariat à la promotion des investissements sera très prochainement effectuée, de manière à mieux valoriser chacune des vocations précises actuellement assumées par cet organisme : la promotion touristique, l'aide aux activités industrielles et la prospection des investisseurs.

Plus particulièrement, l'encouragement aux activités artisanales auquel M. Lise est particulièrement attaché, fera l'objet d'une réflexion renouvelée et approfondie. Il est, en effet, possible, pour assurer le développement de ce secteur, de promouvoir des activités bien adaptées aux capacités propres et aux structures économiques et sociales des départements d'outre-mer et largement créatrices d'emplois.

Je compte très fermement donner à l'ensemble des aspects du développement économique des départements d'outre-mer une impulsion nouvelle, dans tous les secteurs d'activité, de manière à encourager et à favoriser l'emploi et tous les investissements productifs.

Effectivement, l'emploi est une question prioritaire pour l'avenir et ressentie comme telle si l'on observe les réactions, les aspirations et les préoccupations de cette nombreuse jeunesse que nos rapporteurs ont évoquée tout à l'heure.

Vous savez combien je tiens à débattre de ces importantes questions d'avenir avec tous les responsables concernés, élus, représentants des activités socio-professionnelles des départements d'outre-mer comme de métropole, administrations centrales et locales.

C'est pour cela que je réunirai aux Antilles, dans un peu plus d'une semaine, les grandes assises du développement économique de ces départements.

J'ai eu l'occasion d'exprimer, à l'Assemblée nationale, mon souhait de voir participer à cette importante conférence les rapporteurs des commissions parlementaires concernés par le budget des départements d'outre-mer. Je suis heureux de confirmer aujourd'hui à MM. Jager et Parmantier combien je souhaiterais qu'ils puissent s'y associer et apporter leur compétence à cette réflexion de fond, jamais encore tenue en ces termes sur place. Nous tracerons ainsi, ensemble, les orientations du progrès économique pour les années à venir, en tenant compte très directement — et c'est l'objet de cette rencontre — des aspirations et des possibilités exprimées par les principaux acteurs de ce développement.

Il est également — ce sera mon quatrième point — de plus en plus indispensable de rechercher l'élargissement des débouchés des départements d'outre-mer, grâce à leur intégration à la Communauté économique européenne, ce qui n'exclut pas, au demeurant, la mise en place des protections et adaptations indispensables, qui pourra s'opérer avant tout grâce à leur ouverture progressive vers leur environnement régional.

A cet égard, le Gouvernement se préoccupe de tirer parti des possibilités nouvelles que vient de nous offrir l'arrêt récent de la cour de justice des Communautés européennes. Nous avons déjà largement avancé la préparation d'un memorandum, que le Gouvernement déposera avant la fin de l'année à Bruxelles et qui rappellera toutes les préoccupations de la France pour son outre-mer, pour les départements, mais aussi pour les territoires.

L'engagement de cette action, qui correspond à une initiative que j'avais prise moi-même dès le mois de juillet dernier, témoigne clairement du fait que le Gouvernement est décidé à mener, dès à présent, à Bruxelles, une politique active et vigoureuse pour que l'outre-mer de la France tire le plus grand parti de sa participation à la Communauté européenne.

La cinquième orientation que je vous présenterai regroupe toutes les actions qui concrétiseront les progrès de la départementalisation sociale et de la solidarité de l'ensemble des Français à l'égard de leurs concitoyens des départements d'outre-mer.

A cette fin, la politique des migrations, de l'accueil en métropole et du placement sera relancée en 1979. Je voudrais dire à M. Parmantier que je ne partage pas entièrement son pessimisme sur cet aspect des choses. Ouvrir à nos jeunes compatriotes le droit à venir travailler en métropole et à profiter de l'avance économique de celle-ci est, je le crois, un élément important de la solidarité nationale.

La départementalisation économique et sociale implique clairement cette possibilité pour les ressortissants des départements d'outre-mer. Ils doivent pouvoir rechercher un emploi aussi bien dans leur département d'origine qu'en métropole. Dans cette perspective, et sur instruction de M. le Premier ministre, le Bureau pour le développement des migrations intéressantes des départements d'outre-mer doit renforcer ses structures d'aide sociale et de formation professionnelle et développer ses actions dans tous les domaines.

L'amélioration des mécanismes d'aide aux migrations, répartis entre le Bumidom et l'Agence nationale pour l'emploi, fera l'objet d'une priorité particulière.

Enfin, pour tenir compte de l'accroissement de la migration spontanée, qui entraîne l'arrivée en métropole d'un grand nombre de nos compatriotes des départements d'outre-mer sans formation ni certitude d'emploi, le Bumidom devra être doté, notamment en matière de placement, de moyens renforcés lui permettant d'adapter ses missions à cette nouvelle situation. Des démarches ont été entreprises afin qu'il soit désigné comme « correspondant » de l'Agence nationale pour l'emploi, ce qui lui permettra de prospecter les offres d'emploi en métropole et de participer directement, sous la responsabilité de l'Agence nationale pour l'emploi, aux opérations d'embauche des migrants originaires des départements d'outre-mer.

Par ailleurs, ainsi que les rapporteurs l'ont souligné, l'indemnisation du chômage fera l'objet, dès les prochaines semaines, de réflexions et de propositions nouvelles qui pourront recevoir une première application en 1979. L'amélioration et l'accroissement des moyens des chantiers de développement seront, bien

entendu, activement poursuivis. Mais la prise en considération des problèmes spécifiques des jeunes demandeurs d'emploi dans les départements d'outre-mer, ainsi que des travailleurs licenciés pour cause économique, pourrait donner matière à des propositions nouvelles que m'a demandées M. le Premier ministre et que je m'attache à formuler auprès du ministre du travail et de la participation.

D'une manière générale, la consolidation de la départementalisation sociale sera poursuivie en 1979, en appliquant aux populations des départements d'outre-mer les avantages dont bénéficient les populations métropolitaines. Dans cet esprit, la revalorisation des allocations familiales aux mêmes dates et selon les mêmes pourcentages qu'en métropole devrait se poursuivre. Il en serait de même pour le salaire minimum de croissance avec le maintien du rattrapage de 2 p. 100 pour la Réunion.

En outre, un certain nombre de mesures sociales décidées en 1978 connaîtront leur plein effet en 1979 : c'est le cas, notamment, du complément familial institué à partir du 1^{er} juillet 1978, de l'assouplissement de la réglementation d'attribution de l'allocation de logement, de l'extension aux départements d'outre-mer de l'allocation de logement à caractère social, de l'institution d'une prime de protection maternelle versée aux mères de famille à l'occasion de chaque examen prénatal et de l'examen post-natal. La principale mesure nouvelle actuellement à l'étude concerne la couverture des travailleurs indépendants dans le domaine des risques de la maladie, sujet que plusieurs intervenants seront certainement amenés à évoquer. Dès maintenant, je précise que nous suivons cette question avec une attention particulière.

Enfin, l'orientation des aides de l'Etat vers le financement des logements très sociaux sera nettement accentuée, et l'application des nouveaux modes de financement de l'aide personnalisée au logement aux opérations de constructions neuves fait actuellement l'objet d'études.

J'évoquerai en dernier lieu les perspectives du développement de Mayotte.

Lors du dernier débat à l'Assemblée nationale, j'avais affirmé, au nom du Gouvernement, que la France n'obligera jamais une partie de ses enfants à la quitter. Cette détermination ne saurait être remise en cause. Mais elle ne saurait non plus dispenser les responsables que nous sommes tous d'étudier de manière approfondie toutes les dispositions qu'il convient de prendre pour l'administration efficace et adaptée de cette collectivité territoriale. C'est ce qu'a exprimé votre rapporteur, M. Jager.

Je suis heureux, à cet égard, de renouveler la suggestion que j'avais formulée devant l'Assemblée nationale et qui consiste à susciter une mission sur place des deux commissions compétentes du Sénat et de l'Assemblée nationale. Je vous remercie, monsieur le rapporteur, d'avoir bien voulu manifester de l'intérêt pour cette démarche.

Il s'agit là, en effet, du meilleur moyen de donner au gouvernement français, comme à la population mahoraise, l'avis le plus éclairé et le plus sage sur la meilleure façon d'organiser l'île de Mayotte à l'intérieur de la communauté nationale.

Telles sont, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, les grandes lignes de l'action que le Gouvernement se propose de poursuivre en 1979 et dont le budget qui est soumis à votre examen est la traduction concrète même si, bien sûr, elle n'est que très partielle compte tenu de l'intervention croissante des départements ministériels techniques.

Vous pouvez constater que, dans les conditions difficiles que traverse le pays, et malgré les contraintes extrêmement sévères des finances publiques, en 1979 comme en 1978, l'effort qu'envisage le Gouvernement indique clairement sa volonté de poursuivre activement l'enracinement de tous les aspects de la société française dans les départements d'outre-mer, et cela dans un esprit de solidarité nationale qui ne s'est jamais démenti.

C'est pour répondre à cette vaste ambition que je vous demande, mesdames, messieurs les sénateurs, de bien vouloir voter le budget dont je vous ai présenté aussi schématiquement que possible les grandes orientations. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. le président. — J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 16 novembre 1978 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

- Groupe socialiste : vingt-deux minutes ;
- Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : trente-huit minutes ;
- Groupe du rassemblement pour la République : vingt minutes ;
- Groupe communiste : dix-neuf minutes ;
- Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe : dix-sept minutes.

La parole est à M. Dagonia.

M. Georges Dagonia. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, mes premières paroles seront pour remercier et féliciter nos deux rapporteurs pour le tableau complet, précis et objectif de la situation dans les départements d'outre-mer qu'ils viennent de brosser devant nous. Mes chers collègues, vous me facilitez énormément la tâche !

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez fait preuve de beaucoup d'optimisme et je ne peux, quant à moi, qu'émettre le vœu que vous réussissiez pleinement dans votre entreprise. Je vous ferai toutefois remarquer que, il y a quelques jours, à l'Assemblée nationale, un député de la majorité, à l'occasion de la discussion de ce même budget, après avoir stigmatisé l'insuffisance des prévisions, a assigné quelques objectifs urgents au Gouvernement et a terminé son intervention par un véritable cri d'alarme en disant : « Nous attendons que vous agissiez vite ».

Cet homme, vivant au contact des réalités quotidiennes, sait que, dans certains départements d'outre-mer, la colère monte dans les masses populaires. Il sait également que la violence risque d'exploser d'un moment à l'autre si nous n'y prenons garde. Or, paradoxalement, la majorité de ceux qui entretiennent ce climat d'insécurité ne sont point des séparatistes, comme beaucoup voudraient le faire croire. Ce sont des hommes et des femmes qui sont tout simplement mécontents ou insatisfaits des mesures prises en faveur des plus déshérités. En un mot, ce sont des « desperados » qui estiment qu'ils n'ont plus rien à perdre et qui, de ce fait, sont devenus extrêmement dangereux.

Face à cette situation explosive, le Gouvernement, en dépit de ses promesses réitérées de lendemains meilleurs, ne manifeste pas, ou n'a pas manifesté jusqu'à maintenant, la volonté formelle de faire disparaître définitivement les séquelles d'une certaine période de notre histoire. Ce n'est, monsieur le secrétaire d'Etat, ni votre faute ni la mienne si le passé a été ce qu'il fut et si, par conséquent, un important rattrapage reste à opérer dans les départements d'outre-mer, et singulièrement à la Guadeloupe que je représente ici.

Mais si nous ne sommes pas responsables des erreurs du passé, nous nous devons, en tant qu'hommes de bonne volonté et de progrès, de tout mettre en œuvre pour essayer de maîtriser et d'orienter l'avenir. C'est chose possible, mais il faut, pour cela, avoir le courage de dénoncer certaines aberrations, de bousculer certaines habitudes et d'abolir certains privilèges, en bref, d'instaurer plus de justice sociale et de fraternité. Je crois avoir compris, monsieur le secrétaire d'Etat, que c'est là votre but.

Je déplore toutefois que le document budgétaire aujourd'hui soumis à notre appréciation ne tienne pas suffisamment compte de ces réalités-là et que, loin de répondre à nos aspirations légitimes, il soit tout simplement un budget, sinon en régression, du moins en stagnation.

Les crédits inscrits au budget des départements d'outre-mer s'élèvent à 650 millions de francs environ, contre 603 millions en 1978. Ils sont apparemment en augmentation de 7,8 p. 100. En réalité, ils diminuent en volume car l'inflation gravis autour de 9 p. 100. Sur les 47 millions de francs supplémentaires, 36 millions, soit 9,3 p. 100, sont consacrés aux dépenses ordinaires, et 11 millions seulement, c'est-à-dire 4,9 p. 100, à des subventions d'équipement qui sont d'ailleurs réduites de 5 p. 100 par rapport à l'année dernière.

Quand on examine l'ensemble des crédits des budgets ministériels affectés aux départements d'outre-mer, on constate que les crédits civils et militaires sont en augmentation de 10 p. 100, alors que l'ensemble des dépenses du budget de la nation augmente de 14 p. 100.

Ces documents ne prévoient aucune création de poste sur les crédits dépendant du budget des départements d'outre-mer, à l'exception du ministère du travail et de la participation, où un poste est créé, et du ministère de la santé et de la famille qui prévoit la création de deux postes. De nombreux postes seront créés dans la police, me direz-vous, mais je ne comprends pas ce besoin subit et urgent de sécurité.

Il est donc clair que l'effort budgétaire de l'Etat, pour importer qu'il puisse paraître, demeure en-deçà des besoins des populations des départements d'outre-mer, et c'est très grave, car nous accumulons des retards dans tous les domaines.

Sauf peut-être à la Réunion, rien n'est fait pour s'attaquer aux racines du mal. Dans nos départements, ce sont toujours les mêmes qui s'enrichissent et toujours les mêmes qui restent pauvres. Quel que soit le secteur d'activité dans lequel on se place. Pour ce qui est de l'agriculture, par exemple, j'aimerais savoir, monsieur le secrétaire d'Etat, pourquoi la réforme foncière instaurée à la Réunion n'a pas été appliquée à la Guadeloupe ? Pourquoi les industriels, dont certains ne sont connus que par leur raison sociale, continuent-ils à avoir de vastes exploitations

en faire-valoir direct ? Pourquoi n'a-t-on pas profité du plan de modernisation de la culture de la canne pour y associer les petits planteurs, à qui une formation professionnelle au titre du recyclage aurait pu être dispensée dans l'intérêt même de la profession ?

Les mêmes difficultés se rencontrent au niveau de la production bananière, difficultés que vous connaissez bien, monsieur le ministre, puisque la banane est actuellement à l'ordre du jour dans tous les pourparlers.

A ce propos, je voudrais signaler qu'avant de lancer une grosse société dans ce secteur d'activité à la Guadeloupe, on aurait dû non seulement associer les petits planteurs à cette mise en valeur des nouvelles terres, mais encore les encourager à se grouper en coopératives, étant entendu que la société en question, compte tenu de son expérience et de ses relations, pourrait encadrer les petits planteurs et leur offrir les débouchés nécessaires à leur production.

S'agissant du tourisme, c'est toujours le même lobby de l'import-export qui bénéficie de la plus grande part de l'industrie hôtelière et, par voie de conséquence, de l'aide de l'Etat. Le tourisme serait mieux accepté par la population si des petits exploitants ainsi que du personnel de direction étaient formés.

Cette distinction sociale, et même raciale, que l'on perçoit dans toutes les entreprises de l'outre-mer est franchement désagréable, sinon insupportable.

La conclusion que l'observateur objectif peut tirer des prévisions pour 1979 sont les suivantes : pas de création d'emplois, pas de formation professionnelle, accroissement du chômage puisque toute une génération de jeunes va entrer dans la vie active sans aucune perspective de débouchés. Ils ne pourront même pas bénéficier de l'allocation qui protège les chômeurs en métropole !

En un mot, monsieur le secrétaire d'Etat, ce budget, qui accompagne des mutations profondes du capitalisme outre-mer, ne prévoit rien pour compenser les frustrations et les reconversions sociales inévitables. C'est ce que ressent le peuple et c'est ce que nous dénonçons, sans acrimonie, mais avec vigueur et fermeté.

La peur de l'indépendance qu'entretient le Gouvernement ne restaurera pas cette justice sociale sur laquelle repose et a toujours reposé l'économie des Antilles.

Combien de temps durera cette situation ? Pensez-vous que l'Europe acceptera de cautionner de telles rentes de situation pour quelques privilégiés ?

Assainissez les structures héritées d'un passé à jamais révolu, monsieur le secrétaire d'Etat. C'est là l'appel urgent que je lance au Gouvernement.

Monsieur le secrétaire d'Etat, avant la signature du traité de Rome, et pour préserver ses intérêts en Afrique, la France a imaginé, avec M. Messmer, la loi-cadre.

Aujourd'hui, nous nous préparons à élire, dans quelques mois, au suffrage universel, nos représentants au Parlement européen. Il est donc urgent de régler définitivement la situation des départements d'outre-mer, qui est faite d'un certain nombre de contradictions et d'injustices. Ce n'est que dans cette mesure que nous devien-drons d'authentiques départements français faisant la fierté de des uns et des autres. C'est chose possible, à condition que le Gouvernement en ait la volonté.

Voilà ce que j'aurais aimé trouver dans ce budget. Hélas ! cette année encore, je suis obligé de vous dire ma déception.

En fait, ce budget continue à sécréter la misère et à entretenir le désespoir dans une partie importante de la population.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je sais que la conjoncture économique est particulièrement difficile, mais je sais aussi que vous êtes un homme de bonne volonté et de dialogue. Je souhaite que vous nous teniez toujours le langage de la vérité, que vous ne nous fassiez jamais de fausses promesses. Il ne faut surtout pas que vous ignoriez que la tâche qui vous est confiée est ardue car, pour la mener à bien dans l'intérêt du plus grand nombre, vous aurez à démolir beaucoup de tabous en vous attaquant à un certain nombre de privilèges bien établis.

Aussi faut-il que je vous dise, en terminant, que si vous vous engagez délibérément dans la voie du progrès conduisant à plus de justice et de fraternité, vous trouverez à vos côtés tous les hommes de bonne volonté de la Guadeloupe, et ceux-là, croyez-moi, constitue la majorité de la population. (*Applaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur diverses travées au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Valcin.

M. Edmond Valcin. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la discussion du budget des départements et territoires d'outre-mer est l'occasion annuelle

que saisissent les parlementaires de ces terres éloignées pour attirer l'attention du Gouvernement sur leurs problèmes respectifs, qui, à quelques nuances près, sont les mêmes, et lui demander plus d'imagination, plus de justice pour, enfin, leur trouver, à défaut de solutions définitives, autre chose que des replâtrages dont les effets s'apparentent à ceux d'un cautère sur une jambe de bois.

La discussion de ce jour ressemblera étrangement à celle des années précédentes. Sans doute sera-t-elle plus dramatique encore, car nous sommes incontestablement, aujourd'hui, dans une situation plus alarmante que jamais.

En m'exprimant comme je viens de le faire, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est surtout à la Martinique que je pense, d'abord, parce que j'en suis le représentant, ensuite, parce qu'elle est économiquement le plus menacé des départements d'outre-mer après en avoir été longtemps le plus prospère.

Aujourd'hui comme hier, c'est au responsable des DOM que les reproches seront adressés et c'est de lui que nous attendrons les réponses. Les réquisitoires qui ont été prononcés ou qui le seront par les uns et par les autres ne le visent pas personnellement, pas plus que sa propre gestion, mais ils s'adressent à celui qui, placé auprès de M. le Premier ministre, a la lourde responsabilité de défendre nos intérêts auprès des quatorze ministères qui, avec le secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer et les services du Premier ministre, participent à la confection de notre budget.

Votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, n'est ni plus attractif ni plus prometteur que les précédents. Il semble être le résultat du saupoudrage de crédits opéré par les divers ministères sur les cinq départements d'outre-mer.

A l'exception de la réforme du FIDOM, qui améliore l'enveloppe départementale par rapport à celle de la section générale, à l'exception, aussi, de l'organisation de la police, qui sera désormais administrée par le ministère de l'intérieur et rémunérée par lui, je ne vois vraiment rien qui puisse apaiser nos inquiétudes et justifier nos espérances.

Ainsi inspiré, j'ai finalement décidé d'intervenir une fois encore — une fois de plus! — avec la volonté et l'espoir de me faire entendre, et mieux encore de me faire comprendre.

Votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, ne répond absolument pas à nos pressants besoins. Aussi m'a-t-il semblé préférable de le survoler avant de souligner la physiologie générale et la spécificité de mon département pour, finalement, vous demander quand et comment vous pensez pouvoir régler ces problèmes que nous considérons comme tout aussi angoissants qu'ils sont urgents.

Votre projet de budget, qui s'élève à 530,7 millions de francs, se caractérise par une augmentation des interventions publiques et une régression des sommes affectées aux moyens des services et aux crédits de paiement. Comparé à celui de 1978, qui était de 602 900 000 francs, il est en diminution de 72 200 000 francs, ce qui représente une réduction de 19,9 p. 100.

Sans doute me ferez-vous remarquer que, désormais, les policiers seront rémunérés non plus par votre secrétariat d'Etat, mais par le ministère de l'intérieur, ce qui réduira d'autant vos dépenses pour 1979. Cette réponse ne serait ni pertinente, ni convaincante car, en analysant cette réforme, il apparaît, d'une part, que la participation de l'Etat est insignifiante, d'autre part, qu'en raison de ce transfert de dépenses le crédit affecté aux départements d'outre-mer n'a augmenté que de 4,8 p. 100. Si l'on tient compte de l'érosion monétaire, qui avoisine 10 p. 100, cette augmentation de 4,8 p. 100 devieut, en réalité, une importante diminution si l'on calcule en francs constants.

Les crédits affectés aux départements d'outre-mer par les autres ministères s'élèvent à 8 135 700 000 francs, en 1979, contre 7 694 400 000 francs en 1978. L'augmentation était donc de 441 300 000 francs, soit moins de 6 p. 100, ce qui nous conduit à conclure que nous sommes, là encore, en présence d'une diminution si l'on se réfère aux francs constants.

Je pourrais m'arrêter en disant que votre budget n'est pas bon, et même qu'il est d'autant plus mauvais qu'aucun secours ne vous vient des autres ministères. Mais il me faut surtout rappeler que la plupart des départements d'outre-mer ont en commun certains aspects et certaines spécificités dont il faudra nécessairement tenir compte, si vous voulez que vos prochains budgets soient de nature à faciliter le rattrapage.

Eloignement et insularité marquent leur originalité, mais ce qu'il convient de ne pas oublier, c'est qu'ils sont tous en voie de développement, ce qui signifie qu'ils attendent de la solidarité nationale un effort supplémentaire pour être hissés au niveau moyen des départements de l'hexagone.

Croyez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, que votre budget puisse, dans sa morosité et dans son austérité, nous laisser cette espérance? Je ne le crois pas.

Depuis septembre 1974, nous attendons la départementalisation économique sans rien voir venir, bien entendu, sauf, bien sûr, l'annonce du colloque qui se tiendra, au début de décembre, à la Guadeloupe, puis en Martinique. Vous en attendez beaucoup, et ce n'est pas chimérique si vous êtes décidé à planifier les économies de ces départements de façon à les rendre équitables et complémentaires. La Réunion, la Guadeloupe et la Guyane bénéficient déjà de plans. Seule la Martinique en attend un qui tiendrait compte, du moins je l'espère, de sa réalité économique, car elle est farouchement hostile à une quelconque reconversion.

J'en arrive aux questions qui me préoccupent.

Comment pensez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, résorber la crise de l'emploi en Martinique? Le chômage alarmant et préoccupant de la métropole affecte 5 p. 100 de la population active; le nôtre est quatre fois plus important.

Comment pensez-vous dissiper le malaise des enseignants, dont certains sont menacés à court terme? Ne croyez-vous pas qu'il faille étendre les dispositions de la loi n° 51-515 du 8 mai 1951 et maintenir, jusqu'en 1984, les dispositions de l'ordonnance du 2 novembre 1945?

Comment pensez-vous assainir notre agriculture et sauver tout à la fois la banane et la canne à sucre, dont les planteurs sont d'ores et déjà ruinés? Cette question, je vous la pose, monsieur le secrétaire d'Etat, en restant suspendu à vos lèvres pour en connaître la réponse car la Martinique attend, vous le savez, l'arbitrage que doit rendre M. le Premier ministre.

Comment pensez-vous défendre les intérêts des départements d'outre-mer tant sur leurs propres marchés que sur les marchés étrangers face à la concurrence des Etats ACP lors de la discussion de Lomé II?

Comment pensez-vous opérer pour que certains crédits communautaires nous soient alloués non pas en substitution, mais en complément?

Quels sont vos projets, monsieur le secrétaire d'Etat, pour améliorer la couverture sociale de nos compatriotes?

Je sais bien que, par avance, vous avez déjà répondu à certaines de ces questions.

Je pourrais longuement m'étendre sur l'ensemble de ces problèmes, mais je ne le puis pas, compte tenu du temps de parole imparti à mon groupe et du nombre des intervenants.

Mon analyse, monsieur le secrétaire d'Etat, a été critique. La situation n'est certes pas brillante, mais elle serait pire sous tout autre régime!

Mon propos va, à certains égards, rejoindre ceux des membres de l'opposition, c'est vrai, mais il s'agit de descriptions, car je suis fondamentalement en désaccord avec eux quant aux solutions qu'ils proposent.

Nous aimons trop la France et nous lui avons trop souvent déjà donné la preuve de notre amour! Je le dis fréquemment, si certains compatriotes doivent quelque chose à la France, moi, je ne lui dois guère, sauf peut-être ce qu'elle a fait de moi, et c'est déjà beaucoup car j'ai passé le plus clair de mon temps au service de la République française.

Par conséquent, je ne veux ni discuter ni raisonner comme certains représentants de l'opposition. La situation est mauvaise, je viens de l'exposer très objectivement, mais cela ne signifie pas que la départementalisation soit une mauvaise solution.

Nous connaissons sans doute une situation difficile mais nous faisons confiance à notre pays, à cette France éprise de liberté, d'égalité et de fraternité.

Ces territoires d'outre-mer, français depuis le XVII^e siècle et départements depuis la loi d'assimilation du 19 mars 1946, pensent que leur avenir passe par la France et qu'il ne peut passer que par la France.

Je viens, une fois de plus, lancer ici, pour les départements d'outre-mer en général et pour la Martinique en particulier, un pressant appel. Je le fais avec émotion et je pense que vous comprendrez celle-ci, car nous avons besoin de la solidarité nationale.

La France peut, compte tenu de son action dans le passé et de son attitude dans le présent, si elle le veut, nous aider à sortir de notre marasme économique. La France le peut, si elle le veut et elle le veut; le Gouvernement le peut s'il le veut et il faudra qu'il nous en donne la preuve en présentant, dès l'année prochaine, un budget qui soit autre chose que le saupoudrage de crédits proposé pour 1979. (*Applaudissements sur les travées du RPR et sur certaines travées de l'UCDP.*)

M. le président. La parole est à M. Gargar.

M. Marcel Gargar. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, de l'examen du projet de budget des départements d'outre-mer pour 1979, il se dégage 530 660 000 francs en crédits de paiement et 264 850 000 francs en autorisations de programme.

Par rapport au budget voté en 1978 — 602 940 000 francs en crédits de paiement et 235 050 000 francs en autorisations de programme — il fait apparaître une régression de 11,48 p. 100 — moins 72 290 000 francs — en crédits de paiement et une progression de 12,68 p. 100 — plus 29 820 000 francs — en autorisations de programme.

Le jeu de transfert de dotations de crédits masque, en fait, une très faible progression, de l'ordre de 5 p. 100 environ, assez éloignée du taux d'inflation — plus 12 p. 100 — dans les départements d'outre-mer.

C'est donc un budget en régression par rapport à celui de l'an dernier qui nous est soumis.

Comme à l'habitude, les crédits du service militaire adapté ont été alourdis de 3 300 000 francs et la dotation du BUMIDOM augmente de 2 400 000 francs.

En revanche, les subventions de caractère obligatoire en faveur des collectivités locales des départements d'outre-mer subissent une amputation de 8 millions de francs. Les crédits destinés à l'action sociale stagnent. Les chapitres « jeunesse », « enfance et adolescence », « préformation professionnelle », « formation » et « personnels administratifs » ne connaissent aucune dotation nouvelle.

Les dotations affectées au FIDOM, dont les crédits sont accrus de 30 millions de francs en autorisations de programme et de 10 millions de francs en crédits de paiement, se révèlent très insuffisantes, eu égard aux nombreux et urgents besoins des collectivités locales des départements d'outre-mer.

Rappelons que ces dotations, fort modestes, sont à répartir entre les six participants, dont la Guadeloupe, archipel plus onéreux à administrer.

Bien qu'une modification de la structure du FIDOM soit intervenue en direction d'un renforcement de la compétence et de la responsabilité du département et de la région, il n'en reste pas moins que les collectivités locales des départements d'outre-mer sont frustrées de crédits affectés aux subventions pour la « relance » de la canne et du sucre, relance qui s'est toujours traduite par une diminution de la production, alors que les équipements collectifs sont à la traîne.

Les interventions des autres ministères — plus 10 p. 100 — ne modifient pas sensiblement l'austérité et la maigreur du budget du secrétariat d'Etat aux départements d'outre-mer, insuffisances soulignées par les réserves pertinentes des rapporteurs, par les lamentations des tenants de la majorité et par les critiques objectives et constructives de l'opposition.

Les postes budgétaires « culture et communication », « éducation », « universités », « jeunesse et sports », « travail et santé », « industrie et pêche », ne font l'objet que de simples saupoudrages illustrés par cette boutade : « Des miettes n'ont jamais fait un repas ».

Le sous-développement accentué, malgré plus de trois siècles de présence française, le chômage grandissant, le refus d'industrialisation, la fermeture d'usines à sucre constituent les principales caractéristiques d'un colonialisme qui ne s'avoue pas mais s'accroît.

Les collectivités locales des départements d'outre-mer sont aussi, sinon plus, brimées que celles de la métropole, en dépit d'un semblant et fumeux projet de fiscalité locale.

Lors du débat au Sénat, le 17 octobre dernier, au cours duquel a été critiquée la situation économique des départements d'outre-mer, nous avons beaucoup insisté sur l'impérieuse nécessité de développer l'agriculture en général et de maintenir, en particulier, tout en la renforçant, la production de la canne à sucre, à la Guadeloupe notamment.

Pour nous et pour ceux qui répudient la mentalité d'assistés perpétuels, l'industrialisation à la Guadeloupe peut et doit se développer dans maints domaines, notamment à partir de la canne à sucre.

Il est établi que le sucre et le rhum tirés de la canne, qui ont fait la fortune des sociétés anonymes françaises et étrangères, connaissent actuellement des difficultés provenant de la forte production de sucre de betterave en Europe : plus de 125 p. 100 par rapport à 1950.

Dans le même temps, en Guadeloupe, la production a diminué de façon notable à cause de la forte concurrence européenne et de la mauvaise gestion des usines.

Parallèlement, en provenance des ACP, il est entré 1 400 000 tonnes de sucre sur le marché communautaire.

Ainsi, ces pays, sans appartenir comme la Guadeloupe au marché communautaire, bénéficient-ils de conditions très favorables de fret et de taxes douanières.

Comme l'écrit l'organe communiste de la Guadeloupe, *L'Étincelle*, auquel nous nous référons, les pôles d'intérêt des sociétés et des usines qui exploitent le sucre à la Guadeloupe s'étant déplacés, aucun investissement notable n'a été fait pour pallier l'usure du matériel et procéder à sa modernisation. D'où la vétusté et l'archaïsme des installations, la fermeture des usines et ses conséquences, l'aggravation du chômage et la ruine de nombreux planteurs. D'où également l'apparition soudaine de l'accapareuse société fruitière de Marseille.

En paroles, on relance l'industrie sucrière mais, en fait, seule compte la loi du profit maximum. C'est sans doute sous le signe de cet impératif que se déroulera le colloque économique que vous organiserez prochainement aux Antilles, monsieur le secrétaire d'Etat.

L'enfer, dit-on, est pavé de bonnes intentions. Face à de telles agressions économiques concertées contre nos principales productions industrielles et agricoles — le sucre, le rhum et la banane — comment réagissent les princes qui nous gouvernent ? Quelles actions ont-ils envisagées pour arrêter l'hémorragie, freiner le déclin de notre industrie ? Pour remédier à la crise de l'emploi, au chômage ?

Peu de chose quand on considère le très modeste budget des départements d'outre-mer, même assorti des interventions des autres ministères.

N'était-ce pas l'occasion de mettre sur pied un plan d'industrialisation de notre archipel à partir de nombreux dérivés de la canne à sucre ? Faute d'autres ressources naturelles, l'agriculture est « notre pétrole » et singulièrement la canne à sucre.

Grâce à la publication à laquelle nous avons fait allusion, les Guadeloupéens savent que la société Rhône-Poulenc, associée à la firme Litwin, vient de livrer à l'Etat brésilien une usine qui doit produire de l'éthylène à partir de l'alcool tiré de la canne à sucre. Cet éthylène servira ensuite à produire des matières plastiques dont une bonne partie sera importée en France pour la fabrication d'ustensiles de ménage destinés aux usagers de la Guadeloupe, zone de consommation par excellence.

Examinons rapidement les productions industrielles qu'on peut tirer de la canne à sucre. De la bagasse, résidu de la canne broyée, on obtient une grande énergie calorifique et de la pâte à papier. Les industriels français n'ont-ils pas récemment vendu à Cuba une usine de fabrication de pâte à papier à partir de la bagasse ?

Toujours à partir de la bagasse, on peut fabriquer des objets d'emballage, des panneaux, du furfural, matière première qui entre dans la fabrication de tissus et de nylon. Obtenir du verre de la cendre de bagasse n'est plus une utopie. La mélasse, sous-produit du sucre, peut être utilisée directement pour l'alimentation du bétail ou l'enrichissement des sols. On peut également en tirer l'alcool éthylique, l'acide acétique, la levure riche en vitamines et protéines, la préparation de résine propre à la fabrication de coques de bateau et de carrosseries d'automobile.

La sucrochimie ouvre également des perspectives nombreuses : le lévulose, la glycérine, le saccharose nitré, ces deux derniers intervenant dans la fabrication du plasma artificiel, les nombreux esters de saccharose utilisés dans l'industrie des cosmétiques et des parfums, dans la préparation des détergents, des savons, et dans l'industrie pharmaceutique et alimentaire.

Cette chimie dérivée de l'industrie du sucre permet également la préparation d'antibiotiques. La plupart des produits cités sont du domaine non pas du rêve ou du mythe, mais de la réalité. C'est la constatation que nous avons faite en avril dernier à Cuba, où s'était rendue une mission du conseil régional de la Guadeloupe chargée d'étudier les problèmes de l'économie sucrière dans les Caraïbes.

Les énergies géothermique, éolienne, et solaire, la bio-conversion de la canne à sucre donnant de la matière première aux débouchés multiples, trouvent actuellement des applications industrielles dans les pays maîtres de leur destin et soucieux de leur plein développement et de leur indépendance économique.

Nos jeunes chercheurs antillais sont très motivés : ils sont également très attentifs à la mise en œuvre de ces potentialités industrielles qui modifierait positivement la part des secteurs primaire et secondaire, qui ne représentent que 31 p. 100 du produit intérieur brut, contre 69 p. 100 pour le secteur tertiaire, artificiellement gonflé.

La mise en œuvre de ces potentialités industrielles de la Guadeloupe est réalisable ; elle serait rentable à court terme dès l'instant qu'aucun blocage n'interviendrait par la funeste pratique du dumping.

Ces possibilités d'industrialisation, génératrices de biens de production et d'emplois, seront-elles examinées en profondeur par les participants à ce fameux colloque, plus psychologique et formel que réaliste et volontariste ? Qu'il nous soit permis de douter de l'efficacité d'une telle entreprise de charme !

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez déclaré à l'Assemblée nationale que « la Communauté économique européenne est une grande chance pour les départements d'outre-mer ». Ce n'est, à nos yeux, qu'un « miroir aux alouettes » ou, comme l'a dit un député insulaire de la majorité, « un marché captif ». Dès lors, nous ne pouvons partager votre optimisme de commande, surtout si l'on considère que notre dépendance trop étroite vis-à-vis de la France et de l'Europe hautement industrialisées, notre intégration automatique du Marché commun, dont les règles sont trop contraignantes et opposées à notre plein développement, ne permettent pas l'implantation d'une industrie novatrice et libératrice.

Certes, pour atténuer ces contraintes économiques, il nous est consenti — non sans difficultés d'ailleurs — des aides et subventions provenant du fonds européen de développement régional — FEDER — du fonds européen d'orientation et de garantie agricole — FEOGA — du fonds social européen — FSE — et de la banque européenne d'investissements — BEI — non encore en vigueur pour les départements d'outre-mer. Ces primes de consolation, ces « sucettes », ne règlent pas pour autant nos problèmes.

Les règles du traité de Rome fixent arbitrairement le montant des prélèvements compensatoires sur les produits que nous importons. C'est ainsi que, depuis 1974, les départements d'outre-mer ont supporté, à l'importation de divers produits originaires des pays tiers — riz, maïs, etc. — des prélèvements agricoles pour des montants oscillant entre 151 et 200 millions de francs.

Une autre application inconséquente du mécanisme communautaire est l'impact des relations extérieures de la CEE sur le développement économique régional de la Guadeloupe. La loi du marché oppose, dans la compétition, les entreprises de certains Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique — ACP — associés, en autorisant les importations, sans contrepartie sur les marchés de ces départements d'outre-mer, de produits concurrents provenant d'entreprises supportant de moindres coûts.

De même, une libéralisation unilatérale prévoit que, sur le marché européen, les produits provenant des départements d'outre-mer entrent en concurrence non seulement avec les produits fabriqués par les neuf Etats membres, mais encore avec ceux, le plus souvent très analogues, qui sont exportés dans la communauté par les Etats ACP, en dépit des clauses de sauvegarde de la dernière heure assez inopérantes.

Cette situation risque, à terme, de menacer gravement l'économie de ces départements situés dans l'environnement géographique proche des Etats ACP. L'analyse de la situation actuelle montre à quel point aucun effet d'entraînement économique n'est possible si les départements d'outre-mer ne sont pas situés dans une zone de libre échange, comme les ACP.

Nous sommes donc ligotés, prisonniers du système communautaire des neuf, bientôt des douze, promis à une future supranationalité prônée par les Etats-Unis et la République fédérale d'Allemagne, en dépit de la résistance des partis communistes d'Europe et d'outre-mer.

Il demeure que les Guadeloupéens, les Guyanais, les Martiniquais et les Réunionnais ne participent, ni de près ni de loin, aux négociations sur leur avenir ou leur survie.

La nouvelle négociation des accords de Lomé actuellement en cours est une excellente occasion offerte au Gouvernement pour améliorer l'inconfortable et nocive situation des départements d'outre-mer au sein de la Communauté économique européenne. La difficile et dangereuse voie où l'on nous a engagés est-elle sans issue ? Oui, si le Gouvernement refuse obstinément de faire aux départements d'outre-mer une large et correcte application des articles 72 et 73 de la Constitution dont les dispositions sont intervenues à plusieurs reprises en faveur d'autres territoires français. Loin d'être la marque d'une politique d'abandon, ces actes hautement démocratiques et sociaux renforceraient le prestige d'une France unie et généreuse.

Mais la voie est toute tracée si les peuples colonisés de ces départements d'outre-mer font effort pour se dégager des pesanteurs d'un passé colonial et des mentalités rétrogrades, s'ils répondent aux offensives tous azimuts du pouvoir et de ses alliés locaux par une contre-offensive, une opposition vigilante, lucide, consciente de la nécessité de lutter contre un régime

qui accentue les inégalités, les discriminations économiques et sociales, la « vassalisation » de plus d'un million d'hommes et de femmes situés hors de l'hexagone.

Les jeunes et les femmes forment le gros des bataillons de chômeurs. Les syndicats, par leur combativité accrue, aident à faire avancer des solutions propres à transformer positivement la vie et à défendre le droit au travail dans le pays.

L'aggravation de la crise économique, la permanente minoration du SMIC, le déclin des équipements scolaires, les tentatives de démantèlement de l'école normale, la tendance à créer des situations concurrentielles et conflictuelles entre la Guadeloupe et la Martinique — « diviser pour régner » demeurant une constante colonialiste — le processus déjà engagé d'effacement des Guadeloupéens par envahissement et substitution, le refus de la protection sociale des artisans, commerçants et des membres de professions libérales — telle qu'elle existe en métropole depuis la loi du 12 juillet 1966 — les injustes poursuites du CAVICOR et de la caisse autonome de compensation de l'assurance vieillesse artisanale exercées contre ces travailleurs indépendants, la non-application de la réforme foncière, l'attribution de grandes étendues à des sociétés monopolistes, la partialité flagrante et la « désinformation » pratiquées par la radio et la télévision — FR 3 Guadeloupe — les visites intéressées et la « pêche aux voix » de l'ex-Premier ministre et de l'actuel Premier ministre, toutes ces inconsciences dommageables pour la collectivité guadeloupéenne ont provoqué et provoquent encore des manifestations et des actions d'une grande ampleur.

Ce sont les signes avant-coureurs d'une indubitable prise de conscience des forces anticolonialistes qui aspirent à un véritable changement structurel conduisant à l'autonomie interne dans le cadre de la République. Lorsque nous dénonçons la situation coloniale que subissent la Guadeloupe et les autres départements d'outre-mer et que nous proposons des solutions pacifiques pour y remédier, les gouvernants et certains élus locaux, voulant faire diversion, nous traitent de séparatistes, oubliant que dans la vie rien n'est figé, que tout bouge et que le vent de l'histoire pousse toujours en avant.

Le contenu de la revendication d'autonomie n'a rien de subversif. Il postule simplement la reconnaissance de notre condition d'adulte, la volonté d'œuvrer pour une confiante coopération bilatérale et le renforcement des relations égalitaires et fraternelles avec la France. Pour nous, cette autonomie n'est pas une fin en soi, mais un puissant moyen pour développer chez les Guadeloupéens le sens et le goût des responsabilités, l'esprit d'initiative et l'habitude de penser et d'agir par eux-mêmes. La bonne réputation de la France y gagnerait.

Nous n'avons jamais nié l'impérieuse nécessité d'une aide du gouvernement français, responsable en grande partie de notre état de sous-développement. Il n'y a donc pas de contradiction à réclamer, et même à exiger, de réels et efficaces efforts financiers de rattrapage. Va-t-on continuer à affirmer que les départements d'outre-mer coûtent très cher à la France, quand on lit dans le quotidien communiste de la Réunion, *Témoignage*, la réponse du secrétariat d'Etat aux départements d'outre-mer à une question écrite relative aux divers mouvements de capitaux français vers la Réunion ? De cette réponse, il ressort que 95 p. 100 des crédits publics qui arrivent à la Réunion quittent l'île sous forme de capitaux privés : de 1970 à 1977, il est rentré dans l'île 12 150 millions de francs et il en est sorti, durant la même période, 11 482 millions de francs ; 660 millions de francs seulement, la petite différence, sont restés dans cette île sous-développée. A n'en pas douter, l'opération de transfert de capitaux est du même ordre, peut-être même est-elle aggravée, dans les autres départements d'outre-mer.

Telles sont, bien incomplètement exposées, les considérations que nous inspire un tel budget, opposé à toute perspective de changement.

Sur l'intervention de ce matin de notre ami Garcia, vous avez formulé, monsieur le secrétaire d'Etat, des appréciations pour le moins injustifiées ; vous n'avez pas tenu compte du fait que c'est délibérément qu'il a écourté son intervention pour nous laisser le temps d'intervenir. Il n'en a pas moins condamné, au nom du parti communiste et des progressistes, la politique néo-colonialiste du Gouvernement dans les territoires comme dans les départements d'outre-mer.

Sous le bénéfice de ces observations, nous voterons contre votre budget d'austérité, de pénurie et de récession. (*Applaudissements sur les travées communistes et sur certaines travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Lise.

M. Roger Lise. Monsieur le secrétaire d'Etat, la présentation de votre budget, il faut le reconnaître, ne facilite pas la tâche du parlementaire dans l'exercice de son droit de contrôle de l'action gouvernementale : d'une part, les crédits qui y sont inscrits ne représentent que 6,22 p. 100 de la totalité des sommes prévues pour les départements d'outre-mer qui sont réparties dans tous les ministères ; d'autre part, s'il est difficile de déterminer la part revenant à chaque département, il est impossible de savoir quels équipements et quels investissements sont retenus pour tel ou tel secteur. Il serait bon, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous organisiez une réunion préalable des parlementaires et de vos services ; ainsi pourraient être évitées certaines critiques peut-être non justifiées.

Après examen, j'adresserai deux reproches à ce document. Premièrement, l'effort de l'Etat en faveur des départements d'outre-mer est limité ; la progression d'un budget à l'autre est faible, 4,8 p. 100, alors que celle du budget total de la nation atteint 10,8 p. 100. Deuxièmement, les investissements prioritaires, notamment les investissements agricoles, ralentissent de façon inquiétante. Cela est de mauvais augure pour la poursuite de la départementalisation économique.

En revanche, je dois reconnaître, à mon tour, l'importante réforme qui a été réalisée en matière de décentralisation et qui était réclamée depuis longtemps par les élus, la possibilité de maîtriser le FIDOM au même titre que le Gouvernement.

En effet, est créée la section départementale, pour remplacer en partie la section centrale et en totalité la section locale. Représentant désormais 50 p. 100 du fonds d'investissement, elle permettra aux élus de décider des opérations intéressant l'avenir économique de leur département.

Il est aussi créé la section générale qui remplace la section centrale lorsque celle-ci relève de l'action directe de l'Etat, lorsqu'elle est soumise aux décisions gouvernementales ou lorsqu'elle intéresse plusieurs départements.

Cette innovation tant souhaitée est une mesure appréciable qui permet d'espérer qu'on est déterminé à sortir de la routine.

Monsieur le secrétaire d'Etat, l'essentiel de mon intervention portera sur l'insertion des départements d'outre-mer dans le Marché commun.

Mais je souhaite au préalable entendre de vous des réponses précises à des questions brûlantes d'actualité, et, tout d'abord, à propos de l'aide sociale aux petits planteurs de la Martinique.

Si les bruits étaient confirmés, il semblerait que, malgré l'augmentation des charges diverses, le prix de soutien à la tonne de canne serait inférieur au précédent et que, de toute façon, la Réunion bénéficierait de 1 500 francs la tonne et les Antilles de 1 200 francs.

Si cela était, j'aimerais, monsieur le secrétaire d'Etat, connaître les raisons de cette différence sensible, alors qu'une ligne budgétaire « aide à la garantie du prix du sucre et aide sociale aux petits planteurs » semble sous-entendre un prix uniforme pour tous, tant pour la garantie du prix du sucre que pour l'aide à la tonne.

Il est indispensable de maintenir la production de sucre actuelle, pour assurer la consommation locale, bien sûr, mais aussi pour maintenir à l'embauche plusieurs milliers de personnes.

Je parlerai maintenant de la banane.

Monsieur le secrétaire d'Etat, il n'est pas de jour que je ne reçoive des télégrammes, des télex, des coups de téléphone, alarmants, sur la situation catastrophique des petits planteurs de banane, qui, sans garantie préalable du FORMA, ne peuvent expédier leur production.

C'est une affaire grave, et vous devez comprendre mon insistance à la voir réglée favorablement, car la banane est la pièce maîtresse de l'économie de la Martinique.

Le général de Gaulle l'avait compris, en réglant la fourniture du marché national par un protocole d'accord qui en réservait deux tiers aux Antilles et un tiers aux pays africains francophones, en fixant à chacun un quota du marché.

Pour maintenir la fragilité de ce marché réservé, il faut, d'une part, éviter la surproduction en interdisant de nouvelles plantations — et il y a, Dieu merci, un éventail de cultures nouvelles susceptibles de créer de nombreuses activités — et, d'autre part, assurer à la production excédentaire de 50 000 tonnes, la prise en charge par le FORMA au taux de 60 centimes le kilogramme, pour soutenir son écoulement sur les marchés étrangers. En 1956, la cercosporiose menaça la bananeraie de la Guadeloupe ; de 1963 à 1966, quatre cyclones anéantirent les exploitations ; en 1976, le réveil de la Soufrière remit en cause les efforts entrepris. Depuis lors la Martinique a toujours assuré le complément du contingent réservé aux Antilles.

Aujourd'hui, la Guadeloupe peut assurer son quota, et c'est bien, nous n'avons pas à le lui disputer. Mais le FORMA doit aider ceux qui, vingt années durant, ont fait profession de planteur de bananes. Il vous appartient, en affirmant cette aide, de faire en sorte qu'il n'y ait plus d'excédents nouveaux.

En troisième lieu, j'en viens à l'assurance maladie-maternité des non-salariés.

Monsieur le secrétaire d'Etat, une loi du 12 juillet 1966 est applicable aux DOM depuis le 6 janvier 1970. Est applicable aussi la loi Royer dite « d'orientation et de commerce », en date de décembre 1973. Les conseils généraux consultés ont, depuis longtemps, donné leur avis favorable à l'extension de ces textes aux DOM. Pourquoi cette longue attente ? Les mesures de discrimination sont de moins en moins supportables en notre époque de justice et d'équité.

Il vous appartient, monsieur le secrétaire d'Etat, de faire cesser ces habitudes vexatoires qui sont contraires à la volonté du législateur. Je vous demandais, le 18 octobre dernier, de faire cesser les saisies et les poursuites du CAVICOR. En effet, je vous le répète, comment s'acquitter de ses dettes quand on est obligé d'interrompre ses activités pour cause de maladie, d'accident ? Comment faire face aux frais onéreux d'hospitalisation, aux frais pharmaceutiques et médicaux ? Comment, privé de ressources pendant l'inactivité, peut-on encore cotiser pour l'assurance vieillesse ? C'est une situation dramatique à laquelle il convient de mettre un terme.

J'en viens à l'insertion des DOM dans la Communauté européenne. J'ai suivi avec intérêt les craintes manifestées par les habitants du Midi et du Sud-Ouest à l'annonce de l'élargissement du Marché commun à l'Espagne, au Portugal et à la Grèce car nous sommes dans les mêmes conditions défavorables par rapport aux ACP, après les accords de Lomé.

Des précautions vont être prises pour eux, a annoncé le Gouvernement, alors que nos intérêts ont été sacrifiés. Nous ne voulons pas constituer un obstacle à un Lomé II, mais nous souhaitons être associés aux avantages et non aux seuls inconvénients, comme c'est notre cas.

Pourtant, les aides prévues sont appréciables. Le FEOGA — Fonds européen d'orientation et de garantie agricole — nous apporte un régime qui garantit les prix de nos productions, par exemple ceux de l'ananas en conserve et du sucre.

Le Fonds social européen intervient pour rembourser 50 p. 100 des dépenses de fonctionnement en matière de formation professionnelle pour éliminer le chômage et le sous-emploi. Le Fonds européen de développement régional, le FEDER, qui a remplacé le FED, participe au financement des investissements dans plusieurs domaines — activités industrielles, artisanales, infrastructures liées au développement, infrastructures rurales — avec un taux de participation de 20 à 37 p. 100.

Mais tous ces avantages restent dans les caisses du Trésor en métropole, les dossiers devant être présentés par l'administration à la Communauté. Les aides qui devraient revenir aux collectivités qui se sont endettées sont donc détournées.

Premier exemple : à l'époque du FED, les aides étaient données directement aux collectivités locales des DOM. Aujourd'hui, si les fonds du FEDER sont plus importants, ils ne sont pas complémentaires comme ceux du FED et ils se substituent aux aides nationales.

Second exemple : les critères retenus par l'administration de la DATAR pour la transmission des dossiers nous sont défavorables. Cette atteinte aux mesures de décentralisation a des conséquences financières très graves. Le quai à conteneurs de Fort-de-France est un exemple patent. Financé par la chambre de commerce et le fonds d'action conjoncturelle à 40 p. 100, le coût total est de soixante-huit millions de francs. Ce quai devait bénéficier d'une aide complémentaire du FEDER d'environ 20 p. 100. Ce dossier n'a pas été transmis à Bruxelles.

Cela, monsieur le secrétaire d'Etat, est inconcevable, alors que les droits de port vont être augmentés pour payer la dette engagée.

Il en est de même du remboursement par la Communauté des actions de formation professionnelle qui vont au ministère du travail et au fonds de la formation professionnelle en métropole, alors que les crédits engagés par le FASSO dans les DOM proviennent de la parité globale, donc des allocations familiales. Ces remboursements nous permettraient d'augmenter nos centres de formation, car les jeunes attendent deux ou trois ans après les tests pour être admis dans ces centres peu nombreux.

L'armement coopératif martiniquais a été privé d'une aide de 30 000 000 de centimes dans les mêmes conditions, et il y a d'autres exemples de collectivités et d'organismes qu'on pourrait citer.

Je vous rapporte les propos de M. Cheysson. La Banque européenne de développement n'intervient pas dans les DOM. Les aides de la Communauté ne sont pas étendues en matière d'élevage, notamment en Guadeloupe, simplement parce que les ministères concernés n'ont fait aucune démarche.

Il nous faut, monsieur le secrétaire d'Etat, un permanent de vos services siégeant constamment à Bruxelles pour défendre uniquement les intérêts et les droits des DOM.

S'agissant des négociations de Lomé II, nous sommes dans les mêmes conditions de sous-industrialisation que les ACP. Nous devons avoir, comme eux, la liberté de taxer ou de contingenter tous les produits extérieurs, pour nous protéger de la concurrence directe.

Monsieur le secrétaire d'Etat, le moment est venu pour que la préférence communautaire soit respectée et appliquée par tous les partenaires européens en faveur de nos productions traditionnelles : sucre, rhum, bananes, produits maraîchers.

Avec l'énergie que je vous connais et la ténacité dont vous faites preuve, il faut faire en sorte, monsieur le secrétaire d'Etat, que les DOM ne regrettent pas leur appartenance à la Communauté. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Virapoullé.

M. Louis Virapoullé. Ces débats, qui se déroulent sous vos directives, monsieur le président, constituent pour tous les parlementaires d'outre-mer un symbole. Je suis, pour ma part, très heureux de constater votre présence parmi nous. Il faut, en effet, que les hommes de l'outre-mer puissent savoir que le président du Sénat que vous êtes, dans la mesure de ses moyens, à chaque fois, est intervenu pour nous aider.

Et voyez-vous, monsieur le président, il existe une différence entre M. Gargar et moi. M. Gargar croit en l'autonomie des départements d'outre-mer, je n'y crois pas. M. Gargar dépasse son temps de parole et ne vous en demande pas l'autorisation. Pour ma part, je vais dépasser quelque peu le temps qui m'est imparti, monsieur le président... (Rires.)

M. Marcel Gargar. Prétente !

M. Louis Virapoullé. ... mais j'espère que vous m'accorderez cette autorisation.

M. le président. M. Gargar a l'habitude de ma clémence, monsieur Virapoullé, mais je ne la lui accorde généralement que pour quatre minutes et il ne les dépasse jamais.

M. Louis Virapoullé. Mon département étant un peu plus lointain que le sien, peut-être pourriez-vous, monsieur le président, me faire une concession ? (Rires.)

M. le président. Je vous l'accorde d'avance, à condition que le dépassement ne soit pas excessif.

M. Louis Virapoullé. Il ne le sera pas, monsieur le président.

Monsieur le secrétaire d'Etat, l'homme responsable que vous êtes et auquel je m'adresse connaît parfaitement les problèmes de la Réunion. Je sais que vous voulez nous aider.

Nous avons entendu tout à l'heure les rapports de M. Parmentier et de M. Jager. Ces deux rapports, qui ont été faits avec compétence et clairvoyance, témoignent du souci d'élucider le problème de l'outre-mer.

Monsieur Jager, vous avez osé, du haut de cette tribune, m'adresser des paroles de félicitation. Sans doute l'avez-vous fait par amitié et, peut-être, en votre qualité de Lorrain, parce que vous savez que j'ai certaines attaches avec la Lorraine.

En réalité, le travail qui a été accompli ici concernant les départements d'outre-mer dans le cadre du débat sur les collectivités locales est l'œuvre du Sénat tout entier et du Gouvernement. Je vous prie, monsieur le secrétaire d'Etat, d'adresser à M. le ministre de l'intérieur les remerciements de tous les parlementaires qui représentent les départements d'outre-mer.

Vous êtes, monsieur le secrétaire d'Etat, un homme qui aime voyager. Oh ! il ne s'agit pas de voyages touristiques, car vous connaissez à peine les plages de Saint-Gilles et, pourtant, vous êtes venu dans notre département à deux reprises.

Voilà quelques jours à peine, la Réunion a eu la chance exceptionnelle d'accueillir sur son sol, pour la première fois au cours de son histoire, l'un de ses fils en qualité de Premier ministre de la République française. Vous étiez là vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, aux côtés du Premier ministre. Quelqu'un me disait ce matin qu'il avait essayé, à travers la presse, de vous rechercher sur les photographies et qu'il avait été déçu de consta-

ter que vous n'étiez pas placé tout à fait auprès du Premier ministre. En réalité, vous étiez là, mais vous étiez en retrait. Vous essayiez de comprendre les réactions de la foule, peut-être pour mieux saisir nos problèmes.

En pleine session budgétaire, alors que tant de problèmes difficiles se posent à l'échelon national, cette visite de M. le Premier ministre, accompagné de plusieurs membres de son Gouvernement, est considérée comme la preuve de ce que ce gouvernement, dont vous faites partie, est fermement décidé — il ne faut pas me démentir, monsieur le secrétaire d'Etat — à débloquer tout un système qui paralyse la mise en chantier de la départementalisation tant économique que sociale. Il est vrai que ce qui a été réalisé est considérable, mais l'image de l'avenir ne se contemple pas à la lumière du passé.

Combien j'aimerais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous puissiez, en quittant l'hémicycle, retenir la phrase suivante — et si vous me faites cette promesse, je ferme mon dossier et je rejoins mon banc — et en rester imprégné : « L'essentiel reste encore à faire. » La route à parcourir sera longue, difficile et, vous l'avez certainement déjà ressenti, pleine d'embûches.

Le vrai problème n'est pas de savoir si votre budget est suffisant ou en régression. Nous devons tous le savoir, les départements d'outre-mer, progressivement, puisent — l'expression n'est peut-être pas tout à fait correcte — dans les caisses des différents ministères techniques. Cela signifie que nous avançons vers l'intégration.

Et puis — vous le savez mieux que moi, puisque vous êtes maire — un budget, quelle que soit son importance, est toujours insuffisant. Le langage des chiffres est peut-être le plus dangereux qui soit, car il permet de masquer les données primordiales de la vie quotidienne.

Vous n'êtes pas, il est vrai, monsieur le secrétaire d'Etat, le dieu qui guérit ceux qui souffrent. Mais tout ce que vous avez pu voir ou entendre sur place doit vous permettre d'apporter à tous nos problèmes, qui sont nombreux et complexes, des solutions — j'insiste sur ce terme — « progressives ».

Vous le savez maintenant, à la Réunion, vous avez 500 000 Français dont le cœur bat au même rythme que ceux de la métropole. La fidélité à la patrie n'est pas un vain mot pour les Réunionnais. L'amour indéfectible que tous les Réunionnais, quelle que soit la couleur de leur peau, portent à la patrie trouve sa cause, non pas dans de prétendus avantages matériels de quelque nature que ce soit, mais dans l'histoire, la confiance, la communication des pensées et, surtout, dans le désir de vivre libre sous la protection du drapeau tricolore qui est seul à même d'assurer la promotion et la dignité de l'homme.

M. René Jager, rapporteur spécial. Très bien !

M. Louis Virapoullé. Une telle fidélité ne se mesure pas, ne s'estime pas en deniers, en nombre de kilomètres de routes réalisés ou de bâtiments édifés. Les Réunionnais ne veulent pas d'une sorte de prime de reconnaissance à la fidélité.

En vérité, les réalisations prestigieuses et coûteuses ne sont pas toujours le vrai berceau du bonheur de l'homme. La grande question, celle qui nous préoccupe tous, est de savoir si vous aurez la force nécessaire pour mettre fin à la politique des privilèges et à la dilapidation des deniers publics.

Une fois pour toutes, monsieur le secrétaire d'Etat, suivez les conseils que je vais vous donner — aujourd'hui, c'est le jour de la sainte Catherine et ce que l'on plante ce jour-là, dit-on, prendra racine une fois pour toutes. Les départements d'outre-mer ne doivent plus être la chasse gardée d'une faible minorité qui détient, bien tristement, hélas, le monopole des privilèges au détriment de toute une population qui voudrait vivre de façon plus heureuse.

La vraie départementalisation, celle à laquelle aspirent tous les Réunionnais, passe avant tout par la disparition des injustices. Les Français de la Réunion, tout comme ceux des autres départements d'outre-mer, d'ailleurs, n'admettent plus, et vous le savez, d'être considérés comme des Français de seconde zone par rapport à ceux de la métropole.

L'application au compte-gouttes des lois à caractère social est intolérable. L'histoire, seule, nous dira un jour pourquoi, pendant plus de trente ans, le Gouvernement de la République n'a pas pu appliquer aux quatre départements d'outre-mer, jadis vieilles colonies, l'ensemble des lois sociales dont bénéficie la métropole.

Peut-être pourriez-vous dès maintenant, monsieur le secrétaire d'Etat, rechercher les vrais coupables — à moins que vous ne les ayez déjà découverts ? En tout cas, croyez-moi, l'heure a maintenant sonné de prendre la ferme décision d'étendre aux quatre départements d'outre-mer l'intégralité des dispositions du code de la sécurité sociale et de la santé publique. Le Sénat, soyez-en

persuadé, vous aidera à vaincre les obstacles. L'application des lois sociales à des Français qui sont des Français comme les autres n'est pas un problème de choix, d'hésitation, mais un problème de volonté politique.

Permettez-moi de vous citer deux exemples, parmi tant d'autres. Prenons d'abord le problème des artisans, des commerçants et des membres des professions libérales, dont les représentants sont d'ailleurs, aujourd'hui, dans les tribunes publiques. Depuis plus d'une semaine, ils tournent en rond, vont de ministère en ministère et ne savent pas quel destin leur sera réservé.

Je veux bien qu'il y ait des tables rondes, je veux bien qu'il y ait des discussions, mais, monsieur le secrétaire d'Etat, croyez-moi, les commerçants et les artisans de la Réunion sont des hommes sérieux ! Ce sont des hommes qui sont à même de payer des cotisations de sécurité sociale. Ils réclament, tout simplement, un abattement fiscal. Ils veulent régulariser la situation. Alors, je vous en prie, intervenez auprès du ministère compétent afin que, le 30 novembre, cette affaire se termine définitivement.

Il est grand temps, monsieur le secrétaire d'Etat, pour rattraper les retards, simplifier certaines situations et réparer la honte des injustices, de mettre sur pied une réforme. Bien sûr, il y aura une table ronde, mais faut-il au moins que les mesures qui seront prises soient sécurisantes et propres à calmer les esprits. Seules ces mesures-là permettront de démarrer la véritable départementalisation économique.

Lorsque vous êtes venu à la Réunion, monsieur le secrétaire d'Etat, la jeunesse, vous l'avez vu, venait vers vous car vous étiez le plus jeune des ministres présents sur notre sol. (*M. le secrétaire d'Etat sourit.*) Oui, il y avait effectivement des jeunes filles, monsieur le secrétaire d'Etat. (*Sourires.*)

Une jeunesse pleine d'espérance, confiante, patiente, nous observe. Nous n'avons pas le droit de la décevoir. Il est grand temps de débloquer tout un système de lourdeurs et de lenteurs administratives, beaucoup plus lentes, d'ailleurs, que celles de la marine à voile et qui, de surcroît, découragent les plus courageux, paralysent les énergies et anéantissent les meilleures volontés.

L'économie des départements d'outre-mer, plus encore que celle de la métropole, est la grande victime d'une technocratie, d'une bureaucratie — mon ami M. Jager sera d'accord avec moi — dont le rôle consiste, en réalité, à pénaliser ceux qui veulent travailler au profit de ceux qui préfèrent se reposer.

La vraie départementalisation pour tous et au profit de tous passe par une meilleure information, un changement de mentalité et une plus grande confiance accordée aux jeunes. Le dialogue, l'ouverture, la concertation, la tolérance sont les données de base qui devraient permettre la mise en place d'une structure économique plus réaliste et mieux adaptée.

Notre jeunesse, qui constitue — j'aimerais que vous reteniez ces termes — la « grande majorité silencieuse », n'accepte plus, monsieur le secrétaire d'Etat, d'être gouvernée par la fortune et l'humeur. Les hautes fonctions qui sont les vôtres doivent vous permettre d'être le grand animateur de ce changement d'âme et de combat. Si vous pouviez vous engager ici même, devant le Sénat, à animer et à agir, alors, et alors seulement, nous pourrions envisager une certaine réussite économique, elle-même fonction de trois données essentielles.

Une agriculture moderne et prospère, une action artisanale menée avec vigueur, un encouragement à la petite et moyenne industrie devraient permettre de résoudre, ne serait-ce que partiellement, un chômage honteux, chronique, absurde, qui est devenu l'un des grands fléaux de ces départements d'outre-mer.

La migration vers la métropole, monsieur le secrétaire d'Etat, est un problème difficile et, dans une certaine mesure, je rejoins sur ce point mon collègue M. Parmantier. Ne vous engagez pas sur une fausse route. Cette migration était bonne à l'époque de la prospérité nationale. Le Bumidom a accompli une œuvre gigantesque et remarquable : beaucoup de Réunionnais ont pu trouver des emplois ; des familles ont trouvé des situations. Mais, à l'époque actuelle, quel est le parlementaire qui peut croire que, parce que l'on vient de la Martinique, de la Réunion, de la Guadeloupe ou de la Guyane, il sera facile de trouver un emploi ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais vous raconter une petite anecdote. Peut-être M. le président m'accordera-t-il une minute de plus ?

M. le président. Ce n'est pas certain ! (*Sourires.*)

M. Louis Virapoullé. Je vais le faire, monsieur le président, et vous jugerez vous-même, car c'est vous qui êtes le maître de céans.

De quoi s'agit-il ? Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez un collègue, M. Robert Boulin, qui est ministre du travail et de la participation. M. Robert Boulin — c'est de notoriété publique — a un fils qui est maître nageur. Celui-ci était sans travail et votre collègue s'est adressé à un bureau de l'agence nationale pour l'emploi pour que son fils puisse obtenir, en sa qualité de maître nageur, un emploi. Savez-vous ce qu'on lui a répondu ? « Monsieur le ministre, votre fils pourra être employé en qualité de plongeur... dans un restaurant. » (*Rires.*)

Il faut rester sérieux. Le marché de l'emploi métropolitain est actuellement très encombré. Le Bumidom, je le sais, mettra tout en œuvre, comme il l'a déjà fait dans le passé. Mais, monsieur le secrétaire d'Etat, croire ou dire qu'il résoudra le problème de 10 000, 20 000, 30 000 chômeurs n'est pas possible. Je voudrais que le Bumidom garde une certaine image de marque et ne devienne pas un rideau de mensonges.

Monsieur le sénateur, allez-vous me dire, vous critiquez sans proposer de solution !

Si ! Monsieur le secrétaire d'Etat, vous savez que récemment le conseil des ministres a examiné un très important projet de loi qui a pour objet de compléter la loi n° 63-1240 du 18 décembre 1963 et qui va permettre à de jeunes métropolitains d'aller s'installer dans des pays en voie de développement tels que le Brésil pour travailler dans des entreprises françaises ou dans leurs filiales. Pouvez-vous m'indiquer si ce projet de loi sera applicable aux jeunes des départements d'outre-mer puisque notre jeunesse reçoit maintenant une formation professionnelle identique et une formation intellectuelle analogue à celles de la jeunesse métropolitaine ? Pourquoi ne pas compléter la politique du Bumidom par les effets de ce projet de loi ? Pourquoi ne pas se battre pour que ce texte, qui sera appliqué aux jeunes métropolitains, produise également effet à l'égard des jeunes Réunionnais ?

Je vous pose une autre question, monsieur le secrétaire d'Etat. Vous voyez que je ne suis pas un démolisseur ; j'essaie de vous aider parce que vous êtes un homme qui sait prendre des mesures. Nous sommes département français depuis 1946 et, depuis cette date, lorsqu'un Réunionnais rentrait de voyage dans son île natale, il devait curieusement remplir une fiche de police. Il a fallu que des membres du groupe de l'union centriste — ne me reprochez pas, monsieur le président, de signaler ce fait à nos collègues — viennent à la Réunion pour que, dès leur retour en métropole, ils s'adressent à vous afin que ces fiches disparaissent. Vous ne pouvez pas vous imaginer, monsieur le secrétaire d'Etat, combien tous les Réunionnais vous en sont reconnaissants. Ils sont heureux : ils peuvent maintenant voyager sans avoir à remplir de fiche de police.

Nous proposons une autre mesure en faveur de l'emploi. Pouvez-vous me préciser, au nom du Gouvernement que vous représentez, les raisons qui interdisent à un jeune Français originaire des départements d'outre-mer agréé à titre de coopérant par un Etat du tiers monde de bénéficier d'un billet d'avion qui lui permette d'aller apporter à l'étranger ses connaissances techniques et culturelles ?

Permettre à nos jeunes gens et à nos jeunes filles, comme d'ailleurs leurs compatriotes de métropole, d'aller travailler dans des entreprises françaises installées à l'étranger, voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, une nouvelle définition de la politique de l'emploi qu'il faut mettre en œuvre dans les départements d'outre-mer pour que l'avenir vous donne raison.

Cette nouvelle politique devrait d'ailleurs, pour être efficace, s'accompagner à travers chaque département d'outre-mer, notamment du département de la Réunion, d'un développement du secteur de l'artisanat et de la petite et moyenne industrie.

L'artisanat appartient au secteur le plus abandonné, en tout cas le plus déshérité. Pourtant, les pionniers, comme les hommes de bonne volonté, ne font point défaut. L'artisanat réunionnais, s'il est démuné, mal installé, n'en est pas moins ingénieux. Il convient de donner à l'artisanat une impulsion et un visage nouveaux.

Je vais vous présenter une requête. Je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, d'intervenir pour que soit créé dans le département de la Réunion un poste de délégué régional à l'artisanat. Nos artisans ont des moyens très faibles et sont désorientés. Ils veulent faire quelque chose, mais ils ne savent pas à qui s'adresser. J'attache la plus grande importance à la réponse que vous apporterez à cette question.

Quant à la petite et moyenne industrie, elle pourra connaître un développement rapide à la Réunion, si l'on complète l'arsenal des incitations existantes par des mesures tendant à simplifier à l'extrême l'élaboration des dossiers en donnant aux autorités locales les pouvoirs de décision et à mobiliser l'épargne locale, qui est importante, en assurant aux capitaux des revenus décents et garantis.

Constatez que je ne pratique pas la politique de la main tendue. Il faut un changement dans l'orientation politique et économique. Lorsque M. Gargar croit en l'autonomie, c'est son droit le plus absolu. Lorsque M. Virapoullé dit qu'il faut rester département français, c'est son droit le plus absolu.

Monsieur le secrétaire d'Etat, le moment est venu de mettre fin à la dictature du pouvoir bancaire, qui fait la loi, protège les puissants, écrase les faibles. C'est la première pierre de la départementalisation économique. Plus de 1 500 millions de francs dorment dans les banques de la Réunion. Cet argent doit être utilisé au profit de ceux qui veulent créer des entreprises, lancer l'artisanat.

Permettez à l'avocat que je suis de vous rappeler quelques souvenirs douloureux. A chaque fois qu'une petite entreprise se met à fabriquer des produits utiles au département, mais qui portent atteinte aux privilèges des importateurs, le pouvoir bancaire local intervient immédiatement. Les crédits sont coupés, l'artisan est ruiné, il est mis en état de liquidation de biens. C'est alors toute une famille qui est plongée dans la misère. C'est l'abattement, l'écrasement de l'homme, de celui-là même qui peut assurer la prospérité de son île.

Voici un exemple. Une petite entreprise s'est mise à fabriquer des coques de bateau en plastique — elle s'appelait Plastil — puis elle a voulu étendre son activité. Dans les quarante-huit heures, le directeur de cette entreprise a été convoqué par les banques, qui l'ont contraint de cesser cette activité avec toute la force inhumaine dont elles savent faire preuve. Le directeur a persévéré. Cet homme est maintenant en faillite. Alors, me direz-vous, le moyen d'éviter cela ? Il existe et vous pouvez y recourir rapidement.

N'hésitez pas, monsieur le secrétaire d'Etat, à demander à la Banque populaire de s'installer dans le département de la Réunion. Les responsables de cet organisme y sont favorables. Vous mettriez alors fin — je prends mes responsabilités — au fascisme du pouvoir bancaire réunionnais. Vous introduiriez une première brèche dans ce système barbare qui pratique une politique financière éhontée.

La Banque populaire, comme son nom l'indique, est bien la banque solidaire. Elle est la seule à même d'apporter à l'artisanat, à la petite et moyenne industrie, un sang nouveau.

Les Réunionnais — vous le savez, monsieur le secrétaire d'Etat — sont capables d'efforts : la réussite artisanale et la réussite industrielle connaîtront le même succès que la culture de la canne.

Notre agriculture, qui doit se diversifier et qui reste fondée sur un plan de relance méthodique de la canne, présente le double avantage d'éviter l'exode rural et de fixer les gens à la terre.

J'ai entendu mes collègues des Antilles protester à juste titre, mais reconnaissez le courage que les Réunionnais ont déployé pour s'accrocher à la terre et pour réussir.

Pendant quatre ans — monsieur le président, permettez-moi d'en remercier le Sénat — j'ai lutté ici même avec le Gouvernement pour accorder à tous les planteurs, notamment aux plus défavorisés, un prix rémunérateur de la tonne de sucre. Je suis heureux de proclamer que le Gouvernement a écouté mon appel.

Notre production sucrière, qui était de 249 500 tonnes en 1977, atteindra en 1978 — vous le savez, monsieur le secrétaire d'Etat — 266 000 tonnes.

Jamais au cours de son histoire la Réunion n'a pu atteindre de tels chiffres. C'est l'œuvre du courage des agriculteurs, mais aussi celle des moyens mis en œuvre grâce au statut de département. Alors que les pays de l'Est souffrent d'une agriculture archaïque, sous-développée et improductive, la Réunion, département français de l'Océan Indien, démontre à la face du monde qu'elle peut mettre au point une agriculture en expansion au mieux des intérêts de sa population.

Le Premier ministre, dans le discours qu'il a fait à La Petite-Île, à vos côtés, sous les acclamations des agriculteurs, a demandé de façon solennelle que ce département, dont il est originaire, mette tout en œuvre pour que de son sol jaillissent 300 000 tonnes de sucre.

Nous sommes, vous le constatez, sur le point de relever ce défi.

C'est au Gouvernement dont vous faites partie de tenir maintenant son pari et de faire en sorte que la totalité de la production sucrière pour la période 1978-1979 soit réglée au prix fort, c'est-à-dire au prix du quota A.

M. le président. Concluez, je vous en prie, car il ne va plus rester de temps à votre collègue M. Marcel Henry. Ayez pitié de lui ! (Rires.)

M. Louis Virapoullé. Il doit y avoir communication de pensée entre nous, monsieur le président, puisque j'arrive à ma conclusion !

Rénover, bâtir, entreprendre, encourager, lutter, telles sont, à mon sens, les directives de la nouvelle politique qu'il vous appartient de mettre progressivement en place.

L'anachronisme de certaines méthodes ou de certains jugements doit céder le pas à l'esprit d'innovation.

Fiers d'être Français, les Réunionnais voudraient aussi être fiers de vivre sur une terre qui devienne une terre de justice, de bon sens pratique, de désenclavement.

Je le dis de la façon la plus solennelle qui soit, du haut de cette tribune : la compagnie Air France, qui bénéficie d'un monopole, n'a pas le droit de pratiquer un tarif exorbitant qui paralyse les contacts et les échanges entre la métropole et son département lointain.

Si les tables rondes n'aboutissent pas, nous passerons à l'action. Je vous demande, mes chers collègues, de prévoir dès maintenant une commission d'enquête.

Etes-vous prêt, monsieur le secrétaire d'Etat, à nous aider dans cette tâche ?

Notre jeunesse, qui aspire à un développement culturel, qui est à la recherche de travail, désire aussi voir une amélioration des installations sportives.

Le secrétariat d'Etat participera-t-il à la préparation et au financement des jeux de l'Océan Indien ?

Je lance une idée, monsieur le secrétaire d'Etat, et je ne voudrais pas que mes collègues antillais protestent. Cette idée est la suivante : je voudrais que la première étape de l'un des prochains tours de France cyclistes, ait lieu dans le département de la Réunion. Ainsi serait consacrée cette grande décision de la Cour de justice qui affirme maintenant que les départements d'outre-mer sont des collectivités intégrantes de la République française.

Votre politique, monsieur le secrétaire d'Etat, notre politique sera, j'en suis persuadé, si vous acceptez la réalisation des quelques idées que j'ai eu l'honneur d'exposer, non pas celle de la démission et de la capitulation, mais celle du bonheur des hommes de l'outre-mer, que nous recherchons tous. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Belin.

M. Gilbert Belin. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, c'est la deuxième fois, au cours de cette session, que nous avons l'occasion de nous entretenir des départements d'outre-mer.

Si le débat du mois dernier nous avait permis quelques espérances, nous nous devons de constater que le budget qui nous est présenté aujourd'hui ne vous donne pas les moyens de mettre en œuvre une politique efficace.

Ce projet de budget suscite notre inquiétude, surtout par les prévisions défavorables qui touchent les investissements publics, spécialement dans les domaines liés au développement économique.

Il n'est pas compréhensible que l'augmentation de votre budget, après réintégration des crédits transférés, soit inférieure de 3 p. 100 au taux annuel de l'inflation, et que les crédits de paiement des dépenses en capital diminuent de plus de 5 p. 100 en francs constants.

Cette régression des moyens financiers ne vous permet pas de mener une politique courageuse s'attaquant aux causes du déséquilibre économique et social des départements d'outre-mer.

Force est de reconnaître qu'en 1978 nos départements ont connu une situation économique qui regroupe toutes les caractéristiques du sous-développement.

L'avenir de ces départements passe par une mutation profonde de leur économie, avec une orientation des investissements vers des secteurs particuliers à chacun.

Ainsi pourrions-nous, lentement peut-être, mais sûrement, améliorer un produit intérieur brut par habitant qui ne représente que 40 p. 100 de celui de la métropole.

Nous pourrions peut-être aussi voir reculer le chômage qui, aujourd'hui encore, représente environ 20 p. 100 de la population.

Enfin, la renégociation des accords de Lomé doit permettre à la France de défendre les intérêts économiques des départements d'outre-mer. La Communauté européenne doit être prête à accepter la spécificité de ces départements, à reconnaître leur double appartenance économique et à leur procurer les avantages équivalents à ceux consentis aux Etats associés, aussi sous-développés qu'eux et situés dans les mêmes zones géographiques.

Je terminerai, monsieur le secrétaire d'Etat, en évoquant quelques problèmes de la Guyane.

Etes-vous prêt à accorder les crédits nécessaires pour mettre en place l'infrastructure routière et portuaire minimale nécessaire à un développement normal de la Guyane ?

Etes-vous prêt à faciliter l'exploitation et le traitement des produits de la forêt, à organiser la culture du manioc, du soja, du riz ? Etes-vous prêt à donner à l'enseignement technique et à l'enseignement agricole les moyens nécessaires pour former des techniciens qui mettraient en valeur les richesses de leur pays ?

C'est par une orientation dans ce sens et avec la volonté et la concertation des hommes et des femmes de Guyane qu'un véritable développement pourra s'amorcer. Et puisque j'ai parlé de concertation, je m'étonne que la mission interministérielle pour le développement de la Guyane, créée en 1978, n'ait pas connu de suites plus favorables.

J'ai pris acte, lors du dernier débat, de votre engagement de vous rendre dans ce pays « pour faire le point et définir des objectifs avec les élus ».

Si telle est encore votre volonté, et si j'interprète bien votre désir de rencontrer les élus, je m'étonne de la position de M. le préfet qui a refusé d'assister à une réunion de travail où l'on devait évoquer les problèmes du département, formulée à l'initiative du président de l'association des maires du département.

Monsieur le secrétaire d'Etat, la situation économique et sociale s'aggravant de jour en jour, la déception très grande de l'échec du plan Guyane laisse craindre, hélas ! des événements que nous ne pourrions pas maîtriser.

Très attaché à la France et à ses institutions, le peuple guyanais s'interroge sur ce que sera son avenir.

Les moyens financiers de votre projet de budget sont insuffisants pour répondre aux aspirations réelles de ces populations.

Avant d'en terminer, je voudrais très amicalement faire observer à mon collègue M. Valcin que, bien que membre de l'opposition, nous appartenons à la France et, comme le disait tout à l'heure M. le secrétaire d'Etat, nous considérons que les départements d'outre-mer sont partie intégrante de la France.

C'est parce que les moyens nécessaires pour régler les problèmes de ces pays sont insuffisants que le groupe socialiste ne votera pas ce budget. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Repiquet.

M. Georges Repiquet. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la parcelle de France sur laquelle vivent, ainsi que le rappelait avec force M. le Premier ministre, 500 000 des 50 millions de Français est une île de l'océan Indien. Et c'est précisément en raison même de son caractère insulaire que la Réunion doit très naturellement puiser les sources de sa vie et de son développement économique sur et dans sa terre, dans la mer et dans les airs.

Dans les airs, tout d'abord, parce qu'il m'est toujours apparu qu'offrir à tous la possibilité d'aller et de venir par la voie aérienne de Saint-Denis de la Réunion à Marseille, Lyon ou Paris, constituait une priorité absolue.

L'effort que nous avons poursuivi, sans relâche, depuis quelques années pour obtenir une diminution sensible des tarifs aériens, semble aujourd'hui, pour partie, couronné de succès.

En effet, lors de son récent voyage à la Réunion, M. le ministre des transports a indiqué qu'un groupe de travail se tiendrait le 7 décembre au cours duquel des mesures concrètes seront prises.

Cette mesure constitue un résultat appréciable et je tenais à exprimer solennellement, à cette tribune, ma satisfaction.

Néanmoins, il conviendra de poursuivre encore cet effort pour que disparaissent, sinon sur un planisphère, du moins dans les esprits de tous, les notions d'éloignement et d'isolement de ce département.

Ainsi les distances géographiques étant abolies, la Réunion pourra exploiter ses ressources sur et dans sa terre.

Les sites aux valeurs touristiques incomparables engendreront la création d'installations d'hébergement, de sports et de loisirs qui auront pour conséquences évidentes la création d'emplois locaux.

Ces emplois devront être également multipliés grâce à la création d'une station thermale.

La Réunion possède, en effet, dans son sous-sol des sources thermales. Ces eaux, d'après une analyse effectuée dans les laboratoires du ministère de la santé, offrent les propriétés analogues à celles des eaux de Vichy, Lamalou et Badoit.

Le conseil général a déployé de remarquables efforts pour favoriser l'exploitation de ces sources dont le captage, grâce au concours du BRGM — bureau de recherches géologiques et minières — est d'ores et déjà entièrement réalisé. L'investissement, encore nécessaire, est de l'ordre de cinq millions de francs environ.

Il est clair que cet investissement, relativement faible, aurait, sur le plan économique comme sur le plan social, des conséquences extrêmement importantes.

La rentabilisation d'une telle station pourrait, en effet, être assurée par la venue, pendant la saison d'hiver en métropole, de curistes qui viendraient effectuer leur cure de novembre à mars à la Réunion, c'est-à-dire dans l'hémisphère austral, ne pouvant le faire pendant cette même période par un froid rigoureux en métropole.

Sur et dans sa terre, outre l'exploitation de ses richesses touristiques exceptionnelles, outre celles de ses sources thermales, la Réunion doit diversifier ses cultures et, dans ce but, planter des arbres.

Les coeurs de palmiers consommés en grand nombre en Europe et provenant, pour la plupart, d'Amérique latine, attestent de l'importance d'un marché. Ce marché doit pouvoir être conquis, en partie, par la Réunion.

Je propose, pour ma part, une solution simple et peu coûteuse. L'office des forêts fournirait les jeunes plants aux communes qui disposeraient de quelques centaines de mètres carrés de pépinière. Chaque enfant aurait pour tâche de planter une dizaine de plants, ce qui constituerait, individuellement, un travail quasi négligeable, mais les deux millions d'arbres qui seraient ainsi plantés par 200 000 enfants, grâce à une campagne qui devra être menée sur les ondes de la télévision, de la radio et dans la presse écrite pourraient contribuer efficacement, sans frais et sans effort important, au développement économique de notre département.

Si cette expérience, comme je l'espère et comme je le crois, aboutissait à un succès, elle pourrait être renouvelée pour l'implantation de plants de vanille, de café, de litchis, etc.

Mais s'il est indispensable de diversifier les cultures, le sucre demeure la ressource principale de ce département et, par voie de conséquence, l'élément déterminant de sa vie économique et sociale.

Certes, il convient d'adhérer au principe d'une concentration des usines sucrières, qui constitue un progrès évident ; mais il faut se garder de considérer ce principe de concentration comme la seule solution aux problèmes posés par l'industrie sucrière à la Réunion.

Il faudra, en effet, favoriser l'adaptation nécessaire du transport des cannes, et il faudra surtout, lors de la fixation du prix du sucre, distinguer nettement le montant que devra percevoir le producteur de canne de celui attribué à l'industriel.

Un tel partage me paraît, en effet, de nature à éviter des litiges, voire des conflits néfastes entre agriculteurs et industriels.

J'estime enfin nécessaire qu'une campagne de concertation, et principalement d'information, soit menée à l'effet d'expliquer aux agriculteurs et aux industriels les difficultés climatiques que rencontrent les uns, les nécessaires investissements de modernisation et de recherche que doivent assumer les autres.

C'est enfin dans la mer que, par vocation naturelle, la Réunion doit trouver une partie importante de sa subsistance.

Au niveau national, une politique de la mer a récemment vu le jour. C'est en application de cette politique que nous demandons l'implantation à la Réunion d'un centre de recherche marine pour la pêche et l'exploitation des fonds sous-marins. Nos collègues rapporteurs vous en ont déjà parlé tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat.

En effet, depuis trente ans de recherches, d'obstination, de difficultés finalement surmontées, une société de pêche, la SAPMER, a démontré, par les résultats qu'elle a pu obtenir, la réalité de ce que peut apporter la pêche à la Réunion.

Je tiens cependant à attirer l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité, conforme, me semble-t-il, à la politique libérale solennellement affirmée par le Gouvernement, de ne pas tenir pour suspecte la réussite d'une entreprise qui, connaissant le succès après de nombreuses années d'efforts, voit son contingent de pêche limité, au motif qu'il fallait donner à une société bretonne la possibilité de partager les zones de pêche et leur produit marin.

Cette décision, qui a été prise bien avant que vous accédiez à vos fonctions, monsieur le secrétaire d'Etat, eut pour conséquence l'échec des campagnes de pêche de la société imposée et un préjudice important causé à la croissance de la société implantée de longue date.

Il existe un projet de grande pêche dans les Terres australes conçu par M. Barberot, responsable de ces territoires. Ce projet fixe la base de cette grande pêche à la Réunion.

L'importance de cette entreprise pour notre département est évidente. C'est pourquoi nous demandons, monsieur le secrétaire d'Etat, que soit rapidement conduite la coordination des moyens à mettre en œuvre pour sa réalisation.

Reste encore à connaître le comportement des poissons migrateurs et à découvrir les grands fonds poissonneux de nos eaux territoriales. Aussi faut-il absolument construire ce centre d'étude et de recherches marines qui constituerait, sans nul doute, un pôle du rayonnement français dans l'Océan Indien.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les grandes orientations de la politique qui doit être menée pour que la Réunion soit davantage encore un département français à part entière et qu'elle contribue, dans cette partie du monde, au rayonnement de la présence de la France. (*Applaudissements sur les travées du rassemblement pour la République, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Henry.

M. Marcel Henry. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la tradition des débats budgétaires et les immenses besoins de Mayotte en matière d'investissements publics devraient me pousser à un exposé des doléances mahoraises relatives à notre retard en équipements et à une demande pressante en vue d'obtenir les inscriptions budgétaires correspondantes.

C'est pourtant sur le plan politique que je situerai l'essentiel de cette brève intervention pour vous dire, monsieur le secrétaire d'Etat, l'étonnement et l'inquiétude des Mahorais.

Les Mahorais sont étonnés de voir que leur volonté, lorsqu'elle est manifestée de la façon la plus claire, la plus évidente, est ensuite interprétée de façon ambiguë de manière à laisser subsister des équivoques.

Les Mahorais sont inquiets aussi lorsqu'ils constatent que ces interprétations font peser des risques graves sur leur avenir.

La volonté mahoraise est claire, monsieur le secrétaire d'Etat : Mayotte veut rester française et, pour être certaine de le rester, veut devenir département français. Et pour être sûrs d'être entendus et compris, les Mahorais le répètent depuis plus de vingt ans.

Ils l'ont dit à l'occasion de tous les congrès du mouvement populaire mahorais qui, périodiquement, regroupent la population, à l'initiative des femmes mahoraises à la détermination desquelles vous rendiez récemment hommage, monsieur le secrétaire d'Etat.

Ils l'ont dit en désignant à l'assemblée territoriale des Comores, malgré les pressions d'un gouvernement local sans scrupules, des représentants hostiles à l'indépendance et favorables à la départementalisation.

Ils l'ont dit à l'occasion des consultations référendaires qui ont consacré la volonté d'indépendance des trois autres îles de l'archipel et l'attachement de Mayotte à la France.

Ils l'ont dit, une fois de plus, par la voix de leurs représentants, en réagissant spontanément à la déclaration unilatérale d'indépendance des Comoriens, le 6 juillet 1975, par l'envoi d'un télégramme adressé au Président de la République ainsi qu'aux plus hautes autorités de ce pays et proclamant le maintien de Mayotte dans la République française.

Ils l'ont dit encore, lors de la dernière consultation du 11 avril 1976, en utilisant, cette fois, des « bulletins sauvages » puisque, pour des motifs aussi obscurs qu'illégaux, la question posée par le décret ayant organisé cette consultation ne leur permettait pas de se prononcer pour le statut de département.

Ils vous le disent aujourd'hui par la voix de leurs parlementaires, monsieur le secrétaire d'Etat : Mayotte veut devenir un département français.

Voilà, vous en conviendrez, une volonté clairement exprimée, dépourvue d'équivoque et dont vous savez qu'elle est celle de la quasi-totalité de la population de Mayotte.

A cette constance, à cette détermination, le Parlement a rendu hommage en dotant Mayotte du statut de collectivité territoriale de la République et surtout en prévoyant qu'à l'issue du délai de trois ans ouvert par la loi du 24 décembre 1976, la population serait appelée, à l'initiative du conseil général, à choisir son statut définitif.

Vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, déclariez, le 31 août dernier, devant notre conseil général, et, le 17 octobre, devant cette assemblée que le choix de la population serait respecté et que, si tel était le vœu des Mahorais, Mayotte deviendrait un département.

Le choix des Mahorais, vous le savez, monsieur le secrétaire d'Etat, ne fait aucun doute. Le moment venu, ils réaffirmeront leur volonté constante de voir leur avenir, leur sécurité, leur liberté garantis par le statut départemental.

Et pourtant, en répondant le 15 novembre à mon ami Bamana, député de Mayotte, vous disiez, devant l'Assemblée nationale, que le vrai problème était de savoir comment Mayotte serait administrée. Et vous ajoutiez en substance : « A cet égard, les points de vue divergent : il y a ceux qui pensent que la départementalisation donnerait à Mayotte l'assurance de rester française, et il y a ceux qui estiment qu'un autre mode d'administration serait peut-être préférable. »

Permettez-moi de vous dire, monsieur le secrétaire d'Etat, que cette présentation des choses constitue une manière, sans doute involontaire mais insidieuse, de travestir la réalité. En effet, vous semblez dire qu'il y a des Mahorais qui souhaitent la départementalisation et d'autres Mahorais qui souhaitent un autre statut. Cela est faux, car, vous le savez, monsieur le secrétaire d'Etat, tous les Mahorais souhaitent la départementalisation. La vérité est que vous semblez mettre à égalité, dans la balance de votre jugement, l'opinion de l'ensemble des Mahorais et celle d'une poignée de fonctionnaires qui, à Mayotte ou à Paris, mènent contre la départementalisation une campagne dont les motifs — quels qu'ils puissent être — n'ont rien à voir avec ce que souhaite la population.

Le 31 août dernier, devant le conseil général de Mayotte, vous dressiez un véritable réquisitoire contre le statut départemental, au point qu'un quotidien réunionnais pouvait titrer sur cinq colonnes : « Une mise en garde contre la départementalisation ». N'est-ce pas une curieuse manière d'éclairer le débat que de mettre en lumière les seuls inconvénients du statut départemental ?

Car enfin, ce statut comporte bien quelques avantages également, puisque le communiqué officiel du conseil des ministres du 31 octobre, au cours duquel vous aviez évoqué les problèmes des départements d'outre-mer, vous fait dire, à propos de l'importance qu'a, pour leurs habitants, la départementalisation : « Elle signifie à terme des conditions de vie comparables à celles de la métropole en matière d'emploi, de logement et de protection sociale. »

Ces avantages sont réels mais surtout, aux yeux des Mahorais, la départementalisation est la seule garantie qu'ils ne seront pas un jour abandonnés à des aventures politiques dont ils ne veulent pas, sacrifiés à des intérêts qui, pour être discrets, n'en sont pas moins très concrets. C'est ce droit à la liberté et à la sécurité que sauvegardera, demain, le statut départemental.

Pour le reste, Mayotte n'exige rien. J'ai dressé, il y a peu, devant cette assemblée, un catalogue de nos besoins les plus urgents. Ils seront repris, ainsi que d'autres besoins, dans le plan de développement dont vous aviez souhaité l'élaboration et auquel nous travaillons. Dans ce catalogue, dans ce plan, la France, par son Parlement et son Gouvernement, retiendra ce qu'elle jugera bon de retenir. Nous n'exigeons rien.

Nous n'avons pas choisi de rester Français pour être riches, pour recevoir plus. C'eût été un mauvais calcul, d'ailleurs, car la générosité de la France récompense malheureusement plus souvent l'ingratitude que la fidélité. Nous avons choisi la liberté, car c'est dans cette liberté que se trouve l'intérêt de la population dont vous disiez l'autre jour, à l'Assemblée nationale, qu'il ne devait pas être sacrifié à des équipements servant le prestige ou la satisfaction de quelques-uns.

Vous avez raison, monsieur le secrétaire d'Etat : seul l'intérêt de la population mahoraise doit nous guider, et puisque vous m'en avez fourni l'occasion, je voudrais dissiper les malentendus qui naissent des sous-entendus. Il n'y a pas, à Mayotte, de privilèges suffisamment importants, il n'y a pas d'intérêts économiques suffisamment puissants, il n'y a pas de groupes de pression suffisamment lourds pour détourner, pour canaliser ou pour exploiter la volonté d'une population qui a su montrer par le passé qu'elle était insensible à tout ce qui pourrait la détourner de son but, c'est-à-dire de l'intégration définitive dans l'ensemble français.

Par ailleurs, l'examen détaillé des différentes demandes que j'ai pu présenter à cette tribune, que nous vous avons soumises à Mayotte, vous montrera qu'il n'est nulle part question d'équipements de prestige. Lorsque nous voulons donner ses chances à l'agriculture mahoraise, scolariser nos enfants normalement, élever le niveau sanitaire de la population ou encore désenclaver l'île à l'intérieur comme à l'extérieur, ne s'agit-il pas de préoccupations raisonnables ?

Les Mahorais n'ont pas de leur développement une conception élitiste ; ils ne demandent que ce qui aurait dû être réalisé en près de cent quarante années de présence française, car tous les observateurs qui se rendent à Mayotte sont d'abord frappés par son immense dénuement.

La présence française aujourd'hui, la départementalisation demain, ne servent pas les intérêts égoïstes de quelques-uns, monsieur le secrétaire d'Etat. Croyez-moi, l'intérêt matériel

bien compris des leaders mahorais aurait plutôt résidé dans les compromissions auxquelles se livraient, sous l'œil bienveillant des fonctionnaires métropolitains à l'époque de l'autonomie interne, des dirigeants indépendantistes qui, aujourd'hui, donnent des leçons de vertu.

Au-delà de l'amertume bien compréhensible de quelques nostalgiques de cette époque bénie, au-delà des schémas intellectuels rigides de quelques fonctionnaires qui croient servir la France en desservant l'idée que les Mahorais s'en font, la vérité est que l'immense majorité des Mahorais veulent être Français et veulent que leur île devienne un département français.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez souhaité qu'une mission parlementaire puisse se rendre à Mayotte pour éclairer les Mahorais et le Gouvernement sur les perspectives de la départementalisation. J'en suis le premier d'accord et les Mahorais font toute confiance au Parlement dont une précédente mission avait, en mars 1975, créé les conditions de leur maintien dans l'ensemble français.

Mais il faut dissiper toute ambiguïté. Vous avez acquis dans vos précédentes fonctions, monsieur le secrétaire d'Etat, la réputation d'une grande honnêteté intellectuelle; je suis donc certain que vous apporterez des réponses claires aux questions qui peuvent subsister.

Si le Gouvernement ne veut pas de la départementalisation de Mayotte, il faut nous le dire.

Mais si, au contraire, le Gouvernement français est déterminé à respecter ses propres engagements, à respecter la volonté du législateur et le droit des Mahorais, vous ne manquerez pas de confirmer que, dans l'hypothèse probable où la population de Mayotte choisirait le statut départemental, celui-ci lui serait accordé sans retard.

Pour cette indispensable clarification, je tiens, au nom des Mahorais, à vous remercier par avance. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste des démocrates de progrès, du rassemblement pour la République, à droite, ainsi que sur plusieurs travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Pen.

M. Albert Pen. J'arrive à cette tribune après mon excellent collègue de Mayotte. Je pense que s'il en avait été de même en ce qui concerne la départementalisation, nous en aurions été plus heureux l'un et l'autre! (*Sourires.*)

Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ayant eu le mois dernier l'occasion, à cette même tribune, de faire le point sur la situation dans mon archipel, je n'y reviendrai pas en détail aujourd'hui, d'autant que, le 26 octobre dernier, au cours d'une conférence qui s'est tenue rue Oudinot, vous nous avez fait connaître, monsieur le secrétaire d'Etat, les décisions prises pour tenter de résoudre certains de nos problèmes.

Dans une lettre commune envoyée dès le lendemain, M. Planegenest, député, et moi-même vous avons dit notre déception et notre scepticisme quant à la portée et à l'efficacité de ces décisions, surtout pour l'avenir immédiat. Je n'y reviendrai donc pas non plus, nos excellents rapporteurs ayant de leur côté parfaitement analysé la conjoncture.

Je m'attacherai simplement, en ce samedi, à relever quelques-unes de vos récentes déclarations à l'Assemblée nationale, déclarations dont l'une au moins a fortement heurté les élus locaux.

Reprenant une antienne maintes fois entonnée, vous avez cru devoir chiffrer le coût théorique du Saint-Pierrais-et-Miquelonnais et mentionner qu'il était passé de 6 100 francs en 1976 à 10 700 francs en 1978. Je n'ai pas vérifié l'exactitude de votre chiffre et ne m'appesantirai point sur sa relativité. Les 36 p. 100 d'inflation constatée officiellement pendant la même période ont, en effet, sérieusement entamé la réalité de cet effort d'assistance, car c'est bien d'assistance qu'il s'agit. J'y reviendrai.

En attendant, je note au passage qu'au 1^{er} janvier 1980, en cas d'intégration définitive dans le Marché commun, vous pourriez faire état d'un coût encore aggravé, puisque l'adoption du tarif douanier commun vous ferait verser plus de 10 millions de francs, si vous vouliez vraiment compenser l'inévitable augmentation des prix qui s'ensuivrait.

Le prix de revient de l'indigène moyen augmenterait donc de 1 650 francs par an. A qui la faute?

Mais trêve d'ironie. Ce qui est grave, c'est qu'un ministre de votre qualité soit amené à s'abaisser à un genre de calcul qui ne signifie strictement rien! Cet argent dépensé, il l'est — ou devrait l'être — non pas seulement pour conserver aux six mille Saint-Pierrais-et-Miquelonnais un très artificiel niveau de vie, mais pour tenir haut et ferme le drapeau français,

un drapeau qu'ils ont su, pour leur part, relever trois fois au cours de leur histoire mouvementée, un drapeau qu'ils n'auront jamais, eux, la tentation d'amener bas.

Vous semblez regretter, monsieur le secrétaire d'Etat, les crédits dépensés pour nos « quelques arpents de neige ». Au moins, regrettez-vous aussi les milliards gaspillés dans des lieux où flottent maintenant bien d'autres drapeaux que le nôtre?

La piste d'aviation de 2 000 mètres, promise par M. Stirn pour nous faire avaler la départementalisation, la voilà réduite à 1 600 mètres, sans doute eu égard au chiffre de notre population! Combien mesure donc celle de Moroni, monsieur le secrétaire d'Etat? Et pour quel avenir avait-elle été construite? Et puis ramène-t-on les dimensions d'un terrain de football à celles d'un baby-foot, sous prétexte que les spectateurs ne seraient pas assez nombreux?

Je sais : nous n'avons pas d'uranium, pas de position stratégique à offrir en garantie. Si je ne détestais ce genre d'arguments, je dirais : seulement quelques morts pour la France. Puisqu'on nous flanque constamment à la figure le chiffre de notre population, je peux, en effet, noter, comme l'écrit un ancien gouverneur de la colonie dans un livre récent, que Saint-Pierre et Miquelon est, de tous les territoires français ou alliés, la collectivité la plus touchée pendant les guerres en proportion du nombre de ses habitants. Ce calcul en vaut un autre.

D'ailleurs, le vôtre, l'avez-vous fait partout, monsieur le secrétaire d'Etat? Ou le réservez-vous aux plus petites des « danseuses de l'Empire »? Avez-vous cru devoir chiffrer le coût du Bas-Breton, d'un Corse, voire d'un manchot des Kerguelen, ou encore — pourquoi pas? — celui d'un montagnard d'une haute vallée près de Briançon?

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Chez vous, c'est beaucoup moins élevé, monsieur le sénateur.

M. Albert Pen. Mais surtout, monsieur le secrétaire d'Etat, les élus locaux que nous sommes ne vous demandent pas le surcroît de charité qu'on leur impose. Car j'y viens, ou plutôt j'y reviens : c'est bien de charité, d'assistance qu'il s'agit. Nous coûtons d'autant plus cher que le Gouvernement s'acharne, depuis des années, à gonfler une administration disproportionnée par rapport au chiffre de la population. Est-ce notre faute si la départementalisation a encore amplifié le mouvement?

Vous, monsieur le secrétaire d'Etat, qui déclariez, le 14 septembre à Saint-Pierre : « L'assistance pure et simple, ce doit être terminé », voilà que maintenant, vous en tirez une gloire rétroactive! (*M. le secrétaire d'Etat fait un geste de protestation.*)

En effet, ces dépenses supplémentaires que vous reprochez à mes compatriotes, elles résultent directement de la départementalisation; elles ne constituent nullement, comme nous l'aurions voulu — et comme on nous l'avait promis — des dépenses d'investissement destinées à nous doter d'outils de production. La seconde piste d'aviation, le quai en eau profonde, ce sera — et au rabais encore — pour 1980!

Ces dépenses supplémentaires, fruits de l'arrivée d'une nouvelle cohorte de fonctionnaires métropolitains, résultats de la multiplication des directions départementales, elles contribueront pourtant bien, monsieur le secrétaire d'Etat, à perpétuer cette mentalité d'assistés dont vous disiez, comme nous, ne plus vouloir.

Cette mentalité, trop de mes compatriotes l'ont acquise, vous le savez bien, par la faute des gouvernements passés. Or, les coupables ne sont jamais fondés à faire des reproches à leurs victimes, même si certaines de ces dernières peuvent se considérer, provisoirement, comme bénéficiaires de la mauvaise politique suivie.

Comment s'étonner de les voir, avec vous, se réjouir de la multiplication des emplois dans le secteur public, lesquels font marcher, comme vous l'avez dit à Saint-Pierre, « le commerce local »? Pour eux, ça durera ce que ça durera, et après eux le déluge! Mais, après eux, il y aura leurs enfants! D'ailleurs, les élus locaux, confrontés au devenir d'une population dont la moitié n'a pas vingt ans, ne peuvent voir, dans la seule hypertrophie du tertiaire, la panacée aux maux dont souffre l'économie générale du territoire.

Vous leur avez demandé, monsieur le secrétaire d'Etat, de ne pas réclamer l'impossible, la situation étant, selon vos propres paroles, « le fruit d'années et d'années de désagrégation » — les oreilles de vos prédécesseurs ont dû tinter! — et vous aviez raison.

Mais s'ils n'attendent pas de miracles, ils ont besoin d'autre chose que de reproches injustifiés ou de promesses d'études sur de très hypothétiques activités nouvelles. Mon territoire n'a pas beaucoup d'atouts, c'est vrai. Pourtant, avant de dissenter sur ce qui pourrait être, peut-être serait-il plus indiqué de tirer parti de ce qui est.

Votre représentant local a cru devoir dire récemment que le « rôle historique des îles était terminé ». Nous ne sommes pas de cet avis, et tous les beaux discours sur le rôle futur de l'archipel « vitrine de la France en Amérique du Nord », ne vaudront pas, aux yeux de nos premiers producteurs — les marins des chalutiers, les pêcheurs artisanaux, les employés de l'usine — les crédits nécessaires au soutien du prix du poisson et au développement d'Interpêche.

Mais peut-être le Gouvernement partage-t-il, hélas, l'opinion de son préfet ? C'est ce qui expliquerait la récente et très regrettable acceptation, à l'issue des dernières négociations franco-canadiennes sur les quotas, de la fermeture à la pêche des zones 4 VS et 4 W.

La zone 4 VS était particulièrement précieuse pour Interpêche. Située à 60 milles de nos îles, elle est le lieu privilégié des captures de morue et de sébaste pour les chalutiers saint-pierrais lorsque le golfe du Saint-Laurent est pris par les glaces. Ils y avaient pêché 250 tonnes l'an dernier. En pesant mes mots, je dis que cette renonciation française, dans une région située indiscutablement à l'intérieur de notre zone économique, est un scandale.

Ce fait augure bien mal de la suite des négociations avec le Canada. Allons-nous être, comme en 1904, lors de l'abandon du *french shore*, victimes d'accords internationaux pris par-dessus nos têtes ?

En attendant, cette décision ne cadre pas non plus avec la promesse de M. Le Theule, ministre des transports, en réponse à l'intervention du député des îles, d'accroître le plus possible les quotas de pêche réservés à Saint-Pierre et Miquelon.

En fait, le total des quotas attribué à la France est sensiblement égal à celui de l'an dernier. Nous voyons donc, d'entrée de jeu, par le biais de cette fermeture du 4 VS, notre part devenir un peu plus une portion congrue.

Or, ce qu'il faut défendre d'abord, monsieur le secrétaire d'Etat — je ne le dirai jamais assez — c'est le secteur productif. Et si vous avez eu raison, par exemple, de prôner le redémarrage de l'agriculture à Miquelon, je crains fort que, en ce domaine aussi, en cette année III de la départementalisation, on ne nous envoie plus de fonctionnaires que de crédits, car il y a, et je le regrette, un décalage constant entre les bonnes intentions que vous affichez, et qui vous rendent souvent sympathique, et leur traduction sur le terrain.

Avec le département, nous sommes finalement dans la situation d'un malade à qui l'on fournirait un nombre impressionnant de docteurs dépourvus de tout remède. Pour un mal de tête, quelques comprimés d'aspirine valent souvent mieux que plusieurs médecins.

A propos de médecins, je voudrais ouvrir une brève parenthèse concernant la sécurité sociale.

Vous avez indiqué à l'Assemblée nationale, en réponse à M. Plantegenest, et pour mettre mieux en valeur ce qui avait été fait, selon vous, par la départementalisation : « L'Etat a également pris en charge, dès cette année, une partie du déficit de la caisse de prévoyance sociale ».

Je comprends votre intention — elle est de bonne guerre — mais la réalité est un peu différente. Je rappelle, en effet, qu'aux termes de la lettre du Premier ministre d'alors, M. Chirac, adressée à M. Stirn, alors secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, pour qu'il présente au conseil général, en septembre 1975, le projet de création du département de Saint-Pierre-et-Miquelon, il était précisé en toutes lettres, à l'annexe I, chapitre V : « Sécurité sociale » : « La couverture du déficit fera l'objet d'une subvention inscrite au budget du ministère du travail ».

Ainsi, ce que vous semblez présenter comme un avantage supplémentaire accordé depuis la départementalisation est, en réalité, en retrait par rapport à une promesse formelle et écrite du Premier ministre, promesse datant, je le rappelle, de 1975.

Mieux même : cette subvention, inscrite en quelque sorte « en transit », en recettes et en dépenses à notre budget local pour 1978, pour être versée à la sécurité sociale, le conseil général l'attend toujours !

Lors de la réunion du 26 octobre dernier, vous avez promis un « acompte » — j'aurais dit un arriéré — de trois millions de francs sur les 6 771 000 francs inscrits, mais, ce 25 novembre, pas un franc n'est parvenu, si bien que c'est le budget départemental qui accuse maintenant un déficit correspondant pour alimenter la caisse locale de sécurité sociale. Fermons la parenthèse.

Puisque je parlais tout à l'heure de remèdes — et j'en viens à répondre à une autre de vos déclarations — vous ne pourrez les rendre efficaces sans en revoir l'emballage — je veux dire, sans revenir sur la départementalisation.

Vous avez déclaré, devant l'Assemblée nationale, que « le Gouvernement ne pouvait pas demander au Parlement de se déjuger alors qu'en votant la loi du 19 juillet 1976 il avait décidé que Saint-Pierre et Miquelon serait un département ».

Le Parlement n'est-il donc jamais revenu sur une loi, parfois à la demande même de ceux qui l'avait déposée ? Dois-je rappeler la loi sur les plus-values ou celle qui institua la taxe professionnelle ? Dois-je rappeler, enfin, les volte-face de M. Stirn concernant Mayotte ?

N'est-il pas curieux, à ce propos, de vous voir invoquer, pour retarder la départementalisation là-bas, mes propres arguments ? Ne parlez-vous pas de l'exiguïté du territoire, de la situation géographique ? Pourquoi ne pas reconnaître que ces considérations sont tout aussi valables chez nous ?

D'ailleurs, en acceptant, comme vous avez dit que vous le feriez — je vous cite encore ; vous voyez que j'ai de bonnes lectures — de « faire beaucoup d'efforts, d'aller très loin pour adapter la départementalisation », ne reconnaissez-vous pas, comme vous le faites volontiers en privé, l'énorme erreur qu'a constitué cette opération ?

Alors, monsieur le secrétaire d'Etat, pourquoi ne pas avoir — et vous l'avez, au fond — le courage politique de dire franchement, avec nous, qu'un département de 5 800 habitants, cela ne tient pas debout ? Vous savez très bien qu'adapter chaque nouvelle loi métropolitaine à la situation très particulière de Saint-Pierre et Miquelon serait un travail de Romain qui nous ferait perdre tout notre latin, à moins de n'y voir qu'une occasion supplémentaire d'embaucher de nouveaux fonctionnaires, spécialisés dans ce travail.

Errare humanum est ! Mieux vaut réparer une erreur que d'y persévérer, monsieur le secrétaire d'Etat.

J'ai d'ailleurs noté que, sans doute instruit par l'expérience et après nous avoir laissé « essayer les plâtres », vous êtes très prudent pour ce qui concerne Mayotte, où la situation n'est pas du tout la même que chez nous.

En nous conjurant de vendre notre âme pour un plat de lentilles, M. Stirn nous avait assuré que ce dernier, au moins, serait copieux. Force nous est, aujourd'hui, de constater que ce plat, bien maigre, n'est, en outre, pas facile à déguster — si vous m'autorisez cette image — avec des baguettes départementales, même maniées par le très habile chef d'orchestre que vous savez être.

Puisque je suis passé de la cuisine au concert (*Sourires.*), je vous dirai, pour terminer, monsieur le secrétaire d'Etat, que, si le Gouvernement veut continuer à jouer, même en sourdine et pianissimo, sa symphonie départementale, la cacophonie qui en résulte de plus en plus risqué de faire disparaître la salle, c'est-à-dire l'archipel, en même temps que les auditeurs : mes compatriotes.

M'interrogeant encore sur le contraste qui existe entre vos intentions apparentes — dont je ne suspecte pas la sincérité — et les moyens appliqués, je m'abstiendrai dans le vote de votre budget. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Pasqua.

M. Charles Pasqua. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il existe, depuis 1940, entre les territoires et départements d'outre-mer et les gaullistes des liens affectifs particuliers et aucun d'entre nous n'a oublié le rôle particulièrement important joué à cette époque par les volontaires et les populations de ces territoires dans la lutte engagée pour la libération et l'indépendance de la France.

C'est la raison pour laquelle vous ne serez pas surpris que, membre du rassemblement pour la République, mouvement au travers duquel, lors des dernières élections législatives, s'est exprimée le plus souvent la volonté des populations de manifester leur attachement à la France, j'intervienne dans ce débat.

Je le ferai avec d'autant plus de sérénité et de volonté que j'ai accompagné Jacques Chirac au cours du voyage qu'il vient d'accomplir en Guyane et aux Antilles françaises ; j'ai pu ainsi me rendre compte, sur place, de l'acuité des problèmes économiques et sociaux de ces départements et de la très vive inquiétude qu'ils suscitent chez les populations concernées.

C'est pourquoi, m'exprimant au nom du RPR et de notre groupe au Sénat, et fort des observations que j'ai pu effectuer sur place, je ne peux donner un appui sans réserve au projet de budget qui nous est soumis aujourd'hui.

Certes, je sais fort bien que le budget du secrétariat d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer ne représente qu'une part modeste — environ 10 p. 100, je crois — des dépenses de l'Etat dans les départements d'outre-mer par rapport aux dépenses engagées dans le cadre des budgets des ministères techniques. Mais votre département ministériel, monsieur le secrétaire d'Etat, ayant une tâche essentiellement politique, c'est à travers votre budget et vos déclarations qu'on devrait être le mieux à même de juger la politique du Gouvernement.

Or je regrette, à cet égard, de ne trouver ni dans votre budget, ni dans vos déclarations les moyens massifs, immédiats et continus d'une politique volontariste de développement économique et de progrès social que notre mouvement, par la voix de son président, a réclamés en faveur des départements d'outre-mer et que ces populations sont en droit d'attendre.

A l'égalité des devoirs doit succéder l'égalité des droits. Ces populations n'ont pas manifesté en vain, en leur temps, leur attachement à la France. Il ne peut y avoir deux politiques : l'une applicable au territoire métropolitain, l'autre aux départements et territoires d'outre-mer.

Cette politique, c'est celle que nous avons appelée « le grand plan de l'égalité des chances et des droits ». Ce plan devrait comporter l'adoption, par le Gouvernement, d'un certain nombre de mesures sur lesquelles nous voudrions avoir des assurances fermes et précises à l'occasion de la discussion de votre budget, que ces mesures comportent ou non des incidences financières.

Devant la dégradation accélérée de la situation économique des départements d'outre-mer, et particulièrement les graves inquiétudes du monde rural, pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, engager le Gouvernement sur six points que nous estimons essentiels ?

Etes-vous, le Gouvernement est-il décidé, comme nous l'avons demandé, à accorder aux planteurs de canne à sucre une aide directe substantielle, qui pourrait être de 50 francs par tonne, et sans laquelle cette culture, faute de rentabilité, risquerait de disparaître aux Antilles où, par suite de raisons climatiques, les rendements agricoles sont faibles dans ce domaine ?

En ce qui concerne le rhum, le Gouvernement peut-il prendre l'engagement de refuser toute définition ou réglementation communautaire de ce produit qui ne serait pas conforme à la définition française, compte tenu du fait que la France est le seul producteur de rhum de la Communauté économique européenne ?

En ce qui concerne la banane, le Gouvernement peut-il s'engager à ce que l'aide du FORMA aux exportations de la production des Antilles, sans lesquelles il y aurait un risque grave de surproduction, soit à la fois déplaçonnée et portée à 50 centimes par kilogramme.

Le Gouvernement peut-il prendre l'engagement de faire respecter, dans la négociation concernant le renouvellement des accords de Lomé, l'acquis et la préférence communautaires auxquels ont droit les départements d'outre-mer ?

Le Gouvernement peut-il prendre l'engagement de respecter dans la pratique les obligations qu'il a souscrites en ce qui concerne l'intervention, en faveur des départements d'outre-mer, du fonds européen de développement régional ? Peut-il en particulier, nous donner l'assurance que cette aide, pour le montant intégral prévu à Copenhague en décembre 1977, viendra s'ajouter et non se substituer à l'aide nationale ?

Enfin, en ce qui concerne la législation sociale, le Gouvernement peut-il s'engager à étendre aux départements d'outre-mer toutes les protections dont bénéficient les citoyens métropolitains ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, de votre réponse à ces questions dépendra le vote de notre groupe. (*Applaudissements sur les travées du RPR.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, vous me pardonnerez de vous répondre à la fois longuement et, hélas ! schématiquement.

En effet, c'est toute la politique de l'outre-mer français qui a été évoquée cet après-midi. Pratiquement, toutes les questions, d'une façon ou d'une autre, ont été abordées et ce n'est pas quelques quarts d'heure qui me faudrait pour vous répondre, ce sont plusieurs heures. Je vais m'efforcer cependant d'être bref et ceux d'entre vous auxquels je ne pourrai pas répondre en détail voudront bien me le pardonner.

M. Dagonia a d'abord présenté un certain nombre d'observations sur les promesses faites par le Gouvernement.

Monsieur le sénateur, le Gouvernement ne promet pas seulement des lendemains meilleurs, il s'efforce d'y travailler dès maintenant.

Les départements antillais ont une avance sur les autres îles de la Caraïbe. Ils sont, pour les populations voisines, un exemple, ce qui ne signifie pas — je suis bien d'accord avec vous sur ce point — que rien ne reste à faire. Mais encore faut-il, avant de considérer l'avenir, regarder le chemin parcouru.

Le budget des départements d'outre-mer, dont vous avez signalé l'exiguïté, ne signifie pas grand-chose par lui-même, et cette réponse sera valable pour tous ceux qui ont abordé cette question.

En effet, il rassemble, si l'on fait abstraction du FIDOM, essentiellement le fonctionnement des services de la rue Oudinot, ainsi qu'un certain nombre d'autres actions. Il y en aura de moins en moins, car c'est aux ministères techniques qu'il appartiendra de prendre, chaque année, de plus en plus en charge l'intégralité de l'action de l'Etat.

Vous avez, monsieur Dagonia, été sévère au sujet des nouveaux emplois créés en 1979. Si l'on ne tient pas compte de la police, les effectifs civils augmenteront en 1979, dans les départements d'outre-mer, de près de 300 postes, puisqu'il en a prévu 24 pour l'agriculture, 2 pour la culture, 74 pour l'environnement, 124 pour l'éducation et 29 pour la justice. Vos départements bénéficieront donc de nombreuses créations de postes, preuve que l'Etat poursuit son action.

La réforme foncière aux Antilles, que vous avez mentionnée, se réalise dans le cadre des dispositions de la loi du 2 août 1961 qui s'applique évidemment à la Guadeloupe.

La SAFER — société d'aménagement foncier et d'établissement rural — de la Réunion a, certes, été plus active que celle de la Guadeloupe, laquelle a connu des difficultés liées aux modalités de sélection des attributaires et à la faiblesse de son encadrement. Néanmoins, dans votre département, les résultats ne sont pas négligeables.

La SAFER de la Guadeloupe a acquis 2 700 hectares, dont 300 en 1977. Les aménagements déjà réalisés représentent une dépense de près de 5 millions de francs ; plus de 500 exploitations ont été créées, dont 96 en 1977. C'est un résultat qui n'est pas négatif, loin de là !

Je vous répondrai très clairement sur les structures de la production bananière. Je souhaite vivement, comme vous, voir se développer un nombre important d'exploitations moyennes et se valoriser la production des petites exploitations. Malheureusement, les structures actuelles des Antilles ne correspondent pas encore à cette vision des choses. Cela ne signifie pas pour autant que nous devions, dès maintenant, remettre en cause ces structures et piacer les Antilles devant des difficultés qui seraient insupportables par des réformes menées trop rapidement. Mais je travaille, dans le sens que vous souhaitez, à améliorer les structures foncières de production.

Monsieur Dagonia, il est exact que la tâche du secrétaire d'Etat, comme celle du Gouvernement, est ardue aux Antilles. En effet, nous avons le choix entre la misère du séparatisme que nous proposent certains partis agissant outre-mer et l'assistance sociale, et même économique, action longuement menée ces dernières années.

Le problème, pour moi comme pour vous, est de savoir s'il existe une troisième voie. Celle-ci procédera non de nos sentiments ou de nos intentions, mais de la réalité. Elle consiste à savoir si, aux Antilles, il existe une production à développer qui sera compétitive sur le marché international et que la métropole pourra voir se développer sans la soutenir de façon massive.

C'est une tâche délicate. Il est bien certain que les réflexions auxquelles nous allons nous livrer dans quelques jours aux Antilles devraient nous permettre de progresser.

Monsieur Dagonia, en concluant votre intervention, vous avez demandé au secrétaire d'Etat d'engager résolument le combat contre les privilèges. Croyez bien que ce combat est bien mon combat. Je demande donc à tous les hommes de bonne volonté auxquels vous avez fait allusion tout à l'heure de me soutenir, et de le faire sans réserve.

M. Valcin a fait état de la situation alarmante de la Martinique. Je partage son sentiment car je sais, comme lui, que l'économie martiniquaise est actuellement la plus menacée parmi celles de nos départements d'outre-mer.

Monsieur le sénateur, je suis chargé de défendre les intérêts des départements d'outre-mer et c'est là mon combat quotidien. Je connais la situation de la Martinique et je m'efforce d'y trouver des remèdes.

Mais, à mon tour, je vais vous lancer un appel. Je le fais pour vous demander de m'aider, les uns et les autres. Il s'adresse aux hommes de bonne volonté — comme je l'ai dit à M. Dagonia — mais d'abord aux élus de la majorité, à ceux qui vivent et travaillent aux Antilles. A ceux-là je demande particulièrement de m'aider dans mon action au lieu de me compliquer parfois la tâche. Cet appel, je vous le lance solennellement et vous savez à quoi je fais référence.

La réalité du budget des départements d'outre-mer est un peu différente de la description que vous en avez donnée. Ce budget n'est ni morose ni austère. C'est un budget de fonctionnement d'une petite administration mais, comme vous le savez, l'intervention des ministères techniques est de plus en plus importante dans ce domaine. Je vais vous en donner la mesure budgétaire pour la Martinique. M. Pen sera rassuré, je ne vais pas chiffrer l'effort de la France par Martiniquais, je vais chiffrer ce que représente la présence de l'Etat français en 1979. Toutes dépenses confondues, nous allons dépenser dans votre département 2 300 millions de francs. Les transferts publics sont passés, en Martinique, de 564 millions de francs, en 1970, à 1 400 millions de francs, en 1976; le produit intérieur brut est passé de 1 730 millions de francs, en 1970, à 5 265 millions de francs, en 1977; il a pratiquement triplé en francs constants, ce qui indique que la Martinique a beaucoup progressé et que, si elle traverse actuellement une crise certaine, les solutions existent; nous devrions pouvoir, en quelques années, redresser la barre.

Cet appel que vous m'avez lancé tout à l'heure, à moi-même et au Gouvernement, je crois qu'il faut également le lancer aux Martiniquais qui doivent trouver, en eux-mêmes les moyens de leur adaptation aux difficultés du moment, de leur adaptation à des situations différentes. Les Martiniquais doivent d'abord regarder chez eux ce qui se passe et consentir l'effort nécessaire de reconversion, de travail accru et d'investissements supplémentaires. S'ils le font, le Gouvernement les aidera.

M. Gargar a donné au Sénat une description abusive et caricaturale de la situation. Il ne m'a pas fourni de solution concrète. Ce ne fut, tout au long de son intervention, que : « il n'y a qu'à... », « il n'y aurait qu'à... », « il faudrait que... ». Il serait souhaitable, monsieur le sénateur, que pendant quelque temps vos amis soient, à titre expérimental, au pouvoir à Paris; ainsi pourraient-ils prendre la pleine mesure des difficultés auxquelles nous nous heurtons; ainsi pourriez-vous constater qu'ils n'ont pas la possibilité de faire mieux que nous, bien au contraire.

Il serait souhaitable aussi que les Guadeloupéens expérimentent pendant quelque temps le destin que vous leur préparez sans la France. Un certain nombre de ceux qui sont intervenus aujourd'hui seraient alors plus prudents dans leurs critiques à l'égard du Gouvernement de la France, dont l'action présente certainement des faiblesses, mais qui a fait beaucoup plus pour son outre-mer qu'aucun autre pays du monde n'a jamais fait pour le sien.

M. Louis Virapoullé. Très bien !

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. M. le sénateur Lise, au cours d'une très longue et très complète intervention, a évoqué de nombreux problèmes; je m'efforcerai de répondre à ses questions.

Vous avez demandé, monsieur le sénateur, que le secrétaire d'Etat chargé de l'outre-mer s'efforce d'organiser, avant la présentation de son budget au Parlement, une réunion au cours de laquelle seraient précisées les données de l'action du secrétariat d'Etat et des autres départements ministériels dans les différents domaines techniques où ils interviennent.

Je vous donne mon accord le plus complet, nous organiserons cette réunion. Vous me le rappellerez en temps voulu. Cela permettra peut-être effectivement d'éviter un certain nombre de critiques injustifiées comme celles que j'ai pu entendre ici aujourd'hui.

Vous avez évoqué avec satisfaction la décentralisation de la moitié des crédits du FIDOM. Je crois que c'est une mesure importante, qui représente pour nous un effort considérable d'adaptation et qui n'ira pas sans difficultés. C'est là une preuve de confiance à l'égard des élus des départements d'outre-mer.

Vous avez soulevé le problème important du prix de soutien à la tonne de canne à sucre. La Martinique a indéniablement, monsieur le sénateur, une vocation plus « rhumière » que sucrière. Sa production de sucre n'a cessé de décroître au cours des dernières années pour se stabiliser à 15 000 tonnes environ, ce qui correspond aux besoins du marché local.

La mise en œuvre d'un programme de redressement de l'économie sucrière assorti d'aides importantes de l'Etat n'a pu interrompre le processus de régression pour des causes multiples dont les principales sont l'insuffisance des rendements en sucre — 11,5 pour la Réunion, 9,5 pour la Guadeloupe, 7,5 seulement pour la Martinique — et l'absence d'une volonté commune des industriels de réaliser la restructuration nécessaire.

Le Gouvernement a envoyé au cours des derniers mois des missions d'experts pour analyser cette situation; elles étaient chargées de proposer un certain nombre de mesures. Leur rapport conclut à la nécessité d'un accord de restructuration entre les deux sociétés existantes et à la reconstitution du capital de production par des mesures d'encouragement à la replantation,

à l'amélioration des sols et à l'acquisition de matériel. Parallèlement, des mesures d'encouragement à la reconversion vers d'autres cultures sont prévues pour les exploitations non rentables de canne.

Ces propositions sont à l'étude et, en temps voulu, je vous en donnerai le détail.

En ce qui concerne, enfin, le prix de la canne, il faut bien distinguer les planteurs de canne qui fournissent les distilleries agricoles — il s'agit d'un secteur en extension : 130 000 tonnes de canne — pour lesquels les prix pratiqués semblent suffisamment rémunérateurs, de l'ordre de 145 à 150 francs la tonne, et les planteurs de canne qui approvisionnent les usines à sucre à un prix inférieur, de l'ordre de 110 à 120 francs la tonne. Nous examinons dans le détail cette situation difficile pour y apporter des remèdes.

Vous avez, monsieur le sénateur, longuement évoqué le problème de la banane. Vous vous êtes fait l'écho, à cet égard, des préoccupations de nombreux planteurs, notamment des petits planteurs de la Martinique. Déjà, à l'Assemblée nationale, M. le député Sablé, qui est un spécialiste de ces questions bananières, ainsi que le docteur Petit, qui connaît bien lui-même ce problème, ont évoqué ce sujet.

S'agissant du niveau de la production, il convient d'abord de noter que la Martinique utilise déjà non seulement une part du quota qui est normalement réservé à la Guadeloupe — c'est une difficulté — mais également le quota supplémentaire qui lui est attribué au titre de l'intervention du FORMA, soit 30 000 tonnes.

Il faut veiller, vous l'avez dit, monsieur le sénateur, à ce que la Martinique ne s'engage pas d'une façon irréversible dans la surproduction. La Guadeloupe n'a pas atteint son quota. Mais elle y parviendra, je pense, dans les années qui viennent, en dépit de quelques difficultés. La Martinique, elle, l'a largement dépassé. Il faut inciter, je crois, les producteurs martiniquais à diversifier leurs productions, ainsi que vous l'avez vous-même indiqué, monsieur le sénateur.

Il faut également tenir compte, c'est un deuxième aspect des choses, de la situation conjoncturelle. Cette année, la Martinique a enregistré une production particulièrement élevée. Le Gouvernement est sensible aux difficultés que cela crée, et s'il ne peut pas vous encourager à poursuivre dans la voie de la production d'excédents durables et exagérés, il va cette année, sur décision du Premier ministre, autoriser la Martinique à obtenir du FORMA, l'aide nécessaire pour 15 000 tonnes supplémentaires. Il restera donc, sur le quota de 50 000 tonnes éligible au FORMA, 5 000 tonnes disponibles pour la Guadeloupe dans l'hypothèse où celle-ci atteindrait son quota. Ne dit-on pas qu'elle est à la veille d'y parvenir ? Il va de soi que si ce n'était pas le cas ou si le besoin s'en faisait sentir, la Martinique serait autorisée à utiliser les moyens supplémentaires dont nous pourrions disposer. Le Gouvernement, en s'engageant dans cette voie, répond, je crois, très largement à l'attente des producteurs.

Vous avez évoqué longuement le problème de l'intégration des départements à la Communauté économique européenne. Le mémorandum qui va, à ma demande, être déposé auprès de la commission de Bruxelles dans les tous prochains jours et qui se fonde sur l'arrêt récent de la Cour de justice reconnaissant l'applicabilité de plein droit des dispositions du traité de Rome et du droit dérivé aux départements d'outre-mer comportera notamment l'application intégrale du FEOGA-garantie à tous les règlements de politique agricole commune, avec toutes les adaptations reconnues nécessaires par la Cour de justice en raison de la spécificité des départements d'outre-mer — en particulier la ventilation des prélèvements.

En ce qui concerne le FEOGA-orientation, ce mémorandum prévoira l'amélioration et l'assouplissement des critères d'application des directives communautaires, notamment de celles qui sont relatives aux créations d'exploitations agricoles. Je crois avoir ainsi répondu largement à vos préoccupations.

La participation du FEOGA-orientation à un programme chiffré est prévue pour sept ans : vulgarisation agricole, irrigation d'infrastructures rurales, réforme foncière, amélioration des sols et reboisement. La contribution du FEOGA à ces opérations serait de l'ordre de 50 p. 100.

Enfin, monsieur le sénateur, en ce qui concerne l'accord de Lomé II, le maintien de la clause de sauvegarde sera prévu ainsi que la préférence communautaire, la reconduction des trois protocoles d'accord sur le sucre, la banane et le rhum et la liberté pour la Communauté européenne de prendre toute mesure contingente ou tarifaire à l'égard des échanges DOM-ACP.

Vous avez évoqué aussi — et je n'y reviendrai que rapidement — le problème de la pêche en Martinique.

D'abord, des aides directes ont été accordées pour des montants importants en 1978 : 1 500 000 francs par le FIDOM, 330 000 francs par la marine marchande ; en outre, une subvention de 560 000 francs a été accordée par la marine marchande comme compensation à la hausse des prix du carburant.

Ces aides financent diverses actions en cours ou qui vont être engagées, tels le remplacement des canots traditionnels par des embarcations en plastique à moteur intérieur — la mise en service d'une trentaine de bateaux de ce genre est prévue pour 1980 — la constitution d'une flotille artisanale — l'armement coopératif maritime a reçu une subvention de 420 000 francs pour l'acquisition de huit bateaux — et l'équipement de ports de pêche.

Ensuite, des aides indirectes à la pêche sont accordées en matière de recherche scientifique et technique par l'intermédiaire de la caisse de crédit maritime mutuel.

Enfin, le F.I.O.M. — fonds d'intervention et d'organisation des marchés des produits de la pêche maritime et de la conchyliculture — va être étendu aux départements d'outre-mer. Il apportera une aide substantielle pour la commercialisation : installation de chambres froides, construction de halles à poissons, fourniture de camionnettes isothermiques, etc.

D'ores et déjà, les départements d'outre-mer ont bénéficié du concours des fonds communautaires. M. Valcin, ainsi que plusieurs autres sénateurs, sont intervenus à ce sujet auprès de moi. Je vais vous donner le détail des moyens qui ont été mobilisés.

En dehors des interventions du FEOGA — garantie pour le sucre, l'ananas et le tabac, les fonds communautaires ont apporté, depuis 1975, aux départements d'outre-mer : au titre du troisième fonds européen de développement, 120 millions de francs, au titre du quatrième fonds européen de développement, 43 millions de francs, au titre du FEDER, 40 millions de francs, au titre du fonds social, 120 millions de francs, et au titre du FEOGA — orientation — qui est d'application récente — 27 millions de francs.

M. Virapoullé a exposé les problèmes de la Réunion dans une très belle intervention que j'ai beaucoup appréciée. Je crois qu'il a fait preuve d'une très grande indulgence en déclarant que je connaissais parfaitement les problèmes de la Réunion. C'est faux : je les découvre et je m'efforce de les analyser dans le détail. Votre très long et très complet exposé, monsieur le sénateur, me sera d'une aide précieuse.

Vous l'avez dit, monsieur le sénateur, et je partage votre sentiment : l'essentiel reste à faire. J'y travaille, vous le savez, comme le savent les populations d'outre-mer.

Vous avez rappelé tout à l'heure que j'ai suivi dans la foule l'important voyage du chef du Gouvernement. J'ai eu la joie, à plusieurs reprises, de constater que la population réunionnaise me connaissait et qu'elle appréciait mon action. Cela m'a été d'un grand réconfort. Or nous avons peu d'occasions d'être réconfortés dans l'action difficile et ingrate que nous menons. Ce voyage à la Réunion a été pour moi une source d'encouragements.

Vous m'avez donné, monsieur Virapoullé, un certain nombre de conseils que je juge importants et que je suivrai pour l'essentiel.

Vous m'avez conseillé, par exemple, d'engager la lutte contre ces minorités qui possèdent encore outre-mer d'importants privilèges sur lesquels s'appuie souvent le pouvoir politique. Vous m'avez demandé de lutter contre tous ces blocages administratifs, qui constituent quelquefois un obstacle au développement.

Vous avez évoqué très longuement un certain nombre de problèmes techniques. Avec MM. Valcin et Lise, vous avez parlé, par exemple, de la couverture sociale des artisans, commerçants et des membres des professions libérales.

Vous savez qu'une table ronde se réunit jeudi prochain au ministère de la santé avec les représentants des catégories professionnelles concernées pour la Réunion. Une conférence semblable se tiendra ultérieurement avec les représentants des Antilles et de la Guyane. Immédiatement après, le Gouvernement prendra sa décision. A mon avis, vous aurez satisfaction rapidement. En tout cas, je fais le maximum pour qu'il en soit ainsi. Vous savez que nous ne sommes pas encore parvenus à un accord avec les représentants de tous les départements ; mais il semble que nous sommes à la veille d'y arriver.

Vous avez évoqué le problème des migrations. Je répéterai à ce sujet que je suis convaincu qu'il faut donner à nos jeunes compatriotes la possibilité effective de s'engager dans la vie professionnelle métropolitaine, et je crois qu'il ne faut pas sous-estimer, compte tenu du nombre de jeunes qui sont concernés, les chances réelles d'insertion dont dispose le marché métropolitain de l'emploi. Nous allons donc revoir de près près les rapports entre le Bumidom et l'Agence nationale pour l'emploi.

Nous allons nous efforcer, notamment pour les candidats réunionnais à la migration, d'améliorer les conditions de prospection de l'emploi et d'aboutir à des affectations plus rapides et plus sûres.

Vous avez émis un certain nombre d'idées que je crois intéressantes, bien que hardies, en ce qui concerne, notamment, une éventuelle migration de Réunionnais au Brésil. Je dois vous dire que les primes de transfert jusqu'à maintenant ne sont pas appliquées à l'intérieur des départements d'outre-mer, mais qu'elles pourraient l'être en ce qui concerne les départs de jeunes de départements d'outre-mer vers des pays étrangers. Nous allons étudier, sur votre proposition, cette importante question.

Monsieur le sénateur Virapoullé, vous avez évoqué le problème de l'installation de la Banque populaire à la Réunion. A cet égard, vous le savez, les responsables du circuit des Banques populaires ont déjà étudié leur implantation aux Antilles. Il convient de réaliser la même opération pour la Réunion. Il est évident que certains problèmes techniques doivent être surmontés, mais il va de soi — et je vais y veiller — que la démarche faite pour les Antilles doit aussi être entreprise pour la Réunion dans les conditions les plus rapides et les plus efficaces.

Vous avez également soulevé le problème de la rémunération des planteurs sur la base du quota A. C'est un problème technique. Cependant je suis très sensible aux arguments que vous avez développés. Un certain nombre d'entreprises vont effectivement excéder le quota A. Garantir la rémunération des activités sucrières, sucre et canne, à un prix maximum au-delà du quota A pose évidemment un problème particulier, car cette mesure irait à l'encontre du jeu des mécanismes qui régissent la production de sucre. Mais il faut étudier cette question, car la Réunion va vraisemblablement cette année vers son record absolu de production, vous l'avez dit vous-même. Aussi, dans le cadre de la relance de l'industrie sucrière, le secrétariat d'Etat s'attachera-t-il, en liaison avec le ministère de l'agriculture, à trouver la solution que vous souhaitez, afin d'éviter les conséquences fâcheuses des excédents de production sur le niveau des prix.

Telles sont, monsieur le sénateur, pour l'essentiel, les réponses que je peux vous fournir aujourd'hui. Votre exposé, très vaste, pose de nombreuses autres questions. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

A M. Belin qui a évoqué les problèmes de la Guyane, je répondrai que nous travaillons en ce moment très énergiquement à la mise à jour du plan vert. La mission qui s'est rendue sur place a étudié de très près ce qu'il était possible de faire pour accélérer ces réalisations et les adapter. L'exploitation du bois d'œuvre dans la forêt s'étend d'ailleurs dans des conditions satisfaisantes, grâce à des entreprises moyennes réparties en deux pôles autour de Cayenne et de Saint-Laurent-du-Maroni. La production atteindra rapidement 250 000 tonnes et, vers 1983, elle s'élèvera à 400 000 tonnes. C'est dire que sur ce point nous tenons nos objectifs.

La mission, après étude, va s'efforcer de me rendre compte des actions nécessaires pour le renforcement des infrastructures dont, effectivement, vous avez dit, comme moi, qu'elles conditionnent la réussite de l'implantation de ces entreprises. Il y a notamment un certain nombre de créations portuaires à confirmer qui sont indispensables à la réussite du plan vert.

Le plan de développement agricole de la Guyane dans ce secteur a bien réussi puisqu'en deux ans — 1976 et 1977 — quarante-sept exploitations agricoles ont déjà été créées, 1 100 hectares déforestés, 800 hectares plantés en arbres ; le cheptel s'est accru de 1 000 têtes ; plusieurs coopératives se sont créées. Il est impossible de dire que le plan ne chemine pas au rythme nécessaire. Il s'agit de relancer, d'encourager, mais nous en sommes à la phase pionnière du plan. Il faut maintenant, après avoir souligné le dynamisme de ceux qui ont expérimenté le développement de la Guyane, s'attacher à étendre largement cet effort.

M. le sénateur Repiquet a évoqué un certain nombre de problèmes dont nous avons déjà parlé, et notamment le problème des communications aériennes.

Pour la Réunion, les choses cheminent bien. Le voyage de M. le ministre des transports a permis de clarifier la situation et de préparer un certain nombre de décisions positives.

Le développement touristique, notamment le thermalisme, paraît être pour la Réunion un atout important. Nous allons étudier avec le ministère chargé du tourisme les voies d'un effort renouvelé en 1979-1980 pour développer le tourisme à la Réunion. C'est un dossier intéressant, mais difficile, auquel je vais consacrer beaucoup d'attention.

Nous allons étudier vos idées en matière de plantation d'arbres. Elles me paraissent pleine de promesses. Elles sont difficiles à mettre en œuvre, mais intéressantes.

Je vous répondrai sur ce point que nous tenons le plus grand compte de vos observations en ce qui concerne la restructuration de l'industrie sucrière, notamment en matière de transport de la canne qui nécessite des adaptations. Comme vous, je pense que les ressources de la mer sont l'une des chances de l'outremer français, notamment de la Réunion. Nous nous attachons à mettre en place, sur le terrain, les moyens indispensables.

M. le sénateur Henry a fait — il l'a dit lui-même — une intervention qui se situait essentiellement au plan politique. C'est sur ce plan que je vais brièvement, mais nettement, lui répondre.

Je vous demande, monsieur le sénateur, de ne pas me faire un procès d'intention. C'est vrai, lorsque je suis allé à Mayotte, j'ai décrit à vos compatriotes toutes les difficultés de la départementalisation. Je leur ai dit que Mayotte ne me paraissait pas répondre actuellement aux critères auxquels s'attache normalement l'existence d'un département français. Après avoir fait mon devoir de vérité et d'honnêteté à votre égard et à l'égard de vos compatriotes, je vous ai dit qu'en ce qui me concerne, très sensible à l'attachement que manifestaient les Mahorais à la France, je défendrais auprès du Gouvernement et du Parlement la voie que vous choisiriez. Si donc vous décidez, le moment venu, de devenir un département français, rien ne s'y opposera. Mais veillez à ne pas commettre, par votre faute, ce qui a pu se passer dans d'autres départements par la faute — c'est M. Pen qui le dit — d'autres responsables.

Il faut bien réfléchir. Peut-être aurait-il été souhaitable de vous donner le temps de le faire. C'est dans cet esprit que je vous propose d'envoyer sur place un certain nombre de représentants du Sénat et de l'Assemblée nationale. Mais il est clair, monsieur le sénateur Henry, qu'en ce qui me concerne, je suis aussi attaché que vous à la présence de Mayotte dans la France, dans la République, et cela sans réserve. Si, pour y parvenir, vous estimez que démocratiquement il n'y a qu'une seule voie possible, celle de la départementalisation, nous nous efforçons, à la suite des missions parlementaires qui se rendront sur place, d'adapter, ainsi que l'article 73 de la Constitution nous le permet, ce statut départemental à la réalité mahoraise, qui est, comme vous le savez, particulière et qui nécessitera beaucoup d'aménagements.

Il est clair que le plan de développement à long terme que nous étudions ensemble, et qui conditionne votre avenir, sera l'une des bases de la transformation de Mayotte et de son adaptation progressive — il le faudra — aux objectifs que vous avez fixés et qui sont d'ailleurs ceux de la France.

Il doit être clair aussi, monsieur le sénateur, qu'à Mayotte comme ailleurs, les intérêts économiques qui constitueraient pour nous une découverte de situation abusive seraient traités comme partout outre-mer. Nous les détruirions, et cela d'autant plus que Mayotte aurait choisi d'être un département français. Je sais que cela aussi correspond à vos aspirations et à celles de la population mahoraise. Soyez donc assuré, monsieur le sénateur, qu'il n'y a pas d'équivoque entre nous.

Le moment venu, avec l'aide du Parlement, Mayotte choisira son destin et la France respectera cette décision.

Monsieur le sénateur Pen, il y a toujours un problème dans nos relations. Elles sont cordiales dans l'intimité, mais vous vous croyez obligé de bâtir votre popularité en injuriant le Gouvernement et son secrétaire d'Etat à cette tribune. Permettez-moi de vous dire que ce n'est pas une bonne pratique à l'égard d'un secrétaire d'Etat qui s'efforce, depuis qu'il a reçu cette fonction, de trouver une réponse à vos problèmes, sans amener la représentation du peuple, dont vous faites partie ici, à se déjuger. Nous sommes conscients, et le Gouvernement également, qu'il est nécessaire de donner à Saint-Pierre-et-Miquelon un dispositif statutaire qui lui permette de tirer parti de la France, de ses possibilités qui sont exigües, nous le savons, mais qui existent, sans avoir toutes les charges que par ailleurs vous évoquez.

Nous n'avons pas encore trouvé cette réponse. Peut-être le Parlement contribuera-t-il à cette recherche et nous apportera-t-il, lui-même, la solution. Nous avons évoqué, ensemble, cette perspective. A cet égard, il existe, je crois, une voie. Je suis persuadé, qu'avec moi, vous saurez la trouver. Mais, de grâce, monsieur le sénateur, ne vous croyez pas obligé de faire peser sur le Gouvernement, sur son secrétaire d'Etat, la cause de toutes vos épreuves. J'ai simplement voulu dire, sans équivoque, ce qu'était réellement l'effort de l'Etat, chez vous, dans votre département, pour que vous ayez pleinement conscience, vous et vos compatriotes, que vous n'êtes pas abandonnés par la France.

Nous sommes conscients des services que dans l'histoire ils ont rendu à notre pays, nous leur en sommes reconnaissants, et nous faisons les efforts qui nous incombent.

Autre point précis, vous avez beaucoup critiqué les résultats de la table ronde que nous avons tenue. Monsieur Pen, on ne peut pas dire que ces résultats n'aient pas été positifs. Parmi les nombreuses mesures dont le bilan a été dressé, on peut noter, en ce qui concerne les infrastructures, pour se limiter à cela, la fin des études et le lancement l'appel d'offres pour la nouvelle piste de l'aérodrome, fin 1979 ; l'achèvement des études et le lancement d'appel d'offres pour la construction d'un quai en eau profonde, fin 1979 ; la mise au point d'un financement du cargo postal pour lequel la marine marchande accordera une aide de 10 millions de francs, le FIDOM une de 1,85 million de francs, le complément étant assuré par un prêt bonifié du crédit naval pour 13,8 millions de francs et un autofinancement de 3 millions de francs ; la subvention de 1,2 million de francs du ministère de l'éducation en faveur des constructions scolaires du premier degré ; la mise en route des études relatives au développement de l'artisanat — travail du bois, imprimerie, blanchisserie — la mise en route des procédures concernant la création d'un casino et d'un parc naturel.

Si vous imaginez, après cela, que cette table ronde n'a pas débouché sur des décisions positives, je ne sais vraiment plus ce qu'il faut faire pour vous satisfaire. Je m'efforcerais quand même de continuer à travailler pour Saint-Pierre-et-Miquelon, mais je vous demande de penser que je suis un homme comme vous. Alors, ne me découragez pas, monsieur le sénateur, car si un jour, par votre faute, je décidais de ne plus jamais me rendre dans votre département, je ne le ferais plus. Si je m'y rends pour continuer à travailler avec vous, avec les élus locaux, avec toutes les populations, c'est parce que je suis convaincu que les propos très durs que vous avez tenus à cette tribune à l'égard de votre secrétaire d'Etat ne correspondent pas à votre pensée et parce que, j'en suis profondément persuadé, vous n'êtes pas suivi pour autant par la majorité de votre population.

M. le sénateur Pasqua, clôturant la liste des orateurs inscrits, a évoqué, bien sûr, les difficultés auxquelles le Gouvernement avait à faire face dans l'outre-mer. Je voudrais, monsieur le sénateur, solliciter d'abord votre indulgence. N'oubliez pas que, pour la première fois dans un gouvernement non dirigé par un Premier ministre RPR, il y a un secrétaire d'Etat chargé des DOM-TOM non RPR. Je ne peux pas être considéré, par conséquent, comme le responsable de tout ce qui n'a pas été fait depuis vingt ans par le parti auquel vous appartenez. Je m'efforce de réparer les erreurs, je m'efforce d'adapter ce qui peut l'être, mais, de grâce, ne me faites pas porter la responsabilité de tout ce qui n'a pas été fait ou de ce qui a été mal fait depuis des années. Je vous sais trop honnête pour imaginer un instant que vous ne reconnaissez pas le bien-fondé de ma position.

Vous m'avez posé six questions auxquelles je crois avoir répondu très largement en m'adressant aux sénateurs de l'outre-mer qui m'avaient interrogé avant vous. Sur les solutions précises que vous avez proposées, je vous dirai très clairement que, pour la plupart d'entre elles, il ne me sera pas possible de vous donner entièrement satisfaction. Sur le plan moral, je peux vous dire que le Gouvernement est bien décidé à aller dans la direction que vous souhaitez, mais sur le plan de l'honnêteté — et là aussi je vous sais trop honnête pour imaginer un instant que vous ne me comprendrez pas — je ne me laisserai jamais aller à faire des promesses que je juge démagogiques et que le Gouvernement de la France ne serait pas en mesure de tenir.

Vous le savez, monsieur le sénateur Pasqua, moi aussi j'ai été et je demeure profondément gaulliste. C'est parce que j'ai trop d'estime pour le mouvement gaulliste que je ne puis, aujourd'hui, vous répondre qu'il m'est possible de vous donner tout ce que vous me demandez. Vous le savez, d'ailleurs, et c'est pourquoi vous m'avez posé ces questions.

Je me suis efforcé de répondre de mon mieux à l'attente des populations et des élus de l'outre-mer qui se sont adressés à moi aujourd'hui. Ne pensez tout de même pas que tout est possible, et que tout est possible tout de suite. On peut, bien sûr, beaucoup demander dans l'espoir de recevoir un peu. C'est ce que font les représentants de l'outre-mer, mais il ne faut tout de même pas trop demander.

Telles sont, mesdames, messieurs les sénateurs, les brèves réponses que je voulais vous apporter à l'issue de ce long débat sur les départements d'outre-mer. Soyez sûrs que, sur les points où je n'ai pu vous apporter de réponse, mes collaborateurs et moi-même avons soigneusement noté vos questions et vos observations. Soyez sûrs que rien de ce qui a été dit ici ne sera perdu.

Pour le secrétaire d'Etat chargé de l'outre-mer, entendre les élus du peuple — particulièrement ceux qui ont votre expérience — parler de leurs problèmes et de leurs espérances est non seulement une règle, mais un encouragement. Ce fut le cas aujourd'hui.

Je vous remercie de tout ce que vous m'avez apporté et je vous assure du fond du cœur que je continuerai à travailler dans la voie que le Premier ministre m'a tracée et qui est conforme, vous le savez, à l'essentiel de vos aspirations. (*Applaudissements sur les travées de l'UCDP et à droite.*)

M. Albert Pen. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Pen.

M. Albert Pen. Monsieur le secrétaire d'Etat, je n'ai pas le sentiment de vous avoir, comme vous l'avez dit, injurié et j'en prends à témoin mes collègues. Je n'ai peut-être pas le langage que l'on attend d'un membre de la Haute Assemblée et je vous prie d'excuser ma franchise et le caractère direct, peut-être, de mes propos, mais, en tout cas, mon intention n'était nullement de vous injurier.

Ce qui s'est passé, c'est que j'ai été profondément heurté — et avec moi tous mes compatriotes, croyez-le bien — par le calcul auquel vous vous êtes livré. Vous avez dit que vous n'aviez pas chiffré le coût d'un Saint-Pierrais; mais diviser le total de l'aide apportée par le nombre d'habitants, ce n'est pas à calculer ce que coûte un Saint-Pierrais? C'est ainsi que vous vous êtes exprimé et ce n'est d'ailleurs pas la première fois. A plusieurs reprises, un tel calcul a déjà été fait. Voilà ce que je voulais vous dire.

Puisque vous avez promis de nous visiter, monsieur le secrétaire d'Etat, je serai heureux de vous recevoir comme je l'ai déjà fait au mois de février.

Quoi qu'il en soit, je vous remercie de vous soucier de ma représentativité. M. Stirn l'avait fait avant vous. Tous les gouvernements successifs, d'ailleurs, ont également douté de cette représentativité. Je vous rappelle tout de même que je suis élu au suffrage universel depuis 1964.

M. Gérard Minvielle. Très bien !

M. Louis Virapoullé. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Virapoullé.

M. Louis Virapoullé. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous venez de me donner des réponses que je considère comme très importantes. En effet, vous avez déclaré dans cet hémicycle, devant tous mes collègues sénateurs, que vous tiendriez compte des conseils que je vous ai donnés. C'est donc une marque de confiance et, croyez-moi, je saurai de mon côté vous témoigner la même confiance.

Combien j'ai été heureux de vous entendre dire que vous n'étiez pas ici pour faire de la démagogie! Combien je suis heureux également de souligner — car j'ai toujours l'habitude de dire ce que je pense, n'étant pas ici pour me défendre mais pour défendre la population de la Réunion — l'œuvre accomplie, au cours des années qui viennent de s'écouler, en faveur des quatre départements d'outre-mer. L'opinion publique doit savoir, même s'il est vrai qu'il reste encore de nombreux problèmes et que l'essentiel reste encore à faire, que cette œuvre est remarquable.

Il est de mon devoir de souligner que le président de la République, qui m'avait fait certaines promesses lorsqu'il m'avait reçu personnellement dans le secret de son cabinet, a tenu ces promesses.

Voici les mesures qui ont été prises.

La première concerne l'allocation de logement à caractère familial dont les départements d'outre-mer n'avaient pu bénéficier pendant de très nombreuses années. La deuxième concerne l'octroi de l'allocation de logement à caractère social qui, elle, est née, monsieur le président, dans l'enceinte du Sénat. La troisième a trait à l'aide personnalisée au logement. Le Gouvernement, pour la troisième fois et avec l'accord du Sénat, a en effet accordé aux quatre départements d'outre-mer cette aide importante. Ajoutons encore les allocations post-natales et prénatales et, enfin, l'indemnité viagère de départ qui va permettre aux agriculteurs âgés de quitter leur exploitation.

Je voudrais, monsieur le secrétaire d'Etat, si tant est que je puisse me le permettre, vous inciter à nous faire deux promesses. Vous croyez, je le sais, en l'agriculture des départements d'outre-mer. Dès lors, les textes concernant les groupements fonciers

agricoles seront-ils bientôt applicables? C'est en effet une question importante. Par ailleurs, puisque les vieux agriculteurs vont maintenant partir, les jeunes agriculteurs vont-ils bénéficier des primes d'installation? Telles sont les deux promesses que je voudrais vous inciter à nous faire.

De mon côté, je vous ai promis de vous apporter mon appui, monsieur le secrétaire d'Etat. Mais, bien sûr, lorsque nous ne serons pas d'accord sur certains points, comptez sur moi, je vous le dirai avec toute l'objectivité qui est la mienne. Vous avez déjà fait preuve, en tout cas, d'un courage extraordinaire. Il n'est pas facile, et il faut que tout le monde le comprenne, de gérer, si je puis dire, les « affaires » de l'outre-mer français. Mais, dans cet hémicycle, il y a toujours eu, de la part de tous les membres de la majorité, accord pour vous apporter un consensus en ce qui concerne la solution de toutes ces difficultés. Soyez-en persuadé, ce consensus existera; la majorité dans son ensemble, bien que chacun ait exprimé ses difficultés propres, vous entendra. (*Applaudissements sur les travées de l'UCDF et à droite.*)

M. Charles Pasqua. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Pasqua pour répondre à M. le secrétaire d'Etat.

M. Charles Pasqua. Je ne veux pas allonger le débat et n'ai nullement l'intention d'engager une polémique avec le Gouvernement, encore moins avec M. Dijoud que je connais bien depuis longtemps et pour qui j'ai de l'estime. Cela dit, je suis un peu étonné qu'il considère comme des propositions démagogiques ce qui, dans le libre jeu du système parlementaire, fait partie des prérogatives des représentants du peuple.

M. Dijoud représente le Gouvernement. Je ne le prends ni pour le Premier ministre, ni pour le ministre du budget, je sais parfaitement qu'il n'est pas, à lui tout seul, maître de la politique qui est conduite outre-mer mais il en est solidaire et il est, ici, le représentant de cette politique.

J'ajouterai que, dans l'ensemble, cette politique a notre soutien; mais il est de notre droit le plus absolu de faire des critiques et de présenter des propositions.

En outre, M. le secrétaire d'Etat me demande de ne pas faire porter au premier secrétaire d'Etat non RPR chargé des départements d'outre-mer depuis longtemps la responsabilité des erreurs qui auraient été commises antérieurement dans la gestion de ce département ministériel. Je considère, et je ne suis pas le seul, que le bilan de l'action de la France dans les départements et territoires d'outre-mer, non seulement depuis l'avènement de la V^e République mais même auparavant, depuis 1946, est extrêmement positif. Comme en toute œuvre humaine, sans doute quelques erreurs ont-elles pu être commises. Je ne les avais pas décelées, M. Dijoud non plus lorsqu'en sa qualité de parlementaire il appartenait à cette majorité et qu'il soutenait le Gouvernement de l'époque.

Cela étant, je n'attendais pas de M. Dijoud des réponses précises — qu'il ne pouvait me donner, d'ailleurs — sur les six points que j'avais présentés et qui ne me paraissent en aucun cas constituer des propositions démagogiques mais correspondre à la nécessité du moment. Le moment est en effet venu, j'en suis persuadé, de franchir une nouvelle étape. Nous avons fait beaucoup pour les départements et territoires d'outre-mer, c'est vrai, mais il reste encore beaucoup à faire. C'est l'expression de cette volonté que j'attendais de M. le secrétaire d'Etat. J'espérais qu'elle serait plus ferme et que, dans le même temps, on ne ferait pas reproche aux élus du mouvement auquel j'appartiens, originaires de ces départements, de compliquer la vie du secrétaire d'Etat. Naturellement, je ne pouvais laisser passer ces reproches sans répondre.

Monsieur le président, sans vouloir alourdir les débats du Sénat, je sollicite, au nom de mon groupe, avant le scrutin, une suspension de séance d'une dizaine de minutes. (*Applaudissements sur les travées du RPR.*)

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. J'indiquerai d'abord à M. le sénateur Pen que, lorsque je parlais tout à l'heure de propos injurieux qu'il aurait tenus vis-à-vis du Gouvernement, je ne faisais pas allusion à ceux qu'il a prononcés ici, mais à ceux qu'il adresse très régulièrement au secrétaire d'Etat dans d'autres interventions. Mais je ne lui en garde pas rigueur.

Ce que je vous demande, monsieur le sénateur, c'est d'essayer de mieux mesurer les efforts que j'ai accomplis à la fois pour adapter le statut des Saint-Pierrais à vos aspirations et aux réalités

de Saint-Pierre, et pour vous apporter enfin des moyens financiers, à la suite de promesses qui vous ont été faites dans le passé sans aucune référence aux conditions dans lesquelles elles seraient exécutées.

Monsieur Pasqua, pas un instant je n'ai prétendu que vos propositions étaient démagogiques. J'ai dit que si j'y répondais positivement, c'est alors que je ferai, moi, des promesses démagogiques et je ne veux pas en faire.

Je sais, mieux que personne, ce qui a été fait dans le passé, mais je ne veux pas porter à la fois la responsabilité des critiques qui ont été émises sur le passé — car le présent est tout de même le résultat du passé — et la responsabilité d'un avenir que je ne saurais décrire comme parfaitement rose pour vous faire plaisir, alors que je sais, moi, qu'il sera de toute façon difficile. Je ne veux pas encourir le reproche qu'évoquait tout à l'heure, à très juste titre, M. Valcin, de ne pas m'attacher aux réalités du présent.

La tâche du secrétaire d'Etat devient impossible si les parlementaires de la majorité ne comprennent pas qu'ils ont pour devoir non seulement de défendre l'effort qui a été accompli par la France, avec le soutien de sa majorité, dans l'outre-mer, mais également d'épauler le secrétaire d'Etat qui n'a pour seule règle de vie et d'action que de poursuivre les efforts déjà engagés dans la même direction, avec des moyens quelquefois accrus, mais avec les mêmes difficultés.

Cela devrait inspirer les réflexions auxquelles M. Pasqua va maintenant se livrer. Je lui demande de mesurer clairement la fidélité qui a été la mienne, pendant des années, à la politique qui fut conduite, dans l'outre-mer, par les gouvernements gaullistes. J'attends maintenant la même fidélité envers la même politique, conduite par un autre Gouvernement dont je suis solidaire. (*Applaudissements sur les travées de l'UCDP et à droite.*)

M. le président. Une suspension de séance a été demandée par le groupe du rassemblement pour la République.

Il n'y a pas d'opposition ?

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures quarante minutes, est reprise à dix-neuf heures cinquante-cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

Nous allons examiner les crédits concernant les départements d'outre-mer et figurant aux états B et C ainsi que l'article 76 bis.

ETAT B

M. le président. « Titre III, moins 97 812 417 francs ».

La parole est à M. Boucheny.

M. Serge Boucheny. Monsieur le secrétaire d'Etat, notre ami M. Marcel Gargar a, dans une brillante intervention, fait le bilan de votre politique dans les départements d'outre-mer. Il a parlé de la situation difficile de la population, des problèmes relatifs à l'économie, des problèmes politiques qui se posent dans ces départements et il a énoncé les solutions que préconisent les démocrates de ces territoires.

Mais notre ami M. Marcel Gargar n'a pas été le seul à évoquer ces questions et nous devons remarquer que tous les orateurs ont marqué l'insuffisance de votre action dans les départements d'outre-mer. Certains ont parlé de « cautère sur une jambe de bois », d'autres de « saupoudrage ».

Nous avons trop peu de temps, monsieur le secrétaire d'Etat, dans cette discussion budgétaire, pour nous exprimer pleinement — il ne faut pas nous le reprocher — qu'il s'agisse des territoires d'outre-mer ou des départements d'outre-mer.

Nous avons voulu, en laissant notre ami M. Gargar s'exprimer sur ces questions, parce qu'il les connaît bien, parce qu'il vit dans ces territoires, que la voix de ces populations soit directement entendue.

Nous ne voterons pas votre budget et nous sommes confortés dans notre opinion par le fait que le débat a été aussi un constat de la situation de misère et de sous-développement qui règne dans les départements et territoires d'outre-mer.

Nous devons constater que, dans votre politique, les actes n'accompagnent pas les paroles généreuses. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre votre budget. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Pasqua.

M. Charles Pasqua. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous considérons que le rôle de la France dans les départements et territoires d'outre-mer est capital non seulement pour le prestige et la renommée de notre pays, mais également pour le bien-être de leurs populations.

Tout ce que notre pays a réalisé outre-mer, bien que ce soit naturellement imparfait, comme toute œuvre humaine, peut être porté largement au crédit de l'action de la majorité. D'ailleurs, pour se rendre compte de ce qui attendrait les départements et territoires d'outre-mer si, d'aventure, ils n'appartenaient plus à la République française, il suffit de jeter un coup d'œil rapide sur les Etats situés à proximité.

M. le secrétaire d'Etat a fait appel à la majorité en lui demandant de le suivre. En ce qui nous concerne, je tiens à rappeler que, si nous avons pour habitude de soutenir loyalement le Gouvernement, on ne peut pas nous demander de lui apporter un soutien inconditionnel, les yeux fermés. Il est tout à fait normal, en effet, que nous émettions des propositions, que nous formulions des critiques ou des réserves.

Nous estimons — je rappelle ce que je disais au cours de mon intervention précédente — que le moment est venu pour la France de faire franchir à ces départements une nouvelle étape et qu'à l'égalité des devoirs, qui a été pendant longtemps la règle, doit maintenant succéder l'égalité des droits.

Je connais parfaitement, car nous avons pendant longtemps assumé la responsabilité du gouvernement de la France, les limites de l'action gouvernementale et des possibilités budgétaires. Je n'attendais donc pas, ce soir, un engagement définitif et précis que, de toute façon, M. le secrétaire d'Etat n'aurait pas été en mesure de nous donner. Ce que je souhaitais, c'est une déclaration d'intention ferme par laquelle il indique que c'est bien dans cette direction que le Gouvernement est décidé à s'orienter en tenant compte des propositions de la majorité, notamment de celles du rassemblement pour la République.

Si nous avons cette assurance, monsieur le secrétaire d'Etat, notre groupe tout entier vous apportera le soutien de ses voix et votera votre budget. Dans le cas contraire, à mon grand regret, nous ne pourrions pas vous apporter notre soutien.

M. Adolphe Chauvin. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Chauvin.

M. Adolphe Chauvin. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, je suis toujours assez choqué lorsque j'entends un membre du groupe communiste critiquer, comme cela vient de se produire, l'action de la France dans les départements et territoires d'outre-mer.

Vous avez dit, monsieur Boucheny, que M. Gargar était originaire d'un de ces départements. Pour le métropolitain que je suis, cela a été une très grande joie d'entendre les différents intervenants — bien que les uns et les autres aient émis des critiques — reconnaître unanimement, à l'exception de M. Gargar, l'œuvre accomplie par la France dans les départements et les territoires d'outre-mer.

Monsieur le secrétaire d'Etat, mon groupe — vous le savez, je vous l'ai déjà dit — admire beaucoup l'action que vous menez et l'esprit dans lequel vous la menez. Chacun ici reconnaît qu'un effort énorme a été accompli ces vingt dernières années. Mais chacun s'est rendu compte également qu'il était nécessaire d'être à l'écoute des besoins de ces populations et d'aller de l'avant.

Or ce qui frappe quand je vous entends, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est d'abord votre enthousiasme, votre passion pour ce que vous faites et votre souci des populations dont vous avez la charge.

C'est la raison pour laquelle je suis très heureux qu'un scrutin public intervienne et que la majorité du Sénat ait l'occasion de manifester le soutien total qu'elle vous apporte.

Mes chers collègues, depuis vingt ans, ce qui a été accompli l'a été par les membres de la majorité ; l'opposition n'a jamais rien fait.

Par conséquent, malgré quelques petites divergences et bien que vous souhaitiez que davantage soit fait — nous le souhaitons tous — il n'est pas concevable, puisque rien sur ce sujet ne sépare les membres de la majorité, qu'une unanimité ne se manifeste pas pour apporter à ces populations notre soutien le plus total. (*Applaudissements sur les travées de l'UCDP, au centre et à droite.*)

M. Paul Guillard. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Guillard.

M. Paul Guillard. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai eu l'heureuse occasion, il y a quelques années, au cours d'une mission de la commission des lois de visiter tous les départements et territoires d'outre-mer.

Comme tous mes collègues, j'ai été très heureusement surpris de la qualité de l'accueil et de la sympathie des populations à l'égard des membres du Sénat. Nous en avons tous gardé un souvenir inoubliable. J'en apporte la preuve aujourd'hui en assistant et en prenant part à ce débat.

Je tiens à dire, ayant été très frappé par l'œuvre entreprise par la France, que le groupe de l'union des républicains et des indépendants, unanime, apportera, ce soir, tout son concours au Gouvernement pour continuer son action. (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

M. Jean Mézard. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Mézard.

M. Jean Mézard. Monsieur le président, je représente ici le département peut-être le plus enclavé de France, c'est-à-dire ce qu'on appelle la « France profonde ».

J'ai suivi de bout en bout les débats d'aujourd'hui sur les territoires et les départements d'outre-mer. J'ai été frappé de voir que, au-delà des dissensions, le nom de la France revient toujours comme un leitmotiv.

Je n'ai eu l'occasion de visiter qu'un seul de ces départements. Je ne m'y suis pas trouvé ailleurs qu'en France. L'accueil, c'était la France. J'y ai vécu dix jours, comme j'aurais vécu en France. Je n'ai perçu aucune différence. Je me sentais chez moi.

J'ai pu voir sur place qu'on travaillait ; par exemple, on y faisait des routes. A cette époque-là, mon département n'avait pas de routes aussi belles ; je ne dirais pas que j'avais un regard d'envie, mais, tout de même, je constatais que ce département n'était pas oublié.

J'ai eu la joie de visiter des crèches, de voir de nombreux enfants qui sortaient de l'école, à midi. J'ai pu constater qu'ils avaient des joues rebondies et qu'ils étaient bien nourris. Ils faisaient honneur à leur famille, à leur département et à la France.

Alors, assez de querelles ! Majorité ? Opposition ? Peu importe ! C'est la France de partout et c'est pour celle-là que je voterai votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat. (*Applaudissements.*)

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais d'abord remercier M. le président Chauvin, M. le sénateur Guillard et, d'une façon générale, tous ceux qui sont intervenus ce soir pour m'apporter leur soutien.

Comme vient de dire M. le sénateur Mézard, nous devons être conscients que l'outre-mer doit être au-dessus de nos querelles nationales, à moins que ne se pose une difficulté de caractère fondamental. L'outre-mer doit être le lieu de notre réunion et de notre bonne collaboration. L'outre-mer devrait dépasser les problèmes de la majorité et de l'opposition pour devenir une affaire de solidarité et d'unité nationales.

Monsieur Pasqua, nous allons, j'en suis persuadé, nous rejoindre. S'il s'agit de dire que, depuis la V^e République, un effort sans précédent a été fait outre-mer, effort qui a permis d'aboutir aux réalités d'aujourd'hui comme les a vues M. le sénateur Mézard, alors, j'en suis persuadé, nous sommes d'accord.

Si nous recommençons ce débat, après ce petit intermède qui nous a opposés très amicalement, vous et moi, monsieur Pasqua, je suis sûr que des membres de la majorité qui ont critiqué très sévèrement, il faut le dire, le Gouvernement, se rappelleraient que l'essentiel de ce qu'ils critiquent est, au contraire, le fruit d'un passé difficile et constructif, d'un passé qui a permis à l'outre-mer français d'être exemplaire.

Il ne faut pas toujours, je l'ai dit tout à l'heure, mais j'y insiste, regarder devant soi. Il faut aussi savoir regarder le chemin parcouru. C'est utile et cela nous éviterait de donner l'occasion, à ceux qui nous combattent, à ceux qui veulent voir l'outre-mer français aller un jour vers d'autres destins, de puiser dans nos propos des citations qui leur permettraient, après, de mieux nous combattre.

S'il s'agit, monsieur le sénateur, de faire en sorte que l'outre-mer français soit de plus en plus la France, ainsi que vous et moi le souhaitons, de lui donner l'égalité sociale, de lui donner de plus en plus d'égalité économique, c'est-à-dire des structures de production semblables à celles de la métropole ; s'il s'agit de lutter contre les privilèges, contre les abus, contre les lenteurs ou les blocages, nous sommes, j'en suis persuadé, entièrement d'accord. S'il s'agit d'apporter des réponses raisonnables aux problèmes du moment qui se posent dans les départements d'outre-mer, là aussi, nous sommes d'accord.

N'oubliez pas qu'au cours de ce débat, j'ai annoncé des décisions concernant la production bananière, décisions extrêmement attendues dans les départements concernés, qui auront une résonance considérable.

S'il s'agit, en revanche, de faire des promesses à la légère, non chiffrées ou des promesses que la France ne serait pas en mesure de tenir, je suis personnellement trop fidèle à ce qui a été fait, trop fidèle à ce qui en certaines époques nous a rassemblés, monsieur Pasqua, vous et moi, pour ne pas vous dire que ces promesses-là je ne les ferai pas.

Si vous me demandez d'aller de l'avant demain autant que je le pourrai, autant et plus que dans le passé, avec des moyens renouvelés et élargis, je vous dirai : bien sûr, je le ferai. Si vous me demandez d'aller dans le sens que vous souhaitez, je vous répondrai : j'irai.

Mais ne me demandez pas aujourd'hui de vous apporter des réponses positives, précises et chiffrées sur des problèmes qui n'ont été qu'à peine ébauchés et qui ne correspondent pas, en 1979, aux possibilités budgétaires de la France.

Je suis donc persuadé que nous parlons le même langage, que nous avons les mêmes objectifs, que nous avons les mêmes préoccupations. Rien ne doit vous empêcher maintenant, monsieur le sénateur, j'en suis sûr, de voter, avec l'ensemble de la majorité, ce budget.

Si vous ne le faisiez pas, nos compatriotes de l'outre-mer ne le comprendraient pas, car ils ont l'habitude, sur ces problèmes fondamentaux, de nous trouver rassemblés, et rien ne serait plus préjudiciable aux intérêts de la France que ces divisions, si elles se produisaient. Mais je sais qu'elles ne se produiront pas. (*Applaudissements sur les travées de l'UCDP, au centre et à droite.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits du titre III.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe de l'union centriste des démocrates de progrès.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 42 :

Nombre des votants	288
Nombre des suffrages exprimés	284
Majorité absolue des suffrages exprimés	143
Pour l'adoption	186
Contre	98

Le Sénat a adopté.

M. le président. « Titre IV : plus 35 389 434 francs. » — (*Adopté.*)

ETAT C

M. le président. « Titre VI : Autorisations de programme, 225 275 000 francs. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement : 125 611 000 francs. » — (*Adopté.*)

Article 76 bis.

M. le président. « Art. 76 bis. — L'article 85 de la loi de finances pour 1969, n° 68-1172 du 27 décembre 1968 est complété par la phrase suivante :

« Ces documents précisent la répartition des crédits respectivement par département et par territoire. » — (*Adopté.*)

Nous avons terminé l'examen des crédits des départements d'outre-mer.

M. Serge Boucheny. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Boucheny.

M. Serge Boucheny. Monsieur le président, si j'ai demandé la parole, c'est pour une mise au point.

Dans le débat assez confus qui s'est instauré sur la première partie de la loi de finances — les conditions difficiles de nos

travaux ont été reconnues par tous nos collègues — le groupe communiste a, par erreur, voté pour l'amendement n° 117 présenté par notre collègue, M. Francou, et visant à compléter l'article 30 bis.

Conformément à ce qui a toujours été notre politique dans le domaine du sport, nous sommes et nous restons opposés aux ressources extra-budgétaires qui contribuent à dégager l'Etat de ses responsabilités. L'an dernier, des moyens extra-budgétaires avaient été accordés, mais cela n'a nullement diminué les difficultés financières du mouvement sportif.

Nous avons eu l'occasion de le dire et nous le redirons : l'Etat a assez d'argent, avec la taxe sur la valeur ajoutée qu'il prélève sur les articles de sport, pour faire face à ses responsabilités.

Je vous demande, monsieur le président, de bien vouloir nous donner acte de cette mise au point.

M. le président. Votre regret est malheureusement un peu tardif, monsieur Boucheny. Quoi qu'il en soit, je vous donne acte de cette mise au point qui figurera au *Journal officiel*.

— 3 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de MM. François Dubanchet, Jacques Mossion, Alfred Gérin, Roger Boileau, Michel Labèguerie, Henri Goetschy, Charles Lenglet, une proposition de loi relative à l'accroissement des ressources des collectivités locales.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 96, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 4 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Pierre Marcilhacy un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de loi de M. Pierre Marcilhacy tendant à modifier l'article 4 du code de commerce et à insérer dans le code civil des dispositions nouvelles relatives à l'exercice par les époux d'une activité professionnelle commune (n° 70, 1978-1979).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 97 et distribué.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au lundi 27 novembre 1978, à neuf heures trente, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1979, adopté par l'Assemblée nationale. [N° 73 et 74 (1978-1979). — M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.]

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales :

— INDUSTRIE :

M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial. (Rapport n° 74, annexe 15.)

M. Francisque Collomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. (Avis n° 76, tome III.)

M. Jean-François Pintat, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. (Avis n° 76, tome IV.)

— UNIVERSITÉS :

M. René Chazelle, rapporteur spécial. (Rapport n° 74, annexe n° 36.)

M. Léon Eeckhoutte, en remplacement de M. Jean Sauvage, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. (Avis n° 75, tome VI.)

— SERVICES DU PREMIER MINISTRE :

V. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN :

M. Anicet Le Pors, rapporteur spécial (rapport n° 74, annexe n° 25).

M. Marcel Lucotte, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. (Avis n° 76, tome X.)

I. — SERVICES GÉNÉRAUX :

Aménagement du territoire :

M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial. (Rapport n° 74, annexe n° 21.)

M. André Barroux, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. (Avis n° 76, tome IX.)

Personne ne demande la parole ?...

(*La séance est levée à vingt heures vingt minutes.*)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

NOMINATION DE RAPPORTEURS
(Application de l'article 19 du règlement.)

COMMISSION DES LOIS

M. de Tinguy a été nommé rapporteur du projet de loi n° 92 (1978-1979), adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence portant diverses dispositions relatives aux loyers et aux sociétés immobilières conventionnées et modifiant le code de la construction et de l'habitation.

Nomination de membres d'un organisme extraparlamentaire.

En application de l'article 1^{er} du décret n° 60-85 du 22 janvier 1960, M. le président du Sénat a désigné, en date du 24 novembre 1978, M. René Jager pour faire partie du comité directeur du Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (FIDES).

En application de l'article 1^{er} du décret n° 60-85 du 22 janvier 1960, M. le président du Sénat a désigné, en date du 24 novembre 1978, M. Robert Schmitt pour faire partie du comité directeur du fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (FIDES).

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du samedi 25 novembre 1978.

SCRUTIN (N° 42)

Sur les crédits des départements d'outre-mer figurant au titre III de l'état B du projet de loi de finances pour 1979 adopté par l'Assemblée nationale.

Nombre des votants.....	290
Nombre des suffrages exprimés.....	286
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	144
Pour l'adoption.....	187
Contre.....	99

Le Sénat a adopté.

Ont voté pour :

- | | | |
|--|---|--|
| <p>MM.
Michel d'Aillières.
Jean Amelin.
Hubert d'Andigné.
Jean de Bagneux.
Octave Bajeux.
René Ballayer.
Armand Bastit.
Saint-Martin.
Charles Beaupetit.
Jean Bénard.
Mousseaux.
Georges Berchet.
André Bettencourt.
Jean-Pierre Blanc.
André Bohl.
Roger Boileau.
Eugène Bonnet.
Jacques Bordeneuve.
Roland Boscary.
Monsservin.
Charles Bosson.
Jean-Marie Bouloux.
Pierre Bouneau.
Amédée Bouquerel.
Raymond Bourgoing.
Philippe Bourgoing.
Raymond Bouvier.
Louis Boyer.
Jacques Boyer-Andrivet.
Jacques Braconnier.
Raymond Brun.
Michel Caldaguès.
Gabriel Calmels.
Jean-Pierre Cantegrit.
Pierre Carous.
Jean Cauchon.
Pierre Ceccaldi-Pavard.
Jean Chamant.
Jacques Chaumont.
Michel Chauty.</p> | <p>Adolphe Chauvin.
Jean Chérioux.
Lionel Cherrier.
Auguste Chupin.
Jean Cluzel.
Jean Colin.
Francisque Collomb.
Jacques Coudert.
Pierre Croze.
Michel Crucis.
Charles de Cuttoli.
Etienne Dailly.
Jean David.
Jacques Descours Desacres.
Jean Desmarests.
Gilbert Devèze.
François Dubanchet.
Hector Dubois.
Charles Durand (Cher).
Yves Durand (Vendée).
Yves Estève.
Charles Ferrant.
Maurice Fontaine.
Louis de la Forest.
Marcel Fortier.
André Fosset.
Jean-Pierre Fourcade.
Jean Francou.
Henri Fréville.
Lucien Gautier.
Jacques Genton.
Alfred Gérin.
Michel Giraud (Val-de-Marne).
Jean-Marie Girault (Calvados).
Paul Girod (Aisne).
Henri Göttschy.
Adrien Gouteyron.</p> | <p>Jean Gravier.
Mme Brigitte Gros.
Paul Guillard.
Paul Guillaumot.
Jacques Habert.
Jean-Paul Hammann.
Baudouin de Haute-cloque.
Jacques Henriët.
Marcel Henry.
Gustave Héon.
Rémi Herment.
Marc Jacquet.
René Jager.
Pierre Jeambrun.
Pierre Jourdan.
Léon Jozeau-Marigné.
Louis Jung.
Paul Kauss.
Michel Labèguerie.
Pierre Labonde.
Christian de La Malène.
Jacques Larché.
Jean Lecanuët.
Modeste Legouez.
Bernard Legrand.
Edouard Le Jeune.
Max Lejeune.
Marcel Lemaire.
Bernard Lemarié.
Louis Le Montagner.
Charles-Edmond Lenglet.
Roger Lise.
Georges Lombard.
Pierre Louvot.
Roland du Luart.
Marcel Lucotte.
Paul Malassagne.
Kléber Malécot.
Raymond Marcellin.</p> |
|--|---|--|

- | | | |
|--|---|---|
| <p>Hubert Martin (Meurthe-et-Moselle).
Louis Martin (Loire).
Pierre Marzin.
Serge Mathieu.
Michel Maurice-Bokanowski.
Jacques Ménard.
Jean Mézard.
Daniel Millaud.
Michel Miroudot.
Claude Mont.
Geoffroy de Montalbert.
Henri Moreau (Charente-Maritime).
Roger Moreau.
André Morice.
Jacques Mossion.
Jean Natali.
Henri Olivier.
Paul d'Ornano.
Louis Orvoen.
Dominique Pado.
Francis Palmero.
Sosefo Makape Papilio.</p> | <p>Guy Pascaud.
Charles Pasqua.
Bernard Pellarin.
Guy Petit.
André Picard.
Paul Pillet.
Jean-François Pintat.
Christian Poncelet.
Roger Poudonson.
Richard Pouille.
Maurice PrévotEAU.
François Prigent.
André Rabineau.
Jean-Marie Rausch.
Joseph Raybaud.
Georges Repiquet.
Paul Ribeyre.
Guy Robert.
Victor Robini.
Eugène Romaine.
Roger Romani.
Jules Roujon.
Marcel Rudloff.
Roland Ruet.
Pierre Sallenave.
Pierre Salvi.
Jean Sauvage.</p> | <p>Pierre Schiélé.
François Schleiter.
Robert Schmitt.
Maurice Schumann.
Paul Seramy.
Albert Sirgue.
Michel Sordel.
Pierre-Christian Taittinger.
Bernard Talon.
Jacques Thyraud.
René Tinant.
Lionel de Tinguy.
René Touzet.
René Travert.
Georges Treille.
Raoul Vadepied.
Edmond Valcin.
Pierre Vallon.
Jean-Louis Vigier.
Louis Virapoullé.
Albert Volquin.
Frédéric Wirth.
Michel Yver.
Joseph Yvon.
Charles Zwicker.</p> |
|--|---|---|

Ont voté contre :

MM.

- | | | |
|---|---|--|
| <p>Henri Agarande.
Charles Alliès.
Antoine Andrieux.
André Barroux.
Gilbert Belin.
Jean Béranger.
Noël Berrier.
Mme Danièle Bidard.
René Billères.
Auguste Billiemaz.
Serge Boucheny.
Marcel Brégégère.
Louis Brives.
Jacques Carat.
Marcel Champeix.
Fernand Chatelain.
René Chazelle.
Bernard Chochoy.
Félix Ciccolini.
Georges Constant.
Raymond Courrière.
Michel Darras.
Georges Dayan.
Marcel Debarge.
René Debesson.
Emile Didier.
Henri Duffaut.
Raymond Dumont.
Guy Durbec.
Emile Durieux.
Jacques Eberhard.
Léon Eeckhoutte.
Gérard Ehlers.
Jean Filippi.</p> | <p>Claude Fuzier.
Pierre Gamboa.
Jean Garcia.
Marcel Gargar.
Jean Geoffroy.
François Giacobbi.
Léon-Jean Grégory.
Roland Grimaldi.
Robert Guillaume.
Bernard Hugo.
Maurice Janetti.
Paul Jargot.
Maxime Javelly.
André Jouany.
Robert Lacoste.
Tony Larue.
Robert Laucournet.
France Lechenault.
Charles Lederman.
Fernand Lefort.
Anicet Le Pors.
Louis Longequeue.
Mme Hélène Luc.
Philippe Machefer.
Raymond Marcellin.
Pierre Marcihacy.
James Marson.
Marcel Mathy.
Jean Mercier.
André Méric.
Louis Minetti.
Gérard Minvielle.
Paul Mistral.
Josy-Auguste Moinet.</p> | <p>Michel Moreigne.
Jean Nayrou.
Pierre Noé.
Jean Ooghe.
Bernard Parmantier.
Jean Périquier.
Mme Rolande Perlican.
Louis Perrein (Val-d'Oise).
Hubert Peyou.
Maurice Pic.
Edgard Pisani.
Robert Pontillon.
Roger Quilliot.
Mlle Irma Rapuzzi.
Roger Rinchet.
Marcel Rosette.
Guy Schmaus.
Robert Schwint.
Abel Sempé.
Frank Sérusclat.
Edouard Sédani.
Marcel Souquet.
Georges Spénaie.
Edgar Tailhades.
Pierre Tajan.
Henri Tourman.
Camille Vallin.
Jean Varlet.
Maurice Vérillon.
Jacques Verneuil.
Hector Viron.
Emile Vivier.</p> |
|---|---|--|

Se sont abstenus :

MM. Henri Caillavet, Georges Dagonia, Gaston Pams et Albert Pen.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Hamadou Barkat Gourat, Maurice Blin et Edouard Bonnefous.

Absents par congé :

M. Pierre Perrin.

N'a pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, qui présidait la séance.

Ont délégué leur droit de vote :

(Art. 63 et 64 du règlement.)

M. Henri Agarande à M. Léon Eeckhoutte.
M. Emile Vivier à M. Philippe Machefer.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	288
Nombre des suffrages exprimés.....	284
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	143
Pour l'adoption.....	186
Contre.....	98

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.